

PROCÈS VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 24 février 2025

Nombre de membres
En exercice 27
Présents 20
Absents 3
Procurations 4
Votants 24

L'an deux mil vingt-cinq le 24 février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal à COURPIERE, sous la présidence de **Laurent CLIVILLÉ, Maire**.

Date de convocation : 18 février 2025.

PRÉSENTS : Mme Sylvie ANGELI – M. Yves BECOUZE – Mme Aude BURIAS – M. Thierry CIERGE – M. Laurent CLIVILLÉ – M. Eric DOUBTSOF – M. Eric DUCHER – Mme Huguette EPECHE – Mme Géraldine FRANZKOWIAK – M. René GOSIO – Mme Dominique LAFORET – M. Jean-Michel LAVEST – Mme Catherine MAZELLIER – M. Mohammed OULABBI – M. Bernard PFEIFFER – M. Michel QUÉRÉ – Mme Isabelle ROCHE-LACOMBE – Mme Carole SALGUEIRO – Mme Christiane SAMSON – Mme Danielle TOURON.

ABSENTS : Mme Elodie ALÉJO – M. Philippe CAYRE – M. Eric MOULIN.

ABSENTS/EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Elodie BEAUGER à Mme Sylvie ANGELI – Mme Jeannine BOUSSUGE à Mme Dominique LAFORET – M. Jean-Baptiste CHALUS à M. Laurent CLIVILLÉ – Mme Lydie LIMOUZIN à Mme Carole SALGUEIRO.

Secrétaire de séance : Madame Dominique LAFORET.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

INTRODUCTION

01 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-15,

Vu l'article III-4 du règlement intérieur qui stipule qu'en début de séance le Conseil Municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, et ce par ordre alphabétique,

Considérant que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Monsieur René GOSIO a été désigné,

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de la séance de ce jour : Madame Dominique LAFORET.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour à l'unanimité,

**02 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
16 DÉCEMBRE 2024.**

↳ **Annexe : PV 16 décembre 2024.**

Vu le Procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour à l'unanimité.

1°) Approuve le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024, ci-joint en annexe.

2°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**03 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
23 DÉCEMBRE 2024.**

↳ **Annexe : PV 23 décembre 2024.**

Monsieur LAVEST : « Pour cette approbation de ce procès-verbal, et le suivant, je ne participerai pas, je m'abstiendrai, car je n'étais pas là pour les deux ».

Monsieur le Maire : « D'autres abstentions ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « Oui, moi pour le 23 décembre ».

Madame SAMSON : « Moi aussi, j'étais absente le 23 décembre ».

Vu le Procès-verbal de la séance du 23 décembre 2024,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

Vote : Pour : 21 Ne prennent pas part au vote : 3
(M. Eric DOUBTSOF – M. Jean-Michel LAVEST – Mme Christiane SAMSON)

1°) Approuve le procès-verbal de la séance du 23 décembre 2024, ci-joint en annexe.

2°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**04 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
08 JANVIER 2025.**

↳ **Annexe : PV 08 janvier 2025.**

Monsieur le Maire : « Si vous êtes d'accord, Madame ANGELI, je vais lire les modifications que vous avez demandées ».

Madame ANGELI : « Oui, bien sûr, Monsieur le Maire. Merci beaucoup ».

Monsieur le Maire : « Je lis la phrase, pour que vous compreniez :

page 2 :

↳ **« Il y a plusieurs problèmes, entre-autre, elles ne sont pas présentées dans le même ordre » ;
Madame ANGELI dit « dans le bon ordre ».**

☞ « Parce qu'elles devraient l'être après les décisions que vous êtes censés... » ; Il n'y avait pas marqué - présenter - depuis plusieurs conseils, et ces trois délibérations n'ont pas été présentées aux commissions ».

Donc, c'est le mot « présenter » qui a été ajouté.

Ensuite, « Donc, je vous demande, très officiellement... » je ne vous lis pas ce qui était écrit, car ce n'était pas compréhensible ; « de faire une liste des lois, des règlements, que vous voulez continuer à violer ».

Il y a un mot qui est barré, c'est « en nature », remplacé par « pendant votre mandature, et d'en faire copie à la Sous-Préfecture ».

Page 3 : Je continue ; Madame ANGELI a demandé que l'on rajoute « Je demande la parole systématiquement ».

Ensuite, Madame ANGELI : « Monsieur DOUBTSOF, la loi s'applique ; vous n'êtes pas en position de décider ».

On n'avait pas compris, et Madame ANGELI avait dit « de décider ».

Je continue ; Madame ANGELI : « Alors, je vais dire comme vous ; portez plainte, non « pas contre », comme c'est marqué, mais c'est « pour diffamation ».

Donc, c'est un « pour », et non un « contre ».

« Madame ANGELI, si, si, parce que justement » ; ce n'était pas marqué, parce qu'il y a eu beaucoup de bruit pendant cette séance, « vous en avez besoin, Monsieur DOUBTSOF ».

On l'a ajouté.

Page 7 : « Madame ANGELI : Monsieur le Maire ; en votre présence, sans que vous bougiez » ; et il était marqué « bougé », et le « que » n'y était pas non plus ».

Madame ANGELI : « Merci, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Ces modifications étant validées, qui s'abstient par rapport à ce compte-rendu ? ».

Monsieur LAVEST : « Moi, comme je n'étais pas là ».

Monsieur le Maire : « D'accord.

Qui est contre ?

Bien, je vous remercie ».

Vu le Procès-verbal de la séance du 08 janvier 2025,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote : Pour : 23 Ne prend pas part au vote : 1 (M. Jean-Michel LAVEST)

1°) Approuve le procès-verbal de la séance du 08 janvier 2025, ci-joint en annexe.

2°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

05 – COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DU MAIRE.

Monsieur le Maire : « Je vais vous faire le compte-rendu de mes délégations.

Pour commencer, la décision n°2024-055 – Travaux de reprise de concessions en état d'abandon au cimetière de Courpière ; donc, c'est les Pompes Funèbres COUDERT qui ont procédé au travail ; pardon ?

Rien à voir ; excusez-moi.

Bien, deux précisions pour commencer :

- La décision 2025-004 a été retirée en date du 19 février 2025, au motif qu'il convient de délibérer pour solliciter une subvention au titre de la DETR ; c'est vers la fin de mes délégations, mais je vous dis tout de suite.

- La décision n° 2025-003 relative au projet d'études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de ravalement de façade au 19 place de la Cité Administrative, sera retirée après le Conseil Municipal de ce soir.

Vu la délibération du 02 mai 2023 portant délégation du Conseil Municipal à Monsieur Laurent CLIVILLÉ,

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal, qu'en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été prises :

| N° | Objet | Attributaire | Date de signature | Montant |
|----------|---|-----------------------|-------------------|---------|
| 2024-065 | Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme Remplacement des conduites d'adduction eau potable et reprise des branchements programme 2025. <i>↳ Etude des travaux estimée à 350 000 € HT Demande de subvention demandée à hauteur de 35% du montant HT</i> | Conseil Départemental | 19/12/2024 | - |
| 2024-066 | Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Schéma directeur réseau d'eau potable. <i>↳ Etude des travaux estimée à 150 000 € HT Demande de subvention demandée à hauteur de 35% du montant HT.</i> | Conseil Départemental | 19/12/2024 | - |

| N° | Objet | Attributaire | Date de signature | Montant |
|----------|--|--|-------------------|--|
| 2024-067 | <p>Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme. Schéma directeur réseau assainissement.</p> <p>↳ Etude des travaux estimée à 150 000 € HT Demande de subvention demandée à hauteur de 35% du montant HT.</p> | Conseil Départemental | 19/12/2024 | - |
| 2024-068 | Avenant au marché de réhabilitation des réseaux d'assainissement et systèmes de traitements au village de Magaud. | Société SCIE Puy-de-Dôme dont le siège social est à COURPIERE (63120), 9, Lavaure | 19/12/2024 | 3 081,00 € HT (soit 3 697,20 € TTC) |
| 2025-001 | <p>Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'installation de l'arrosage automatique au stade Joseph Gardette.</p> <p>↳ Travaux estimés à 30 160,00 € HT. Demande de subvention demandée ; la plus élevée possible.</p> | Fédération Française de Football | 14/01/2025 | - |
| 2025-002 | <p>Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (Fonds d'Ingénierie PVD) – Mission de sécurisation de l'école Sainte-Marie.</p> <p>↳ Montant des travaux : 9 180,00 € TTC. Demande de subvention demandée à hauteur de 3 690,00 € TTC.</p> | Conseil Départemental 63 | 27/01/2025 | - |
| 2025-003 | Projet d'études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de ravalement de façade, situés au 19 place Cité Administrative. | Société dénommée MO ARCHITECTURE, dont le siège social est à RIOM (63200), 3 rue Soubrany | 03/02/2025 | 13 500,00 € HT (Soit 16 200,00 € TTC) |
| 2025-003 | Projet d'études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de ravalement de façade, situés au 19 place Cité Administrative. | Société dénommée MO ARCHITECTURE, dont le siège social est à RIOM (63200), 3 rue Soubrany | 03/02/2025 | 13 500,00 € HT (Soit 16 200,00 € TTC) |

| N° | Objet | Attributaire | Date de signature | Montant |
|----------|---|--------------|-------------------|---------|
| 2025-004 | Demande de subvention – DETR 2025 Réalisation de travaux de façade et changement des menuiseries au 19 place de la Cité Administrative à Courpière. Montant total prévisionnel de dépenses : 99 827,30 € HT ■ Participation demandée à hauteur de 30% (soit 29 948,16 € HT) | - | 10/02/2025 | - |

Information donnée au Conseil Municipal.

● **Décision 2024-061** – « Fourniture et pose d'une station de pompage pour la mise en place de l'arrosage automatique du stade de Bellime ».

Donc, c'est fait, et ça fonctionne.

Le montant était de 10 170,00 € HT pour cette intervention.

● **Décision 2024-062** : Abrogation de décision 2024-057, il y avait une erreur de montant ; c'était 19 687,46 € HT et non pas 24 223,96 €, qui elle, était la décision 2024-057, on la retire, et donc vous considérez maintenant la décision, qui est toujours la même, qui n'est pas du même montant ; il s'agit des réalisations des travaux de sécurité incendie (blocs autonomes d'éclairage de sécurité) suite aux rapports de vérifications (périodiques et règlementaires des bâtiments communaux de Courpière). Clairement, il y avait beaucoup de dysfonctionnements.

Une décision qui date du 9 septembre 2024 ; j'avais été interrogé en commissions sur le fait que cette décision était très ancienne.

Je termine, Madame ».

Madame ANGELI : « C'était pour éviter que vous terminiez ».

Monsieur le Maire : « Pardon ? ».

Madame ANGELI : « C'était pour éviter que vous terminiez ; je me suis rendu compte que les décisions dont vous parlez-là, vous les avez déjà présentées, Monsieur le Maire, dans le PV du 16 décembre, que nous venons de voter.

Vous les aviez présentées jusqu'à la 2024-062 ; quand j'ai relu les PV en vu du Conseil de ce soir, je me suis rendu compte qu'elles étaient déjà toutes passées en Conseil Municipal ».

Monsieur le Maire : « Ceci, elles étaient un peu en retard quand même, et il y avait une raison, c'est qu'elles n'avaient pas été présentées au contrôle de légalité, et donc, ça a été fait, et tout est en ordre ».

● **Décision 2024-063** – « Réhabilitation des réseaux d'assainissement et système de traitements – village de Magaud ».

Les travaux sont terminés, c'est opérationnel ; je ne dis pas que ça fonctionne, je ne suis pas rentré dans la station, elle est sous terre, mais ça fonctionne.

● **Décision 2024-064** : « Marché de réhabilitation du réseau d'adduction de la rue Honoré de Balzac, rue Emile Zola, rue Anatole France, pour un montant très élevé de 259 701,00 € HT ».

Les travaux sont quasi terminés.

Monsieur GOSIO : « Il manque la réfection de la chaussée ; ça va se faire ».

Monsieur le Maire : « Le principal est fait ».

Madame SALGUEIRO : « Mais je ne râle pas ».

Monsieur GOSIO : « Ils ont eu des intempéries, et ils sont en vacances, la SCIE, à cette époque ; pour Noël, ils ont 15 jours ».

Madame SALGUEIRO : « Ils auraient dû prévoir ; là, ça fait quatre mois ».

Monsieur le Maire : « Bien, l'important c'est que c'est fait ».

● **Décision 2024-065** – « Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme : il s'agit du remplacement des conduites d'adduction eau potable et reprise des branchements programme 2025 ».

C'est une étude des travaux estimée à 350 000 € HT, et nous demandons, au Conseil Départemental, 35% de ce montant, HT.

● **Décision 2024-066** – « Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme dans le cadre de la création du schéma directeur du réseau d'eau potable ».

C'est une dépense qui est estimée à 150 000 € HT, et donc, nous demandons une subvention de 35% de ce montant.

Pour être très clair, vous savez que l'on est sur des gros dossiers avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, qui est notre principal organisme qui subventionne nos travaux, qui peut les subventionner à hauteur de 60%.

Il faut qu'il y ait un schéma directeur qui soit le plus pertinent possible pour que les décisions des travaux qui sont envisagés, correspondent véritablement aux besoins de la commune, et pour cela, il faut absolument que le schéma directeur les définisse.

Si vous n'avez pas de schéma directeur, vous n'avez pas de validité du dossier technique derrière ; vous ne pouvez pas prouver que ce que vous demandez, c'est opportun, et c'est adapté à la situation.

Voilà pourquoi 150 000 € d'études pour le schéma directeur, c'est très cher, mais c'est de l'ingénierie, ça demande énormément de temps, et c'est une dépense incontournable ; voilà pourquoi nous demandons une subvention au Conseil Départemental.

● **Décision 2024-067** - De la même façon, il faut faire la même chose pour le réseau d'assainissement, toujours dans le cadre du travail de construction du dossier de construction du dossier de subvention pour l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

● **Décision 2024-068** – « Avenant au marché de réhabilitation des réseaux d'assainissement et systèmes de traitements au village de Magaud ».

Il y a en a pour 3 081,00 € HT, et il s'agit d'une reprise de regard qui était fuyard, et puis une pompe, également, pour que les habitants puissent se servir ; on a mis en place une réserve d'eau pluviale là-bas, et il n'y avait pas de possibilité, véritablement, d'accéder à la cuve, donc on a mis une pompe.

● **Décision 2025-001** : - « Demande de subvention auprès de la Fédération Française de Football pour l'installation de l'arrosage automatique au stade Joseph Gardette ».

On a demandé une subvention ; on ne connaît pas le montant, tout ce que l'on sait, c'est que la Fédération Française nous donnera le maximum de ce qu'elle peut nous donner dans le cadre de ce dossier.

● **Décision 2025-002** : - « Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (Fonds d'Ingénierie PVD) – Mission de sécurisation de l'école Sainte-Marie ».

Vous avez un montant qui est indiqué ; montant des travaux d'ingénierie ; ce n'est pas le montant des travaux qui vont être à faire.

Je n'ai pas besoin de vous informer pour vous dire que quand il va falloir sécuriser Sainte-Marie, ça va coûter relativement cher.

Donc, on demande une subvention de 3 690,00 € TTC, pour un montant de travaux estimés, à l'ingénierie, à 9 180,00 € HT, au Conseil Départemental ».

Monsieur le Maire : « Comme je vous l'ai indiqué en début de lecture et d'explications d'informations sur les décisions prises, les deux décisions suivantes ; donc, le projet d'études de maîtrise d'œuvre pour les travaux de ravalement de façade, situés au 19 place du Cité Administrative ; cette décision est retirée, et la suivante, sera retirée à l'issue du Conseil ».

Madame EPECHE : « Non, c'est l'inverse ».

Madame SALGUEIRO : « Oui, c'est ce que vous avez dit tout à l'heure ».

Monsieur le Maire : « Oui, pardon.

A l'issue du Conseil, la décision 2025-003 sera retirée ; et la décision 2025-004 est retirée, en date du 19 février 2025 ».

Madame ANGELI : « C'est très bien d'avoir trouvé une pseudo-solution, mais on est clair, je le répète, et je l'ai dit, et je l'ai expliqué très longuement en commissions, on ne peut pas prendre une délibération dans un domaine où une décision a été prise, c'est normal, c'est le problème de répartition des compétences ; on ne peut pas être compétent, Monsieur le Maire ne peut pas être compétent, et à partir du moment où on lui a donné délégations, nous n'avons plus compétence. Donc, en l'espèce, moi, je voterai, éventuellement, si je suis certaine, Monsieur le Maire, que cette décision 2025-003, que vous ne deviez pas prendre, dans tous les cas de figure, sera réellement retirée.

Donc, je veux bien faire l'effort, on va dire, d'oublier, que l'on est en conflit, là, parce que juridiquement, on ne peut pas voter la délibération, tant que cette décision n'a pas été retirée ou abrogée.

Après, je ne veux pas être pénible, j'accepterai que l'on délibère, mais on est plus que borderline ; je tenais à le rappeler de manière à ce que l'on ne se retrouve pas dans ce genre de situation ; ce qui veut dire qu'il faut clairement envoyer la délibération postérieurement au fait d'envoyer le retrait en Sous-Préfecture, il faut que ça arrive dans l'ordre ».

Monsieur le Maire : « On s'est calé avec la Sous-Préfecture dans ce sens-là ».

Madame ANGELI : « D'accord, parfait ».

Monsieur le Maire : « Alors, j'explique juste pour l'assistance.

Cet imbroglio, entre guillemets, et cette difficulté juridique, est arrivée, je veux dire, pas par excès de zèle, mais on voulait absolument obtenir, pour ce dossier, qui va coûter une centaine de milliers d'euros, pour refaire la façade du 19 place de la Cité Administrative, on voulait solliciter une subvention de la DETR, et si on avait eu une information plus précise, on ne l'aurait pas fait, on n'aurait pas pris de décision ; on a pris cette décision parce que l'on voulait absolument border le dossier de subvention.

Après discussions, effectivement, après le passage, en commissions, sur ce dossier, la Préfecture nous a dit qu'un projet de délibération aurait été suffisant pour monter le dossier de subvention de la DETR, donc, à bon entendeur, la prochaine fois que l'on sera dans cette situation, on verra si un projet de délibération est suffisant pour pouvoir avoir un dossier étudié ».

Madame ANGELI : « Alors, Monsieur le Maire, quand vous dites – projet de délibération suffisant – je pense qu'il est plus simple pour vous de prendre une décision, que de mettre une délibération à l'ordre du jour, mais une fois cette correction....ne commencez pas à avoir l'air agacé ».

Monsieur le Maire : « Si, je suis...on en a déjà discuté pendant ¾ d'heure ».

Madame ANGELI : « Non, non, je rappelle qu'il y a des gens qui ont la gentillesse de venir au Conseil ce soir ».

Monsieur le Maire : « Et bien justement, je fais l'effort, je fais l'effort d'expliquer le pourquoi de cette difficulté.

Alors, je pense que l'on peut s'en contenter, en termes de détails juridiques ».

Madame ANGELI : « Non ».

Monsieur le Maire : « J'ai envie de dire, on ne peut pas faire un cours à tout le monde. Allez-y ».

Madame ANGELI : « Non, non ; Monsieur le Maire, on va être clair, pour le public, parce que les gens se déplacent, ils ont le droit de savoir ce qui se passe ».

Monsieur le Maire : « C'est ce que je viens de dire ».

Madame ANGELI : « Non, vous avez été, on va dire que vous avez donné votre version.

Donc, cette demande de subvention, les demandes de subvention DETR sont ouvertes de octobre à février ; donc, le 10 février, aucune délibération n'avait été prise, rien n'avait été anticipé, donc une décision a été prise de manière à ne pas nous faire perdre cette subvention, et de bloquer, de manière à ce que le dossier puisse être envoyé en catastrophe, et qu'à partir de là, nous ayons trois mois, pour régulariser ; c'est ça, la situation réelle de ce dossier.

Nous aurions pu déposer la subvention dès le mois d'octobre, novembre, décembre, janvier ; donc, on a attendu l'ultra limite.

Je comprends que vous ayez fait le choix, Monsieur le Maire, pour sauver cette subvention, de prendre une décision ; c'est une décision stratégique, vous avez certainement eu raison de la prendre, mais ce serait bien que les gens sachent pourquoi on se retrouve, ce soir, dans cette situation.

Non, c'est une version...quand je vous en ai parlé, je vous ai demandé si c'est pour ça, vous me l'avez confirmé en commissions ; il y avait des témoins ».

Monsieur le Maire : « Puisque vous m'obligez, je vais expliquer, parce que j'ai expliqué, effectivement, qu'il était extrêmement important que l'on démarre sur le 19 place de la Cité Administrative, et effectivement, il a fallu attendre le retour des dossiers des architectes, il a fallu rediscuter avec eux, il a fallu leur faire visiter.

Je vous ai expliqué la donation de la maison Jourde, toutes les péripéties, tous les aléas d'un dossier qui font, que je préfère, effectivement, ça ne m'a pas du tout amusé que l'on soit obligé d'aller à toute vitesse, mais ce n'est pas un dossier que l'on a découvert, que l'on a oublié, non ; il y a eu une progression, une chronologie, il y a eu des événements dans ce dossier qui ont fait que ça a pris du temps, mais je peux vous dire, parce que, globalement, je ne suis pas un gars, là-dessus, extrêmement patient, que quelquefois je trépigne, mais on ne peut pas aller plus vite que la musique, et là, en l'occurrence, on a essayé d'aller le plus vite possible, et c'était encore trop tard. Donc, j'arrête là-dessus, je ne donne plus d'explications ».

Madame ANGELI : « Non, non, mais, Monsieur le Maire, à partir du moment où vous nous avez donné l'explication en commissions, cette explication peut être partagée avec le public ; je pense qu'elle doit être partagée, c'est tout, ça s'arrête-là.

Alors, maintenant, moi, je n'ai toujours pas compris pourquoi il fallait aller aussi vite sur ce ravalement de façade, et j'ai une question à poser : vous avez déjà pris la décision, sans attendre le retour, sans attendre de savoir si on aurait la subvention dans ce dossier, on a déjà un maître d'œuvre désigné, et vous avez déjà pris une décision, certes, que vous n'aviez pas le droit de prendre, et que vous avez prise ; qu'est-ce qui se passe si nous n'avons pas la subvention ?

Est-ce que l'on continue ? sachant que la subvention est censée représenter 30% de la dépense, sur une dépense HT de 100 000 €, donc 120 000 € TTC ; qu'est-ce que l'on fait ? on s'arrête ? on met les tubes dans un placard, ou vous continuez, sans subvention ? ».

Monsieur le Maire : « Je vais vous dire ; on avisera.

Pour l'instant, je n'ai pas la réponse ».

Madame ANGELI : « D'accord. Ce qui veut dire que vous avez engagé une dépense, sans attendre le fait de savoir s'il y aurait la subvention, et pour savoir ce que vous feriez, si on ne l'avait pas. D'accord, Monsieur le Maire, je vous remercie pour votre honnêteté ».

Monsieur le Maire : « Bien, écoutez, je pense qu'on l'aura bien ».

Madame ANGELI : « Oui, on peut jouer à la roulette russe ».

Monsieur le Maire : « Jusqu'ici, les dossiers que l'on présente, on a les subventions ; on les fait sérieusement ».

Madame ANGELI : « Comme pour les caméras vidéo, Monsieur le Maire ? ».

Monsieur le Maire : « Les caméras vidéo, Madame, on les a, en partie ; et après, si vous voulez que l'on aille voir le Préfet, et le Président de la République pour expliquer les choix qu'ils font, et les décisions qu'ils prennent, vont à l'encontre de leurs promesses, ce n'est pas nouveau, ça fait partie du jeu ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, je ne discute pas là-dessus, et je ne fais pas de politique nationale ; je dis juste que l'on doit jouer l'attitude prudente dans ce conseil, d'attendre la notification des subventions pour engager les dépenses.

Des études qui ont porté, et qui n'ont pas amené à des travaux, on en a plein les tiroirs à Courpière, et les études, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, c'est de l'ingénierie, ça coûte une petite fortune.

Donc, moi, aller remplir les tiroirs avec des études qui ne servent à rien, je me pose la question que j'aurais préféré, non seulement, que vous attendiez d'être autorisé à engager une dépense, vous ne l'étiez pas, et deuxièmement, j'aurais aimé que l'on puisse discuter de – est-ce que l'on est si pressé que cela de faire un ravalement au 19 place Cité Administrative ? – je ne vois pas ce qui a de pressé, d'autant plus, Monsieur le Maire, vous avez un projet, et ce projet, nécessiterait, je dirais, d'avoir une vue d'ensemble, pas sur un seul bâtiment, donc dans ces cas-là, pourquoi se précipiter ? alors que l'on ne sait pas ce que l'on va faire à terme ».

Monsieur le Maire : « Je pense que vous avez beaucoup d'informations sur ce sujet.

Je peux m'étendre, et parler de Petites Villes de Demain ; je peux parler de la cohérence, de l'ensemble des projets qui sont portés, dont celui-ci, puisque je précise que Petites Villes de Demain commence par la rue du 14 Juillet, la place de la Cité Administrative, la place de la Libération, et que, on a véritablement besoin de commencer à mettre en œuvre ce projet.

Donc, ce n'est pas de la précipitation, c'est une partie de ce projet, c'est la première pierre de ce projet ; je ne vais pas dire plus que ça.

Le projet Petites Villes de Demain, ce n'est pas CLIVILLÉ qui vient de décider comme ça, c'est un projet qui en naturation depuis de longues années, qui fait l'objet d'études, et je vous ai très clairement expliqué l'intervention de l'ANCT, qui nous subventionne, de manière de très importante, sur, justement, l'étude globale de la réhabilitation du centre-bourg.

On avance, c'est un dossier complexe ; partout vous entendrez, vous l'entendez, si vous allez vous renseigner dans les municipalités qui ont réussi de faire des projets de transformations urbaines importantes et véritablement porteurs d'avenir, ils ont mis 6, 8, 10 ans, donc ça prend du temps ; sauf, que à un moment donné, on démarre.

Donc là, on va démarrer ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, vous ne pensez pas que commencer par s'occuper de faire faire un ravalement de façade de la mairie, lieu où les gens se marient, lieu où les gens viennent régulièrement, ait été une bonne idée ?

C'est sale ; on en avait parlé, je crois que ça avait été mis au budget l'année dernière.

Donc, il y a des choses qui sont mises au budget, et qui ne s'exécutent pas.

On avait considéré, dans ce Conseil Municipal, que l'urgence, c'était la mairie ; nous l'avons voté, ça n'a pas été fait, et aujourd'hui, au lieu de faire notre mairie, là, c'est quand même un lieu de vie, où les gens viennent, c'est à côté de l'église.

La première chose que l'on voit dans une ville, c'est la Mairie.

Donc, c'est dommage ; pourquoi ce projet que nous avons tous votés, autour de cette table, n'a pas démarré en urgence ? pourquoi la mairie, ça n'a pas l'air de vous intéresser ? pourtant, ça fait partie de Petites Villes de Demain ? vous avez émis un choix ».

Monsieur le Maire : « Pourquoi vous dites ça ? ça n'a pas l'air de vous intéresser ? ».

Madame ANGELI : « On l'a voté l'année dernière ».

Monsieur le Maire : « Mais on l'a voté, et oui ».

Madame ANGELI : « On le fait quand ? ».

Monsieur PFEIFFER : « Il n'y a pas que cela que l'on a voté ».

Monsieur le Maire : « Il y a beaucoup de choses que l'on aimerait faire ; après, on est obligé de faire des priorités, compte-tenu de nos moyens.

Et bien, je vais vous expliquer ; quand on voit les montants, je pose aussi des questions, des solutions moins onéreuses, entre-autre, oui, sur la mairie ; j'ai été un des premiers à dire qu'il fallait refaire, etc... ».

Madame ANGELI : « Non, non, c'est nous qui l'avons dit en premier ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas grave ; on s'en fou, on n'est pas là pour faire la course.

Moi, je vous dis, une de mes premières réflexions, et de ce que j'ai entendu des citoyens, j'ai dit que ça aurait une autre allure.

On a fait faire des devis ; ça coûte, 50 000, 60 000 €, c'est cher ».

Madame ANGELI : « Je vous prie de m'excuser, mais nous, les devis, on n'a pas eu l'honneur de les voir.

Vous dites, 50, 60 000 €, pour s'occuper de la Mairie, et 120 000 € pour s'occuper du 19 ».

Monsieur le Maire : « Non, pas 120 000 € ».

Madame ANGELI : « Ah ben, 100 000 € HT, et rajouter 20%, je ne suis pas prof de math, mais ça fait 120 000 € ».

Monsieur le Maire : « Je vais vous dire un truc, Madame ANGELI, comme ça, on va clore le débat.

Ce que j'ai cherché à faire, c'est, à dire, est-ce qu'il y a des solutions moins onéreuses ? est-ce que ce lichen au bords des fenêtres, etc... est-ce que les volets, qu'est-ce que l'on peut faire pour que ça coûte moins cher, car effectivement, il faut faire des priorités, et puis aussi, faire des économies. Et bien, excusez-moi, mais les discussions ont amené à ce que ce projet soit reporté en 2025, et là encore, compte-tenu des baisses de revenus de la mairie, se pose la question, est-ce que l'on y arrivera, ou l'on n'y arrivera pas ? parce que, effectivement, tout coûte très cher.

Donc, je vous réponds ; après, moi, je vous dis un truc, le 19, c'est dans un bien pire état que la mairie, et on ne voit que ça.

Donc, pour ma part, et je vais vous dire, le groupe majoritaire le pense, et le partage, ce n'est pas juste CLIVILLÉ, oui, il faut faire cet endroit-là ».

Madame EPECHE : « Moi je rejoins complètement Madame ANGELI sur la priorité de l'entretien de notre patrimoine bâti, et justement en fonction du 19 place de la Cité Administrative, je ne vais pas redire ce que j'ai dit en commissions, c'est-à-dire que je trouve que 100 000 €, c'est exorbitant ; ça, c'est mes racines auvergnates, certainement, mais, vous voyez, la Maison du Tourisme, avec la lucarne qui est en train de s'effondrer, moi, c'est en train de m'alarmer, mais fortement.

J'ai eu la chance d'avoir une longue vie maritale avec un professionnel du bâtiment, j'ai dans mon équipe un professionnel du bâtiment, voilà, il va vraiment falloir se pencher sur cette lucarne, parce que, du jour au lendemain, elle risque de tomber sur les passants.

On verra tout à l'heure, j'aborderai d'autres points du patrimoine communal qui n'est pas entretenu, et qui risque de créer un danger ».

Monsieur DOUBTSOF : « Il est communautaire, la Maison du Tourisme ».

Madame EPECHE : « Oui, mais ça n'empêche qu'elle est quand même sous la responsabilité de sécurité du Maire ».

Madame ANGELI : « Tout à fait ».

Monsieur DOUBTSOF : « Oui, ben ».

Madame EPECHE : « Ben, oui, si ; enfin bon, après, ce n'est pas moi qui mange des oranges ; moi, j'aime bien les oranges, mais en l'occurrence, ce n'est pas moi qui les aurai.

On va parler aussi, à ce compte-là de la gendarmerie, avec une avancée qui a perdu déjà plusieurs planches ; alors moi, quand je suis allée laver ma voiture, je m'en suis rendue compte de suite ; on ne parle pas du toit, enfin, il y a plein de choses comme ça, et, etc...etc....

100 000 € pour le 19 place Cité Administrative, alors oui, je vous rejoins, il faut que l'on fasse des économies par rapport à la Mairie ; peut-être le faire en interne ».

Monsieur le Maire : « On réfléchit à toutes les possibilités ».

Madame EPECHE : « Juste finir...me laisser finir, je vous remercie.

On a des agents qui sont très capables, qui sont d'ailleurs demandeurs d'être mis en avant, de mettre en avant leurs compétences, peut-être même de faire des formations, et de pouvoir utiliser certains produits qu'ils n'ont pas, jusque-là, le droit d'utiliser.

Moi, je regarde beaucoup les communes alentours ; Celles est une inspiration pour moi, au-delà de son Maire, donc, oui, Olliergues aussi, et d'autres petites communes, et c'est vrai que, pour avoir vécu sous des mandats d'un Pierre PEYRONNY ou d'un Francisque SAUZEDDE, on sait, qu'à l'époque, on avait la chance d'avoir ces agents qui étaient qualifiés et qui nous ont fait faire de grosses économies.

Voilà, c'était mon intervention, qui allait dans le sens de celle de Madame ANGELI, et aussi la vôtre, avec les économies ».

Madame ANGELI : « Je peux poser une question ?

A quoi servent les commissions, vu que vous décidez tout entre vous, et que quand on arrive en commissions, c'est juste pour mettre le doigt sur la couture du pantalon, demander vaguement des explications que l'on obtient, en posant des questions, parce que, sinon, spontanément, on n'a pas d'informations.

Donc les commissions, c'est une vaste rigolade ; tout est décidé en dehors des commissions ; on n'y travaille pas, vous voulez juste désamorcer la séance du Conseil pour faire que ça se passe bien, on ne travaille pas en commissions.

Quand vous arrivez, en disant – le groupe majoritaire a décidé que – alors, ça sert à quoi la commission urbanisme et travaux ? à rien, et vous ne vous en cachez pas, vous le dites devant les gens qui sont présents, ça ne sert à rien ; donc on fait venir les minoritaires, juste pour qu'ils disent – oh, oui – voilà, c'est tout. Donc, moi, je pense, que je ne viendrai plus en commissions, si c'est juste pour valider.

On vote l'année dernière, et c'est dans Petites Villes de Demain, la mairie était dans Petites Villes de Demain, dans quelque chose de central ; c'est dans le dossier, je l'ai là, si vous voulez le consulter ».

Monsieur le Maire : « Je vous remercie ».

Madame ANGELI : « Voilà, d'accord ? donc, on vote quelque chose, tous ensemble autour de cette table, et la majorité décide que la mairie, ce n'est pas grave, c'est trop cher, on va aller dépenser 120 000 € pour un truc qui semble vous obséder, mais peut-être pas tous les Courpiérois ; je pense qu'ils préfèrent leur mairie, là, où ils marient les gens, c'est un lieu de vie, une mairie ; c'est crade. Vous dites que vous regardez dans les autres villes !

Vous regardez dans les autres villes ; vous regardez AUGEROLLES, commune de moins de 1000 habitants, ils ont une mairie magnifique ; regardez PUY-GUILLAUME ; partout, les mairies sont propres, sont soignées, ça donne une image.

Vous voulez que les gens reviennent en centre-ville ? mais donnez-leur de la fierté ; ça s'appelle un bâtiment commun, c'est là où les choses se passent.

On a décidé de faire venir les gens pour les cartes d'identité et passeports, des gens qui viennent de l'extérieur, qui rentrent, qui voient cette mairie dégoutante ; vous croyez qu'ils vont venir acheter à Courpière ?

Non, mais Monsieur le Maire, excusez-moi ».

Monsieur le Maire : « C'est le procès ».

Madame ANGELI : « Ce n'est pas un procès ».

Monsieur le Maire : « Si, si, si ».

Madame ANGELI : « Non ».

Monsieur le Maire : « Je vais vous dire ; moi, j'aime la discussion, j'aime l'échange, j'aime confronter les idées.

On n'est pas, vous vous plaignez d'un manque de démocratie, c'est très compliqué de discuter dans ces conditions, et je donnerai d'abord la parole à Monsieur DOUBTSOF, il l'a demandée.

Je considère que le dialogue est possible dans la mesure où on n'est pas toujours en train d'expliquer « il y a qu'à, faut qu'on, nous on a une autre idée, c'est mieux..... » , tout doit se discuter. Les quelques commissions, ou les quelques réunions de travail que l'on a pu avoir, on voit à quel point c'est compliqué, on voit à quel point on va toujours sur les terrains du juridique ; on a beaucoup de mal à discuter avec vous, je vous le dis gentiment, c'est très, très compliqué.

Je pense que je suis quelqu'un d'ouvert, mais quand j'entends la façon dont vous vous adressez à moi, maintenant, là, je me dis – mais mon gars, tu es nul, tu es nul, tu te rends compte, toutes les décisions qui sont prises ne sont pas bonnes, parce qu'il y a autre chose à faire – et bien je vous réponds simplement, de mon point de vue, je ne vais pas l'argumenter ici, parce que ce n'est pas le lieu ; il est préférable de s'occuper du 19 place de la Cité Administrative.

Mais je dirais, au-delà de ça, il serait préférable de s'occuper de tout, et quand je vous écoute, Madame EPECHE, parce que vous voyez, ce matin, on est allés, avec Monsieur GOSIO et Monsieur BERTHEOL, on est allés, on a passé une heure et demi dans les chemins, on est allés voir des habitants, etc...

On est allés voir des problématiques, mais la liste, elle est longue comme un jour sans fin, on n'en viendra jamais à bout avec les moyens que l'on a ; donc, il y a des priorités, et qu'est-ce que m'a dit René GOSIO, il m'a dit – Laurent, 20, 25 000 € pour les chemins, ce n'est pas assez, il en faudrait 100 000 € ; et ben oui, 100 000 par-là, 50 000 par-là, 80 par-là, et ben, on fait des choix ; ces choix-là, ne plaisent pas à tout le monde, et vous croyez qu'à moi, ils me plaisent ? c'est des choix, mais on joue petits bras, car on n'a pas d'argent ; on peut endetter la Commune, c'est vachement facile, on peut y aller, mais moi, je ne veux pas faire ça, je vais essayer de faire raisonnablement.

On n'a pas les mêmes choix, parce que l'on n'a peut-être pas la même vision, mais on a le droit d'avoir une vision différente ; pour autant, on n'est pas des nuls, et quand je vous écoute, je me dis – donc, là, tu es bon à rien – voilà ».

Madame EPECHE : « A titre personnel, je ne pense pas que ce soit l'avis que je vous ai fait ».

Monsieur le Maire : « Non, mais je parlais à Madame ANGELI.

Donc, si vous voulez, du dialogue, du débat, entièrement d'accord, mais pas comme ça se passe maintenant, parce que moi, je n'y arriverai pas ; je ne peux pas me faire allumer sans arrêt, et rester comme-ça, je ne peux pas, je suis désolé, ça ne fait pas partie de ma façon d'être.

Quand j'ai des arguments, quand j'ai des convictions, j'essaie de les défendre.

Après, vous savez, ce groupe majoritaire, on discute entre nous, et bien je peux vous dire, qu'ici, la vérité, c'est que souvent on vient les voir, on leur dit – voilà, on a fait ça – car le nombre de choses que l'on fait dans une journée, le nombre de gens que l'on voit, s'il fallait toutes les cinq minutes demander – excusez-moi de vous demander si je vous dérange, est-ce que l'on peut faire ça ? est-ce que vous êtes d'accord ? à non, moi je vois ça autrement – mais on ne va jamais avancer, ce n'est pas possible ; donc, oui, oui, quelquefois, on est directif, mais parce qu'il faut que la bécane avance.

C'est déjà hyper lourd ; tout est lourd, tout est compliqué, et alors, on se bat ; des fois, on manque, effectivement, de dialogue, on manque de communication, on manque de débat, je ne dis pas le contraire ; je n'ai pas du tout la conviction d'avoir la science infuse.

Après, j'ai mon expérience, et sur la vision, car on peut en parler un instant, de la redynamisation de Courpière, je peux vous dire qu'il n'y a pas un instant dans la journée, où à chaque fois que je rencontre quelqu'un, je l'encourage, j'essaie de faire en sorte que les projets émergents soient des projets qui aboutissent, qui amènent ce fameux déclic, voilà.

Alors le 19 place de la Cité Administrative, parce que, ici, j'ai envie de dire, comme le projet n'est pas mûr, là, pour le coup, pour l'assistance, oui on en a une, on a la même, on veut que Courpière redémarre.

Et je vais vous dire, juste ce matin, j'ai rencontré deux personnes du Centre Equestre des Rioux, deux jeunes, qui ont un projet, qui le mettent en œuvre d'ailleurs, qui commencent ; ils vont avoir une activité dans laquelle ils veulent développer des choses pour le public, pour des manifestations, etc...je peux vous dire que pendant une heure, une heure et quart, quand je les ai reçus ce matin, je leur ai dit – mettez le turbo – et j'ai écouté.

Donc, je ne vais pas faire ma pub, je dis simplement, quand vous expliquez que l'on fait les choses dans notre coin, et que l'on ne vous traite pas convenablement, il y a une part de vérité, et je vous ai donné la raison, mais je pense que vous ne l'entendez pas ; c'est que c'est très dur de parler avec vous, d'échanger sereinement, sur le fond, parce que sur la forme, il y a beaucoup à dire de ce que l'on fait, c'est certain, mais je pense que c'est le fond qui nous intéresse ».

Madame ANGELI : « J'aimerais pouvoir vous répondre.

Nous sommes six dans cette équipe, et vous avez du mal visiblement, avec les six personnes, et vous avez du mal avec moi, parce que, effectivement, quand je demande à quoi servent les commissions, répondez-moi ; on est dans le débat.

Vous êtes en train de dire qu'il y a un problème de communication avec vous Madame ANGELI ».

Monsieur le Maire : « Je viens de vous répondre ».

Madame ANGELI : « Non, non ; à quoi servent les commissions ? à part enregistrer des décisions ; normalement, ce sont des commissions de travail, Monsieur le Maire, ce sont des commissions de travail ».

Monsieur le Maire : « Vous voyez, la commission dans laquelle on a débattu du problème de la maîtrise d'œuvre et du 19, il n'y a pas eu un échange ? je ne vous ai pas donné les informations ? ».

Madame ANGELI : « Mais, Monsieur le Maire, non.

Déjà, il a fallu qu'on vous pose beaucoup de questions ; spontanément, vous ne donnez pas l'information, il a fallu qu'on vous pose des questions, et j'étais témoin, bien évidemment.

A partir de là, je vous ai demandé ce qu'il y avait de si urgent, vous m'avez dit – il faut bien que les Courpiérois s'aperçoivent que l'on fait quelque chose – moi, ça ne m'a pas convaincu comme réponse ; se précipiter à dépenser 120 000 € pour que les gens voient que l'on fait quelque chose, ce n'est pas quelque chose qui m'a convaincu ».

Monsieur le Maire : « Je répons ; on a trop attendu. Eric ».

Monsieur DOUBTSOF : « Simplement, un peu de sérieux, quand même ; Madame ANGELI ».

Madame ANGELI : « Il commence ».

Monsieur DOUBTSOF : « Ça fait 40 minutes sur un point ».

Madame ANGELI : « Important ».

Monsieur DOUBTSOF : « Il nous en reste 15, tout particulièrement le Débat d'Orientation Budgétaire ; alors vous estimez que vous n'êtes pas entendue dans les commissions municipales ; faudrait-il encore que vous ayez des propositions concrètes, ben oui.

5 ans de Débat d'Orientation Budgétaire, d'actes budgétaires, d'orientations ; et bien écoutez, je ne me rappelle plus de votre proposition de celle que vous avez formulée, à tel point qu'il y avait un document de 60 pages, à la dernière commission, vous étiez omnibulée seulement par le personnel, d'ailleurs on va laisser le temps au temps, et laisser le Débat d'Orientation Budgétaire pour montrer que nous avons des orientations cohérentes, et beaucoup de décisions qui sont prises tout en ayant le sens d'économiser, d'optimiser nos ressources au niveau budgétaire.

Alors, si on peut s'arrêter, car si on fait 40 minutes pour chaque point, à minuit, on n'a pas terminé ».

Monsieur le Maire : « Madame SALGUEIRO, vous vouliez dire un truc ».

Madame SALGUEIRO : « Oui, je voulais revenir sur le fait que vous nous avez informé que vous demandiez l'avis à tout le monde ; moi, il me semble bien, qu'en commission, vous nous avez dit que le projet au niveau du 19, c'est vous qui aviez décidé, pas tout les autres, c'est vous. Donc, quand vous dites que vous demandez l'avis à tout le monde...

Par contre, ce que je voulais dire aussi, c'est que vous trouvez que vous ne pouvez pas travailler avec nous, même en commission, mais on ne travaille pas en commission.

Par contre, quand vous avez besoin de nous, vous savez faire des réunions ; quand vous êtes bien embêté, et que vous avez besoin de conseils, vous savez nous trouver ».

Monsieur le Maire : « Parce que, quand on fait une réunion, c'est que l'on a besoin de vous ? ».

Madame SALGUEIRO : « Oui ».

Monsieur le Maire : « Ben, je ne crois pas ».

Madame SALGUEIRO : « Si ».

Monsieur le Maire : « On va clore le débat là-dessus, car comme le dit Eric (DOUBTSOF), il y a beaucoup de choses à voir.

Je pense qu'il y a une chose qui transparait ; c'est que l'on peut parler. Quand on parle calmement, on arrive à se dire des choses, pas forcément agréables pour les uns et les autres, mais au moins ça parle ».

Madame ANGELI : « Juste sur le fond ; vous pensez que la manière dont vient de s'exprimer Monsieur DOUBTSOF, qui est une manière, qui est tout à fait, manque de civilité, c'est hallucinant la manière dont Monsieur DOUBTSOF ».

Monsieur le Maire : « Eric, ne dis rien, s'il te plaît ».

Madame ANGELI : « Non, premier mot qu'il a dit, il a attaqué d'entrée de jeu – vous n'avez pas présenté des projets – des projets, mais si, on a fait que ça d'en présenter ; ça fait cinq ans que l'on demande à ce qu'un état du patrimoine soit fait, et qui n'est pas fait.

Moi, je peux vous dire tout ce que l'on a demandé.

Si on n'avait pas été là, vous alliez nous mettre pour 42 ans du photovoltaïque ; il s'est avéré que le contrat aurait pu coûter une fortune à la commune ; on vous a arrêté juste à temps de nous surendetter, alors s'il vous plaît, ces attaques personnelles, où on dit – vous êtes sur le juridique – ben il faut bien, de temps en temps, qu'il y ait quelqu'un qui fasse attention au juridique dans cette commune, parce que vu les âneries que l'on a failli nous faire faire, vous devriez m'élever une statue au lieu de m'agresser ».

Monsieur le Maire : « Stop, stop ».

Madame ANGELI : « Non, mais c'est hallucinant ».

Monsieur le Maire : « Stop, on arrête ; ça n'ira nulle part. On passe aux affaires générales ».

AFFAIRES GÉNÉRALES

06 - MODIFICATION N°07 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIERS DORE ET MONTAGNE.

↳ Annexes : Mail de TDM - Courrier de TDM - Délibération de TDM – Modification statutaire n°7.

**Monsieur le Maire : « Il s'agit du transfert volontaire et anticipé de la compétence assainissement non collectif sur le territoire des communes de Dorat, Noalhat et Paslières, et nous sommes obligés de nous prononcer pour que notre délibération aille dans le sens de la délibération modification des statuts de Thiers Dore et Montagne.
Il s'agit de valider que ces communes vont adhérer ».**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles, L. 5211-17, L. 5211-17-2, L. 5211-4-1, L. 5214-16, L. 5214-21, L. 1321-1 et suivants,

Vu le Code Général de la fonction publique, et notamment son article L. 253-5,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 64,

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, et notamment son article 1,

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne dans leur version en vigueur à la date d'adoption de la présente délibération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes TDM en date du 28 novembre 2024 portant modification des statuts (n°07) de la Communauté de Communes,

Vu le courrier de Monsieur le Président de la Communauté de Communes TDM en date du 10 décembre 2024 reçu par voie numérique en date du 19 décembre 2024 valant notification de ladite modification statutaire,

Vu le projet de statuts modifiés (N°07) de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne annexé à la présente délibération,

Considérant qu'à compter de la notification de la modification des statuts par TDM, ses communes membres disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur ces modifications, et qu'en l'absence de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable,

Considérant qu'au terme de la procédure, un arrêté préfectoral entérinera ces modifications,

Monsieur le Maire rappelle que pour l'exercice de la partie de sa compétence assainissement, relative à l'assainissement non collectif, les communes de DORAT, NOALHAT et PASLIERES n'ont pas transmis leur compétence à la communauté de communes Thiers Dore et Montagne mais ont adhéré au SIEA Rive Droite de la Dore.

La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne exerce cette compétence, dans le cadre d'une régie à simple autonomie financière, sur le territoire de 27 de ses communes membres, c'est-à-dire, sur l'ensemble de son territoire à l'exception du territoire des communes de DORAT, NOALHAT et PASLIERES.

Ces trois communes souhaitent toutefois transférer une telle compétence à la communauté de communes, permettant à cette dernière d'exercer cette compétence sur l'intégralité de son ressort territorial.

Un tel transfert volontaire et anticipé de la compétence « assainissement non collectif » sur le territoire des communes de DORAT, NOALHAT et PASLIERES implique de mettre en œuvre la procédure prévue à l'article L.5211-17 du CGCT qui dispose que :

« Les communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent à tout moment transférer, en tout ou partie, à ce dernier, certaines de leurs compétences dont le transfert n'est pas prévu par la loi ou par la décision institutive ainsi que les biens, équipements ou services publics nécessaires à leur exercice.

Ces transferts sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre additionnelle, la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale visée à l'alinéa précédent définit, le coût des dépenses liées aux compétences transférées ainsi que les taux représentatifs de ce coût pour l'établissement public de coopération intercommunale et chacune de ses communes membres dans les conditions prévues au 3 du 3° du B du III de l'article 85 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 de finances pour 2006 (1).

Le transfert de compétences est prononcé par arrêté du ou des représentants de l'Etat dans le ou les départements intéressés.

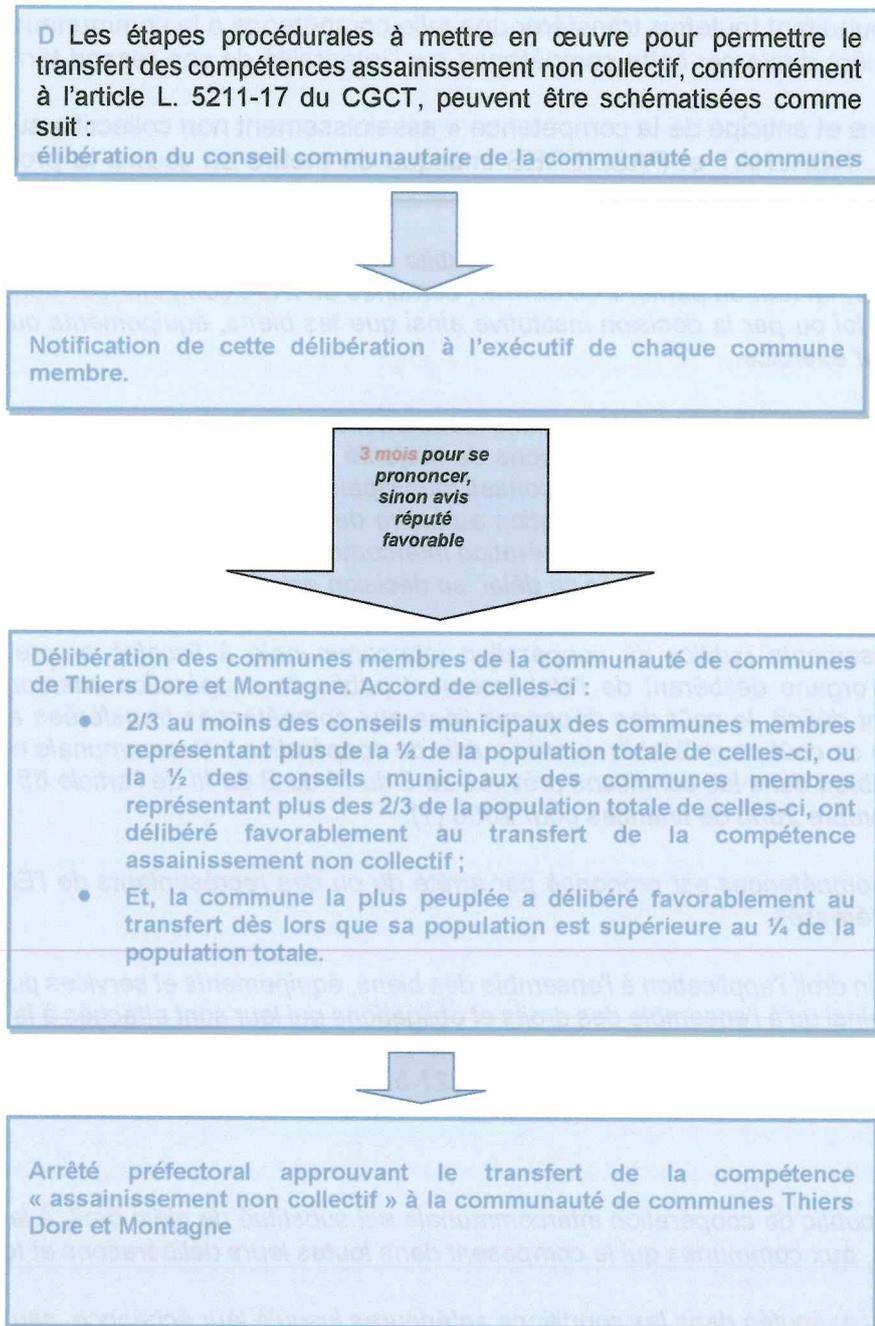
Il entraîne de plein droit l'application à l'ensemble des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert, des dispositions des trois premiers alinéas de l'article L. 1321-1, des deux premiers alinéas de l'article L. 1321-2 et des articles L. 1321-3, L. 1321-4 et L. 1321-5.

(...)

L'établissement public de coopération intercommunale est substitué de plein droit, à la date du transfert de compétences, aux communes qui le composent dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. La substitution de personne morale aux contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant. La commune qui transfère la compétence informe les cocontractants de cette substitution ».

Les étapes procédurales à mettre en œuvre pour permettre le transfert des compétences assainissement non collectif, conformément à l'article L. 5211-17 du CGCT, peuvent être schématisées comme suit :



Le calendrier procédural est donc le suivant :

- Le 28 novembre dernier, le conseil communautaire de la communauté de communes Thiers Dore et Montagne a délibéré pour décider de la prise de la compétence assainissement non collectif sur le territoire des communes de DORAT, NOALHAT et PASLIERES.
- Les communes membres de la communauté de communes disposent d'un délai de trois mois, soit avant le 28 février 2025 pour se prononcer sur le transfert de compétence, sauf à ce que leur avis soit réputé favorable.
- Mars 2025 : adoption de l'arrêté préfectoral approuvant le transfert de compétences.
- Entrée en vigueur de l'arrêté préfectoral et donc de la prise de la compétence assainissement non collectif à la communauté de communes.

S'agissant des incidences d'un tel transfert de compétence à la Communauté de communes, Monsieur le Maire rappelle que les communes de DORAT, NOALHAT et PASLIERES adhérant au SIEA Rive Droite de la Dore, syndicat infracommunautaire c'est-à-dire, un syndicat dont le périmètre est intégralement inclus dans le territoire de la communauté de communes, la communauté de communes pourra :

- Soit, décider de déléguer l'exercice de sa compétence « assainissement non collectif » à ce syndicat sur le territoire de ces trois communes.
- Soit, décider de ne pas déléguer l'exercice de sa compétence « assainissement non collectif » à ce syndicat sur le territoire de ces trois communes. Dans cette hypothèse, la délibération du conseil communautaire décidant de ne pas déléguer une telle compétence au syndicat emportera réduction des missions de syndicat. La Communauté de communes récupérera alors l'exercice de la compétence assainissement collectif sur le territoire de ces trois communes reprenant le personnel, les contrats en cours et l'actif et de passif du syndicat afférent à l'exercice de la compétence assainissement non collectif.

Monsieur le Maire présente le projet de modification statutaire N°7 tel rapporté en annexe.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, se prononcer sur le transfert de la compétence « assainissement non collectif » à la communauté de communes Thiers Dore et Montagne sur le territoire des communes de DORAT, NOALHAT et PASLIERES.

Et considérant que la Commission « Affaires Générales – Tranquillité – Personnel Communal » a été saisie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour à l'unanimité.

1°) Décide du transfert de la compétence assainissement non collectif des eaux usées à la communauté de communes pour le territoire des communes de DORAT, NOALHAT et PASLIERES.

2°) Approuve la modification statutaire n°7 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne telle présentée et annexée à la présente délibération.

3°) Sollicite, auprès de Monsieur le Préfet, une fois les conditions de majorité réunies, l'adoption de l'arrêté préfectoral prononçant le transfert de la compétence « assainissement non collectif » à la communauté de communes Thiers Dore et Montagnes sur le territoire des communes de DORAT, NOALHAT et PASLIERES.

4°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

AFFAIRES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire : « Je précise : comme vous avez pu le lire dans la note de synthèse, nous vous avons précisé que le tableau des effectifs est en cours de modification, et en attente de l'avis du CST sollicité, pour les suppressions de poste.

Il sera remis, lors du prochain Conseil Municipal du 07 avril, un tableau des effectifs au 01/01/2025, en annexe du Budget Principal, et une mise à jour de celui-ci sera proposée par délibération, prenant en compte la suppression des postes et les créations par délibérations, prises lors de la séance du 24 février 2025.

07 - CRÉATION DE POSTES EN RAISON DE NOMINATION SUITE A REUSSITE CONCOURS.

Monsieur le Maire : « Il faut être clair ; on créé des postes, et on supprimera les postes dans lesquels les gens sont actuellement.

Il s'agit de créer des postes qui correspondent à leur nouvelle qualification.

Il y a cinq personnes des ateliers qui doivent bénéficier de cette mesure ».

Vu le Code de la Fonction Publique et notamment en son article L. 313-1,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre la nomination d'agent au grade suite à la réussite d'un concours,

Considérant qu'en cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique,

Considérant la réussite de cinq agents communaux au concours d'adjoint technique principal de 2ème classe,

Et considérant que la Commission « Affaires Générales – Tranquillité – Personnel Communal » a été saisie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour à l'unanimité.

1°) Approuve la création de cinq emplois permanents au grade d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

2°) Dit que le tableau des effectifs sur les emplois permanents sera modifié en conséquence.

3°) Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents seront inscrits au budget 2025.

4°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

08 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – AGENT POLYVALENT.

Monsieur le Maire : « Il n'y a pas d'augmentation d'effectif ; c'est la création d'un poste d'adjoint technique à un agent polyvalent aux ateliers, pour remplacer un monsieur qui part en retraite ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L. 332-8 à L. 332-14,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Considérant la nécessité de recruter un adjoint technique exerçant l'emploi d'agent polyvalent, suite à un départ à la retraite,

Et considérant que la Commission « Affaires Générales – Tranquillité – Personnel Communal » a été saisie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour à l'unanimité.

1°) Créé un emploi permanent d'agent technique de catégorie C à temps complet pour exercer les missions suivantes : agent polyvalent aux services techniques.

2°) Dit que cet emploi pourra être pourvu par un grade d'adjoint technique, d'adjoint technique principal de 2^{ème} ou 1^{ère} Classe.

3°) Dit qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base des articles L. 332-14 et L. 332-8 le cas échéant précités ;
La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence au maximum de l'indice brut de la grille indiciaire des adjoints techniques.

4°) Dit que le tableau des effectifs sur les emplois permanents sera modifié en conséquence.

5°) Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget 2025.

6°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

09 - CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE – AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX

Monsieur le Maire : « Là, il s'agit de modifier l'organisation du ménage, ou plutôt de la propreté, en développant un poste sur lequel il y aura la propreté qui sera exécutée à l'intérieur de la ville de Courpière, de manière plus efficace, et surtout à des moments clés, comme le lundi matin, par exemple, et cette équipe a besoin d'être renforcée ».

Madame ANGELI : « Par rapport à la personne qui est en arrêt maladie, notre agent d'entretien qui est en arrêt maladie, est-ce que vous avez une idée du moment où cette personne va réintégrer ? ».

Monsieur le Maire : « Non, comme beaucoup d'arrêts maladie ; la dernière fois, c'est rebelote pour 15 jours ».

Madame ANGELI : « D'accord, merci, Monsieur le Maire ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L. 332-8 à L. 332-14,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Considérant la nécessité de recruter un adjoint technique exerçant l'emploi d'agent d'entretien des locaux, notamment à l'Espace Coubertin,

Et considérant que la Commission « Affaires Générales – Tranquillité – Personnel Communal » a été saisie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour à l'unanimité.

1°) Créé un emploi d'adjoint technique de catégorie C à temps complet pour exercer les missions suivantes :
Entretien des locaux.

2°) Dit qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public sur la base des articles L. 332-14 et L. 332-8 le cas échéant précités ;
La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence au maximum de l'indice brut de la grille indiciaire des adjoints techniques.

3°) Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent seront inscrits au budget 2025.

4°) Dit que le tableau des effectifs sur les emplois permanents sera modifié en conséquence.

5°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

10 - PISCINE MUNICIPALE - CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS ET RECRUTEMENT.

Monsieur le Maire : « La piscine municipale, qui réouvrira en juin, a besoin, comme chaque année, de trois agents ; le maître-nageur, et deux personnes sur l'accueil et la vente des prestations ; il s'agit de créer ces postes pour pouvoir passer au recrutement très rapidement.

J'ajouterai que l'on essaie de bénéficier d'un dispositif de TDM qui a formé des jeunes agents pour pouvoir être maître-nageur, et que peut-être, on bénéficiera d'un recrutement de cet ordre, ou alors, on reprendra le maître-nageur qui exerce depuis trois ans, à la piscine ».

Madame ANGELI : « Sur ce point, effectivement, nous en avons parlé en commission, Monsieur le Maire, il me semble qu'il faut débiter quand on est maître-nageur, effectivement, mais, peut-être débiter avec quelqu'un d'expérience, à côté.

C'est normal que les gens commencent dans un travail, mais en termes de sécurité, ne faudrait-il pas mieux avoir quelqu'un qui ait, quand même, un peu d'expérience ; parce que c'est vrai que ça coûte moins cher de prendre des gens avec moins d'expérience, mais ça peut coûter très cher, à la sortie ».

Monsieur le Maire : « Quand j'ai dit – jeune – je ne suis pas sûr qu'ils soient hyper jeunes. Je suis d'accord avec vous, il faut de l'expérience ».

Madame ANGELI : « Je parle de l'expérience ».

Monsieur le Maire : « Surtout à Courpière ; donc, on choisira aussi en fonction de l'expérience. On sait ce que l'on a avec le maître-nageur, Pierre RICARDO, actuellement ».

Madame ANGELI : « Merci, Monsieur le Maire ».

Madame FRANZKOWIAK : « Souvent, en plus, ce sont des jeunes qui ont déjà le BAFA, donc, qui ont déjà une certaine habitude de l'animation et d'encadrer également des personnes ».

Madame ANGELI : « Oui, mais là, c'est un domaine où il faut réagir vite, et, on ne sait jamais, face à un problème, comment on va réagir.

Donc, avoir le BAFA, c'est une chose, mais être maître-nageur, et devoir intervenir rapidement, et circonstances compliquées, c'est différent.

Donc, oui, pour démarrer, mais démarrer avec quelqu'un qui a de l'expérience dans un domaine où il s'agit de la vie des gens, ça me paraît plus sérieux ; donc, je pense que s'il y a de l'argent à économiser au niveau de Courpière, ce n'est pas là-dessus qu'il va falloir l'économiser ».

Madame FRANZKOWIAK : « *Ils ont l'expérience dans ce sens-là aussi ; ils font des stages en tant que maître-nageur ; ils ont une formation pour savoir comment réagir, formation aux premiers secours ».*

Madame ANGELI : » *C'est un peu comme quand on passe le permis de conduire ; on a le permis de conduire, mais on n'a peut-être pas, obligatoirement, tout de suite, les bonnes réactions. Je pense que, oui, à des gens qui démarrent, et bien évidemment, mais si on pouvait faire que ce soit équilibré au niveau expérience, et un petit peu moins d'expérience, je pense que ce serait bon ».*

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment en son article L. 332-23,

Considérant qu'il convient de créer des emplois non permanents (emplois saisonniers) pour assurer le fonctionnement, l'entretien et la surveillance de la piscine municipale, à savoir :

- **de deux agents contractuels** à temps complet (35h) au grade d'Adjoint Technique Territorial, catégorie C, et de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire de référence (dans la limite du 11^{ème} échelon, IB 432/IM 387), pour la période maximum comprise entre le 01 juin au 30 septembre 2025.

- **d'un agent contractuel** à temps complet (35h) au grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) Principal 2^{ème} classe et de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire de référence (dans la limite du 12^{ème} échelon, IB 638/ IM 539 et conformément aux recommandations de la Fédération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FMNS)), pour une période maximum comprise entre le 01 juin au 30 septembre 2025 avec possibilité d'un avantage en nature logement (selon le barème de l'URSSAF).

Et considérant que la Commission « Affaires Générales – Tranquillité – Personnel Communal » a été saisie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour à l'unanimité.

1°) **Décide** de créer les emplois non permanents correspondants aux besoins en recrutement :

- **de deux agents contractuels** à temps complet (35h) au grade d'Adjoint Technique Territorial, catégorie C, et de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire de référence (dans la limite du 11^{ème} échelon, IB 432/IM 387), pour la période maximum comprise entre le 01 juin au 30 septembre 2025.

- **d'un agent contractuel** à temps complet (35h) au grade d'Edicateur Territorial des Activités Physiques et Sportives (ETAPS) Principal 2^{ème} classe et de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire de référence (dans la limite du 12^{ème} échelon, IB 638/ IM 539) et conformément aux recommandations de la Fédération des Maîtres-Nageurs Sauveteurs (FMNS)), pour une période maximum comprise entre le 01 juin au 30 septembre 2025 inclus, avec possibilité d'un avantage en nature logement (selon le barème de l'URSSAF).

2°) **Autorise** Monsieur le Maire à signer les contrats afférents à l'embauche de ces trois agents.

3°) **Dit** que les crédits requis seront inscrits au Budget 2025.

4°) **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

AFFAIRES FINANCIERES ET VIE ECONOMIQUE

11 - DÉBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025.

↳ Annexe : Rapport d'Orientation Budgétaire 2025.

M. Mohammed OULABBI quitte la séance à 22h45, et donne procuration à M. Eric DOUBTSOF.

M. Bernard PFEIFFER quitte la séance à 23h00, et donne procuration à Mme Isabelle ROCHE-LACOMBE.

COMMUNE DE COURPIÈRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
En exercice 27
Présents 18
Absents 3
Procurations 6
Votants 24

L'an deux mil vingt-cinq le 24 février à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil municipal à COURPIERE, sous la présidence de Laurent CLIVILLÉ, Maire.

Date de convocation : 18 février 2025.

PRÉSENTS : Mme Sylvie ANGELI – M. Yves BECOUZE – Mme Aude BURIAS – M. Thierry CIERGE – M. Laurent CLIVILLÉ – M. Eric DOUBTSOF – M. Eric DUCHER – Mme Huguette EPECHE – Mme Géraldine FRANZKOWIAK – M. René GOSIO – Mme Dominique LAFORET – M. Jean-Michel LAVEST – Mme Catherine MAZELLIER – M. Michel QUÉRÉ – Mme Isabelle ROCHE-LACOMBE – Mme Carole SALGUEIRO – Mme Christiane SAMSON – Mme Danielle TOURON.

ABSENTS : Mme Elodie ALÉJO – M. Philippe CAYRE – M. Eric MOULIN.

M. Mohammed OULABBI quitte la séance à 22h45, et donne procuration à M. Eric DOUBTSOF.

M. Bernard PFEIFFER quitte la séance à 23h00, et donne procuration à Mme Isabelle ROCHE-LACOMBE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme Elodie BEAUGER à Mme Sylvie ANGELI – Mme Jeannine BOUSSUGE à Mme Dominique LAFORET – M. Jean-Baptiste CHALUS à M. Laurent CLIVILLÉ – Mme Lydie LIMOUZIN à Mme Carole SALGUEIRO – M. Mohammed OULABBI à M. Eric DOUBTSOF – M. Bernard PFEIFFER à Mme Isabelle ROCHE-LACOMBE.

Secrétaire de séance : Mme Dominique LAFORET.

Monsieur DOUBTSOF : « Je vais essayer d'être synthétique sur un rapport de 60 pages, qui a été présenté en commission la semaine dernière.

Je tiens à remercier Madame CASTAN, Responsable Générale des Services, et Laurence COUZON, Responsable des Finances, pour la préparation de ce Débat d'Orientation Budgétaire, ainsi que l'ensemble des agents communaux qui ont œuvré toute l'année 2024, et qui préparent le budget 2025 ardemment.

● Je vais être assez rapide sur le contexte budgétaire, car c'est toujours un exercice difficile. Des prévisions de Bercy, et on s'aperçoit que la réalisation des choses ce n'est pas ça, particulièrement sur l'année 2024, où on avait annoncé un déficit du budget de l'Etat à un certain niveau, et on s'est aperçu, que tout compte fait, c'était deux fois plus, voire nettement plus.

Je vais m'en tenir simplement à la situation de ce qui s'est passé ; la croissance française est en baisse, passant de 2,5% en 2022, à 1,1% en 2024, mais reste positive en comparaison à d'autres pays européens, sur une croissance, qui, quand même, marque le pas, avec une inflation qui, heureusement, diminue ; on était à 5,7% en 2023 ; elle s'établissait, fin 2024 à 2,5%, et on prévoit 1,5% en 2025.

On annonce une prévision de 1,5% en prévision des baisses du prix de l'électricité, mais ce n'est pas confirmé.

Sur le contexte budgétaire, la loi de finances a été une péripétie, avec la démission du Gouvernement Barnier, la présentation du budget par le Gouvernement Bayrou.

On va venir tout de suite sur la situation du contexte budgétaire, et la loi de finances 2025 qui a été votée.

Ce qu'il faut savoir, c'est que ce budget dédié aux collectivités territoriales, la loi de finances, c'est déjà une annonce très forte d'une baisse de 2,2 milliards sur les collectivités territoriales, pour 2025, et on s'aperçoit en fait, au fur et à mesure des décisions qui ont été prises par le Gouvernement, que en fait, ce n'est pas 2,2 milliards annoncés officiellement, mais on est plutôt autour de 10 milliards pour les collectivités territoriales, donc c'est véritablement une année catastrophique pour les collectivités territoriales.

Il y a la baisse du fonds vert, qui est quand même l'un des fonds de subventions pour les projets de transition énergétique, d'environnement, qui diminue de 1,5 milliards sur une enveloppe globale en 2024, qui était de 2,5 milliards.

La mise en place d'un « fonds territorial climat » qui était annoncé de 200 millions, et on s'aperçoit, après le vote, qu'il est de 100 millions d'euros.

J'en passe et des meilleures, mais véritablement, on est sur des mesures qui sont très nocives pour le développement territorial.

Sur les mesures qui sont prises pour les collectivités, ce qu'il faut savoir, c'est que nous avons la réduction du Fonds de Compensation de la TVA (FC TVA), qui permet de rembourser aux collectivités territoriales la TVA sur les investissements ; son taux devrait passer de 16,4% à 14,85%, ce qui représente une réduction des recettes pour la commune d'environ 20 000 € par an, simplement sur le réalisé 2024.

Nous avons aussi une hausse très forte des cotisations de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui est une hausse de 12 points sur 4 ans ; vous imaginez, d'ici 2028.

On a fait un calcul ; ça représente une charge supplémentaire d'environ 140 000 € pour la collectivité sur 4 ans, soit une hausse de 35 000 €/an pour la collectivité.

Ce qu'il faut savoir, c'est que cette caisse nationale de retraite a aidé à équilibrer les caisses de retraites autonomes, on appelait cela, les sur-compensations, et c'est depuis 1974 que cette caisse finance les caisses autonomes qui n'avaient pas été rattachés à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, et donc véritablement, ça continue, et on voit aujourd'hui le résultat.

Alors, on peut supposer une perte de pouvoir d'achat, pour la commune, d'environ 100 000 € pour 2025, parce que, en fait, il y a aussi la non-indexation de l'inflation de la DGF, qui est environ estimée à 50 000 € sur les deux dernières années, et cette année.

Donc, 50 000 € sur les dotations d'Etat pour la collectivité, pour le fonctionnement, la baisse du taux de la FCTVA, et la hausse des cotisations de la CNRACL, environ 35 000 €, cela représente, quand même, 2,2% des recettes réelles de fonctionnement, et donc, il va falloir se pencher, et on se penche d'ores et déjà, pour trouver des mesures d'économies, afin de compenser cette perte brutale et très importante.

● **Je vais passer au Budget Principal, et la situation du résultat 2024.**

Sur le tableau de synthèse qui part de 2019 à 2024, avec deux colonnes ; une évolution par rapport à 2023 pour l'exercice 2024, et aussi une évolution entre 2019 et 2024.

Vous pouvez constater que sur les produits réels de fonctionnement, ils diminuent cette année encore de 1,2% ; on passe de 4,5 millions arrondis à 4,4 millions.

Les charges réelles de fonctionnement diminuent également de 2,4%.

Ce sont des éléments qui sont un peu faussés, quand on regarde les évolutions de 2019 à 2024, dans la mesure où toute cette période, nous avons eu des transferts de compétences, et tout particulièrement, le service commun écoles, donc, 600 000 € supplémentaires en dépenses, et 600 000 € en recettes équilibrés jusqu'en 2023, et depuis le transfert de compétences, on paye le coût réel moins l'attribution de compensation, qui était calculée, votée, par les collectivités territoriales, mais qui est une moyenne des trois dernières années, 20, 21 et 22, donc, inévitablement, il y a un coût supplémentaire pour la collectivité.

Sur notre capacité d'autofinancement qui nous permet, en fait, de couvrir le remboursement de capital de l'emprunt, les intérêts de l'emprunt, nous sommes à un montant de 721 000 €, donc un montant un peu plus important de 5,3% par rapport à 2023, mais vous pouvez constater, que même si 2019 était une année exceptionnelle, il y a une diminution très forte de la capacité d'autofinancement brute, on l'évoquera tout à l'heure, mais l'inflation, le coût de l'énergie, les baisses de dotations, inévitablement, ça se retrouve sur la capacité d'autofinancement.

La capacité d'autofinancement nette permet de financer les investissements de la collectivité, et nous sommes à un montant de 387 000 € que nous avons pu augmenter, par rapport à 2023. Là aussi, ça diminue, mais c'est aussi, le résultat inévitablement des hausses des dépenses de fonctionnement.

Nous avons dépensé, en réalisé, en dépenses d'équipement, 1 258 000 € sur l'exercice 2024, soit une évolution par rapport à 2023 de 37,3% ; nous n'avons pas mis les chiffres de l'évolution, car en fait, entre 2019 fin d'un mandat, et l'année 2024, il n'y a pas beaucoup de comparaison. Par contre, ce que vous pouvez constater, c'est qu'il y a une très forte diminution de l'endettement de la commune ; on l'a eu déjà sur l'année 2024, une diminution de 12,6%, mais depuis 2019, une diminution de l'endettement de la Commune de 32,4%, donc ça, c'est une très bonne chose. C'est dû tout particulièrement, à l'extinction naturelle des emprunts, et un recours à l'emprunt depuis le début du mandat qui est de simplement de 900 000 € en 2021, depuis notre élection.

Vous avez les ratios où l'on peut constater que c'est en fait, la commune, comparée à la moyenne de la strate de même niveau de population au niveau départemental, et de la même chose pour la Région et le national.

Il y a toujours un différentiel très important entre le Département, la Région et le National.

Ce que l'on peut constater, c'est peut-être parce que l'on est un bourg-centre, c'est le produit réel de fonctionnement est plus important que les autres communes, et puis les charges réelles de fonctionnement, également, par rapport à la moyenne départementale.

Notre capacité d'autofinancement est moindre, par rapport aux autres communes ; les dépenses d'équipement, également.

Par contre, au niveau de la dette, on est moins endetté que les autres communes ; 644 €/habitant au lieu de la moyenne départementale à 851 € ou 712 € au niveau National.

L'évolution de la CAF brute et nette depuis 2019 :

On peut constater qu'il y a des oscillations, mais ça, c'est en fonction de l'exercice, de ce que nous avons pu réaliser, les mesures.

Il y a quand même une stagnation de la CAF.

La CAF nette, quant à elle, augmente, car les annuités de la dette sont moins élevées, tout en maintenant un niveau de dépenses réelles raisonnables.

Le détail des produits de fonctionnement :

- Vous avez les ressources fiscales, malgré une augmentation autour de 5% des valeurs locatives, on s'aperçoit que les ressources fiscales ont évolué simplement de 1,1% en 2024 par rapport à 2023 ; elles ont, certes, progressé, de 34,3%, mais je tiens quand même à préciser que c'est l'effet de la disparition de la Taxe d'Habitation, et de la compensation avec le foncier bâti départemental.

- Les dotations et participations, c'est tout particulièrement les dotations d'Etat qui diminuent fortement ; 6,9%.

Dedans, vous avez également l'attribution de compensation, et il y a une très faible évolution, mais on voit qu'il y a véritablement un tassement des dotations.

- Les ventes et produits ; on est toujours sur des montants où tout dépend, 2020, c'était l'année du COVID, donc moins de ressources, de services, pour la collectivité.

Les recettes de fonctionnement n'ont pas progressé, et montrent leur fragilité, notamment les ressources fiscales et dotations.

Le détail est un tableau assez ardu ; ceci étant, synthétiquement, sur le total des produits des ressources de fiscalité locale, on s'aperçoit que c'est le seul levier pour la collectivité, dans la mesure en plus, où nous avons décidé, de ne pas augmenter le taux de la fiscalité du foncier bâti, et de la taxe d'habitation des résidences secondaires, et donc, c'est en fonction des augmentations des valeurs locatives qui sont décidées automatiquement par l'Etat, en fonction de l'inflation. Donc, une augmentation de 253 € sur le total des produits de ressources (impôts et taxes), 600 000 €, en fait, c'est en fonction du service commun écoles et du transfert de compétences dont nous avons reçu les compétences de TDM, et en fait, ça a peu d'impact, car nous avons le même montant des dépenses, voire plus, en dépenses de fonctionnement.

Sur le total des compensations, ça évolue simplement de 130 000 €, par rapport à 2019, et puis, vous pouvez voir, au niveau des dotations d'Etat, on était à 710 250 € en 2019, et nous sommes, aujourd'hui, 692 533 €, soit, sur une période de 5 ans, - 20 000 € ; pour vous dire, véritablement, la perte de pouvoir d'achat que nous avons, alors que nous avons eu des années où nous étions avec une inflation à 7%.

Au niveau de la fiscalité locale et des dotations :

En 2023, les recettes de la fiscalité locale ont considérablement évolué du fait de l'évolution des valeurs locatives décidées par l'Etat, basée principalement sur l'inflation de + 7,2%.

En 2024, la revalorisation était établie à + 3,9%.

Pour 2025, les recettes de fiscalité seront moins dynamiques, car la revalorisation des valeurs locatives est fixée à 1,7%.

Ce qu'il faut rappeler, c'est que la Commune n'a pas augmenté ses taux d'imposition depuis 2017.

Sur le détail des charges de fonctionnement :

Vous avez les charges générales, qui elles, ont diminué en 2024 par rapport à 2023 de 3,4%.

Les charges de personnel également, de 1,7%, qui ont diminué.

Et les charges de gestion courante, ont progressé de 3,3%, du fait de la décision d'une augmentation de 10 000 € des subventions au mouvement associatif local.

Les charges financières diminuent de 17% ; il y a un désendettement important de la commune pendant cette période.

Il ne faut pas tenir compte des évolutions 2019/2024, parce que là, encore une fois, on se retrouve sur des montants plus importants, tout particulièrement sur les charges générales, où on a 600 000 € supplémentaires, du fait du service commun écoles.

Sur les charges de personnel, là, par contre, on a une situation qui évolue fortement, dans la mesure où on a eu, on a supporté 200 000 € supplémentaires de dépenses, simplement du fait de l'application des décisions prises par l'Etat, sans contrepartie ; augmentation de la rémunération des fonctionnaires (ça, c'est le point d'indice, c'est une très bonne chose pour eux, car ils étaient quand même sur un gel de leur traitement depuis 2009), des primes pour la perte du pouvoir d'achat avec l'inflation, mais aussi les augmentations de cotisations sociales, donc 200 000 €, et dedans, vous avez 100 000 € qui concernent le transfert de compétences du périscolaire qui était pris en charge par la Commune, à travers le chapitre 11.

Sur le personnel :

Je l'ai évoqué tout à l'heure ; on a eu quand même une augmentation de la masse salariale de 16% des décisions prises par l'Etat de 200 000 €.

En 2024, la masse salariale semble se stabiliser, mais on fait face, comme partout ailleurs, à un vieillissement de notre personnel, et une augmentation aussi des accidents du travail. Donc, il y a une question de l'absentéisme, et une augmentation de l'assurance statutaire de la collectivité, on l'a vu récemment, où il a fallu acter une augmentation plus importante.

Sur l'évolution du personnel, on est sur une stagnation depuis 2020, autour de 40 agents, équivalent temps complet.

Ce qu'il faut savoir, c'est que ce tableau ne reflète pas le tableau des effectifs ; vous en aurez au moment du Compte Administratif 2024, le tableau des effectifs.

Ce qu'il faut savoir, c'est que 2024, c'est comme 2023, c'est simplement le nombre d'agents qui sont rémunérés au 31 décembre ; donc, nous avons une évolution de 4 postes, et qui tient compte des remplacements des agents qui sont en maladie ; ça ne correspond pas au tableau des effectifs.

En 2025, l'augmentation du taux de la CNRACL (caisse de retraite) représentera environ 35 000 €, ce que l'on évoquait tout à l'heure.

Je dis, les 44,3, c'est provisoire.

L'analyse de la dette :

En bleu, l'extinction naturelle de la dette ; on a tout payé au niveau d'un emprunt, et puis les emprunts nouveaux, avec les intérêts en rouge.

En 2024, la Commune n'a pas contracté d'emprunt.

Rappel, d'un recours, en 2021, d'un emprunt pour 900 000 € à un taux d'intérêt très avantageux de 0,47%.

Cet emprunt a permis de financer des investissements, sans avoir recours à tout l'autofinancement et ainsi reporter plus de résultats de fonctionnement pour faire face aux conséquences liées à l'inflation.

Pour 2025, d'autres emprunts seront nécessaires, en s'efforçant de rester prudent quant à l'endettement de la Commune, et en respectant l'engagement de rester en-dessous du niveau d'endettement de 2019, c'est-à-dire 3 458 000 €.

Je pense que l'on sera sur un recours à l'emprunt autour du million d'euros, en fonction des dépenses réalisées en investissement.

Sur la capacité de désendettement qui est une table indicateur pertinent du ministère des Finances, de la Cour Régionale des Comptes pour savoir si la santé financière d'une collectivité.

Ce qu'il faut savoir, c'est que le seuil d'alerte est de 12 ans, et nous, on est sur un niveau de 3 ans 1/2 et ça diminue encore, donc on a une situation assez bonne au niveau de l'endettement de la Commune, et de sa capacité de désendettement.

L'évolution de la section d'investissement :

Je vais passer tout de suite sur le bilan financier de 2024.

Nous avons réalisé près de 1,5 millions d'investissement ; 1 257 790 € au niveau du Budget Principal, et puis le reste, au niveau des budgets annexes, donc, 229 870 €.

Vous avez le détail :

Au niveau des investissements, près de 1,5 millions d'euros ont été engagés, dans les différents budgets, en 2024, sans recours à l'emprunt.

Le tableau présente le chantier important de cet exercice qui a été la rénovation et l'agrandissement du Cinéma municipal, autour de 500 000 €, et qui se poursuit. L'ouverture est prévue au printemps prochain, tout en réalisant de nombreux projets, comme l'arrosage automatique du stade Gardette, la réfection du préau Jean Payre, l'extension du columbarium du cimetière, la réalisation du Pump-track suite à la demande du Conseil des Jeunes, et donc il s'est réalisé aux Rioux, la réfection du réseau d'eau potable du quartier Balzac/Zola et Anatole France, et une nouvelle station d'épuration dans le village Magaud, on l'a évoquée dans les délégations ; et un programme de voirie de 130 000 €, et une réfection des chemins.

Notons aussi l'amélioration aussi de l'accueil du périscolaire dans les écoles, avec le changement total du mobilier, qui a fait l'objet d'une subvention de la CAF.

La hausse des subventions du mouvement associatif, incontournable dans l'animation de notre ville ; + 10 000 € d'enveloppe, ainsi portée à 65 000 €.

↳ Les orientations générales du budget 2025 et les engagements pluriannuels :

Les orientations budgétaires pour 2025, avant le vote, dans l'attente du rapprochement de l'élaboration du Compte Financier Unique, qui regroupera le Compte de Gestion et le Compte Administratif de Monsieur le Maire ; le total de l'excédent cumulé de fonctionnement 2024 s'élèverait à près de 743 000 €, une diminution de 100 000 € par rapport à 2023.

Avec, en opérations réelles :

- les recettes de gestion 2024 qui pourraient s'élever à 4 571 000 €**
- les dépenses de gestion 2024 pourraient atteindre 3 870 000 €.**

Le résultat cumulé de la section d'investissement 2024 se situerait sur un solde déficitaire de près de 514 000 €, solde négatif, mais sans recours à l'emprunt.

Les restes à réaliser sont excédentaires de 173 000 € ; on a 500 000 € de dépenses, et autour de 700 000 € de recettes attendues, notifiées, de subventions de partenaires.

↳ Les orientations budgétaires pour 2025 :

Pour rappel, les résultats 2024 seront votés pour la première fois au moyen du Compte Financier Unique (CFU), remplaçant ainsi le Compte Administratif (CA) de la collectivité, et le compte de gestion du comptable.

Pour 2025, la commune a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux (foncier bâti et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) qui sont par conséquent stabilisés depuis 2017.

Malgré la stagnation du coût de l'énergie, et la baisse de l'inflation, la commune veillera, en 2025, à rationaliser les dépenses de fonctionnement, face à l'incertitude des prochaines lois de finances, mais surtout du manque à gagner, de 100 000 €, et l'objectif étant de maintenir un autofinancement suffisant.

Donc, pour 2023, avec l'inflation, l'augmentation du coût de l'énergie qui nous a coûté, quand même 100 000 €, on est toujours sur une baisse, simplement, de 20 000 € ; j'ai regardé sur les deux lignes budgétaires, en 2024, on a quand même 80 000 € supplémentaires qui manquent à l'appel, parce qu'il n'y a pas eu d'effet de déflation du coût de l'énergie, de l'électricité ou du gaz, du chauffage urbain.

Les orientations budgétaires pour 2025 ; il y a un programme d'actions et de travaux assez ambitieux pour 2025.

Je rappelle, nous sommes quand même dans un point pluriannuel, où les inscriptions budgétaires en 2024, vous avez vu qu'il y a eu 1,2 millions qui ont été réalisés sur le budget principal.

Ce qu'il faut savoir, c'est que sur les cinq dernières années, malgré le COVID, en 2020, qui était presque une année blanche de réalisations, on est sur un total de réalisations budgétaires sur le budget principal de près de 6 millions d'euros, ce qui correspond, en fait, au réalisé du mandat précédent.

Donc, on est sur un niveau assez élevé, de réalisations budgétaires, au niveau de la commune.

Sur Courpière dynamique :

Nous sommes sur des projets structurels pour la commune, et le maillage d'équipements attractifs ; la poursuite de la rénovation.

Après la salle d'animation, l'EFS, la médiathèque, nous aurons donc, au printemps, l'ouverture du Cinéma municipal rénové, agrandi, accessible aux personnes à mobilité réduite, et un accueil de la Micro-folie, qui a fait l'objet d'une acquisition en 2024, et qui sera dans les locaux du cinéma, pour la culture pour tous.

Vivre tranquillement à Courpière, en complément des forces de gendarmerie ; je tiens à rappeler que nous avons 12 agents à Lezoux, et 7 à Courpière, en diminution, et afin de garantir au mieux la sécurité pour tous.

Donc, nous sommes toujours dans l'attente d'une subvention de 30 000 € de la part de l'Etat, pour démarrer la vidéo protection ; la moindre des choses quand même, c'est que la solidarité nationale et l'action d'aide de l'Etat doit être au rendez-vous, pour cette vidéo protection qui est tant attendue par les gendarmes.

Ce qu'il faut savoir, c'est que dans les mesures de sécurité, il y aura, pendant toute l'année 2025, un deuxième agent, policier municipal, qui a été embauché en 2024.

Les travaux d'aménagement, qui sont aussi en réfection pour la RD 906 ; des travaux d'aménagement de sécurité, où la vitesse est quand même assez forte sur cet axe important.

Poursuivre le programme « Petites Villes de Demain », et mettre en place des actions de transition écologique, de réhabilitation du bâti ancien en centre-bourg, et d'embellissement de la ville.

C'est une étude de préfiguration des espaces publics en lien avec l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), que nous avons vu ensemble, et que nous avons validé ; donc, travailler sur cet aspect-là de réhabilitation des espaces publics sur le centre-bourg, et puis, un des objectifs était aussi d'avoir le patrimoine communal, de le réhabiliter, de lui donner une occupation, pour une attractivité plus importante du centre-bourg, et montrer l'exemple, tout particulièrement au niveau de l'habitat et du commerce, et sur l'architecture que nous avons évoquée, et des travaux extérieurs de réhabilitation du 19 place de la Cité Administrative.

Mettre en valeur et sécuriser les bâtiments et le patrimoine historique, avec une étude pour la réhabilitation intérieure de l'église ; le marché est en cours, le choix de la maîtrise d'œuvre également, et donc on pourrait avoir un démarrage de l'étude intérieure de l'église, en 2025.

L'étude des travaux de mise en sécurité de l'îlot Sainte-Marie ; là, pour l'instant, il y a un bureau d'études qui travaille, et qui va nous proposer des préconisations de mise en sécurité, simplement, et particulièrement sur la partie renaissance qui a une valeur historique importante.

La gestion des périls ; même si 2024 était une année, je dirais, blanche, on a eu affaire quand même à des propriétaires qui ont pris le taureau par les cornes quand il y avait un péril, comme la rue du 11 novembre.

Je ne sais pas si vous êtes passés, mais c'est presque reconstruit, et donc, c'est une très bonne chose pour la commune, car elle ne s'est pas substituée au propriétaire.

Des travaux de mise en valeur du patrimoine communal.

Et développer et élargir les festivités de la commune avec des actions innovantes autour de la Rosière et durant chaque saison ; on aura le temps de l'évoquer.

Valoriser nos commerçants, artisans et entreprises locales, afin de développer une aide et un soutien constant pour leur maintien, leur installation, et leur développement, et avec un problème de préfiguration de la rue du 14 Juillet, dans le cadre du travail avec l'Agence Nationale de la Cohésion du Territoire.

Courpière Durable :

On est sur une réflexion ; la poursuite de la réflexion, et mettre en œuvre la renaturation des cours des écoles.

On a deux cours d'écoles, dont une, comme le primaire, qui est véritablement un four, en période de fortes chaleurs, et donc, il faut se pencher sur cette question-là.

Poursuivre le développement et l'entretien de la commune, avec un programme pluriannuel de travaux d'assainissement collectif au titre de la Police de l'Eau ; donc, il y a des choses qui avancent. On a eu une rencontre, récemment, au mois de janvier, avec la Police de l'Eau, la Préfecture, l'Agence de l'Eau ; on a redéfini les priorités, car il y avait un arrêté préfectoral. Malheureusement, je tiens à le rappeler, en 2024, on n'a pas eu de subvention pour tout le quartier des Rioux, en renaturation, où on pouvait avoir une subvention de 70%, mais le problème, c'est que l'on demandait 10% de l'enveloppe budgétaire, qui était allouée pour 5 voire 100 départements ; donc, inévitablement, quand vous avez 60 départements qui ont des métropoles comme Lyon, mais Nantes, et Clermont-Ferrand, on n'est pas passé les prioritaires.

Ceci étant, il y a quand même la possibilité de débiter les travaux d'assainissement collectif avec un financement à 60%, en 2025 ; on fait tout pour l'obtenir.

Il y a un marché qui est en cours de publicité, il y a un choix de l'entreprise, au mois de mars, avant la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau ; les services travaillent ardemment sur ce dossier, pour la mise en séparatif du quartier Coubertin, mais il y a aussi l'étude et l'accompagnement des usagers après les travaux de séparatif, sur le traitement de leurs eaux pluviales à la parcelle, avec des possibilités d'une aide qui peut atteindre jusqu'à 50%, donc il y aura très prochainement une réunion avec les propriétaires qui sont concernés, tout particulièrement les secteurs prioritaires, ceux qui ont déjà eu des travaux, rue du Barrage, rue du 8 Mai....qui seront invités sur une réunion d'information.

Le programme pluriannuel d'alimentation en eau potable : il y aura la mise à jour du schéma directeur eau potable, et puis, en lien, l'objectif, c'est de faire, chaque année, 1 Km de canalisations, comme nous l'avons fait en 2024 et en 2023, et là, nous choisissons le secteur qui concerne l'assainissement collectif, particulièrement la rue des Roses, et rue Jean Zay, et l'avenue Coubertin, pour avoir qu'une seule tranchée pour faire à la fois l'assainissement collectif et l'Adduction d'Eau Potable (AEP).

Nous poursuivrons avec le programme pluriannuel d'éclairage public, après le changement des feux tricolores de la RD 906, qui était tant attendu ; démarre en fait le remplacement et la modernisation de l'ensemble du parc, et tout particulièrement le remplacement en LED.

Donc, c'est 1/3 de l'éclairage sur des candélabres en LED qui va permettre de baisser substantiellement la facture d'électricité de la commune, car on est quand même sur plusieurs dizaines de milliers d'euros d'économie par an.

La poursuite de Courpière durable :

Il y a la poursuite de l'entretien de la commune, et des dépenses récurrentes.

Le programme pluriannuel de mise aux normes des moyens de défense incendie.

Le programme pluriannuel de mise aux normes et sécurité des bâtiments communaux ; donc, là, on est sur Bellime.

Le programme pluriannuel d'entretien des bâtiments communaux, et donc, on aurait comme objectifs, la réfection des volets du bâtiment Rose ; les écoles où on serait autour de 15 000 €, on a déjà engagé 150 000 € depuis le transfert de la compétence ; la gendarmerie, et les logements communaux.

Le renouvellement nécessaire de la flotte de véhicules, et engins de la commune.

Il y a déjà eu des efforts importants qui ont été réalisés ; en 2024, il y a eu l'acquisition d'un camion avec ampliroll pour le service des espaces verts ; on verra cela au niveau des arbitrages budgétaires.

L'étude diagnostic de consolidation d'un talus à proximité des remparts et travaux éventuels en centre-bourg.

Et puis, également, la mise à jour des documents de planification permettant l'aménagement et le développement de la commune, particulièrement au niveau de la modification du PLU, qui est nécessaire dans la mesure où il y a des projets économiques, des projets de développements touristiques, qui ne pourraient voir le jour, si vraiment on laisse en l'état le Plan Local d'Urbanisme.

La participation à la réflexion sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Livradois-Forez.

Et la participation à la réflexion sur la révision de la Charte du Parc Naturel Livradois-Forez 2026-2040 ; je crois que 2025 est une année où une enquête publique sera lancée, après plusieurs années de travaux.

Courpière Solidaire :

Poursuivre l'engagement de la commune dans un projet éducatif territorial ; on est sur le renouvellement du projet éducatif « développement territorial PEDT » avec la CAF, pour une durée de 3 ans, et la mise en place d'un programme d'action pour l'ALSH, c'est-à-dire le temps périscolaire et temps d'animation hors scolaire, avec les enfants.

Rester à l'écoute de sa jeunesse ; donc, il y aura un renouvellement du Conseil des Jeunes ; entre autre, être à l'écoute, qui a permis, par exemple, la réalisation d'un parcours sportif au Parc Lasdonnas, qui est en court, je crois, et la réalisation d'un terrain multisports (city stade) à Bellime, après le Pump-track.

Favoriser le développement culturel et associatif pour tous, avec l'installation de gradins télescopiques pour la salle Jean Couzon et l'Espace Coubertin.

L'étude l'agrandissement de la médiathèque Paul Valaude ; on a des contacts très réguliers avec le ministère de la Culture et la DRAC, qui auraient financé fortement ce programme.

Des travaux de restructuration de la maison Sugier, pour accueillir des associations locales.

Et le soutien renforcé aux associations, avec une aide financière communale accrue, et des moyens d'accueil plus importants.

Consolider aussi le service public de proximité, comme le service des passeports et la carte d'identité, qui est un franc succès, puisque c'est près de 60% des Courpiérois qui en bénéficient, et donc, il va y avoir une montée en charge de ce service, qui va délivrer plus de titres.

Soutenir et accompagner la mobilité des Courpiérois, par une nouvelle ligne régulière de bus des transports urbains du bassin Thiernois avec la ligne nord Chateldon-Thiers-Courpière, qui va débiter, en avril / mai 2025.

Et puis, enfin, sur la solidarité :

Améliorer avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), la cohésion sociale et l'accompagnement des familles et de nos aînés avec des moyens humains supplémentaires, et le développement d'actions intergénérationnelles.

Maintenir le portage de repas sur Courpière par un tiers.

Agir pour améliorer les conditions d'accueil dans notre EHPAD aux Papillons d'Or, et pour le retour de la cuisine à Courpière.

Et une réflexion sur un partenariat avec la Maison de Santé d'Olliegues, pour qu'il y ait une antenne sur Courpière.

La mise à disposition, aussi, d'un terrain, pour la création d'une crèche communautaire.

↳ Les engagements pluriannuels :

Comme chaque année, on réactualise le plan pluriannuel.

Vous avez le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) 2020-2025 ; les subventions, les dépenses, les opérations, et puis ce que nous avons réalisé depuis 2020, qui intègrent le compte administratif 2024.

Sur les opérations structurelles, vous avez le détail ; le cinéma, la salle d'animation, la médiathèque, la toiture de l'église Saint-Martin et l'étude intérieure, la place Jules Ferry, le complexe Bellime/Gardette (avec les premières orientations, tout particulièrement avec l'arrosage automatique), le tennis Coubertin (où il y a eu deux courts de changés, et le troisième qui devrait voir le jour en 2025), et l'étude et réalisation de Petites Villes de Demain.

On est donc sur un montant de 2 070 317 €, déjà engagé sur les opérations structurelles.

Sur les eaux pluviales, là, en fonction des orientations, et de l'arrêté préfectoral, on a eu 10 artères depuis 2017 ; 10 artères principales de la commune qui ont été, ou qui ont subi des travaux de séparatif d'assainissement, donc c'est un investissement très lourd, et tout particulièrement pour le budget principal au niveau de l'eau pluviale qui restera de la compétence communale, comme la défense/incendie, après 2026, et on a engagé 1 million 7.

Vous avez le montant des opérations ; la rue Abbé Dacher, la rue des Lilas, la rue du Barrage, l'avenue Leclerc, l'avenue du 8 Mai, l'avenue de Coubertin, qui est en cours (il reste 53 120 €, c'est toutes les études qui ont été réalisées ; je tiens quand même à dire que l'absence de subvention pour l'Agence de l'Eau dans le courant de l'année 2024, nous a coûté fort cher, au niveau des études, et ce n'est pas de notre faute), les études réseaux et parcelles privés (là, c'est pour la gestion de l'eau pluviale dans les parcelles privées des propriétaires).

Et puis, sur le divers, on a :

- la valorisation des entrées de ville ; avec des plantations et la réalisation, qui va voir le jour, tout particulièrement, sur le carrefour de Piboulet en 2025),
- l'attractivité et la communication ; là, on est sur 21 500 € déjà engagés (site internet, jeu inter-numérique),
- la revitalisation commerciale ; c'était plutôt des aides en fonctionnement, mais on est sur une préfiguration de la rue du 14 Juillet en 2025,
- micro folies ; on l'évoquait tout à l'heure, on a fait l'acquisition déjà du matériel,
- la vidéo protection ; on espère que ça verra le jour en 2025,
- la rénovation du traitement de la piscine pour 43 000 € en 2023.
- les équipements jeunesse, avec un objectif de 307 000 €, et 31 400 € qui ont été déjà engagés.

Ensuite vous avez les opérations récurrentes pour un montant de 2 millions, avec :

- le programme voirie pluriannuel,
- la structuration des chemins,
- la PPI maintenance des bâtiments communaux et transition énergétique,
- le plan pluriannuel maintenance écoles pour 150 000 € qui ont été engagés,
- la flotte véhicule où on a déjà engagé 257 200 € depuis 2020 pour le remplacement de la flotte véhicules et des engins,
- l'éclairage public qui est toujours un budget très important, mais malheureusement qui est nécessaire,
- et puis on l'évoquait tout à l'heure, la modernisation LED, qui sera payée en 2025 / 2026, en fonction de la réalisation ; il y a toujours un décalage, à peu près de 2 ans.
- les espaces verts (création) ; près de 31 900 € qui ont été engagés,
- la défense incendie ; c'est un début d'un programme, mais un programme pluriannuel de 200 000 €,
- et puis les acquisitions foncières de la commune (hors SMAF),
- et divers, informatique, matériel...où là, c'est du matériel des ateliers municipaux, du mobilier, de la signalétique, de la signalisation ; c'est bien de le rappeler, car c'est un petit saupoudrage, chaque année, et on voit que ce sont quand même des enveloppes qui sont assez importantes pour maintenir le quotidien de Courpière.

Je l'évoquais tout à l'heure, on est sur une réalisation depuis 2020 de 5 962 440 €.

On a un plan pluriannuel qui est prévu, toujours, autour de 9 300 000 €, qui, je pense, ne sera pas réalisé, tout particulièrement sur le retard au niveau de la gestion des eaux pluviales, mais aussi en fonction de nos capacités d'investissement face à l'autofinancement que l'on peut dégager. Je crois que l'on sera autour de 7 000 000 €, voire plus, fin 2025.

● Sur le budget annexe de l'eau :

Vous pouvez constater qu'il y a, au niveau de l'exercice 2024, les recettes de gestion, comme les dépenses de gestion, sont stabilisées autour de 290 000 € pour les recettes de gestion, et 90 000 € pour les dépenses de gestion.

On dégage une épargne de gestion assez importante, autour de 200 000 €, une épargne nette aussi également, parce qu'il y a très peu d'endettement au niveau de ce budget.

Les dépenses d'investissement, ce qu'il faut savoir, c'est que depuis 2020, nous avons engagé près de 1 million d'euros pour la rénovation des réseaux d'adduction d'eau potable, donc c'est une enveloppe assez importante ; particulièrement avec les travaux d'assainissement, on a fait en même temps, le remplacement des canalisations d'eau.

On est quand même, sur les derniers exercices, sur une stabilisation, à la fois des dépenses, comme des recettes.

Sur la gestion de la dette ; ce budget est faiblement endetté, et l'extinction de la dette est prévue pour 2026, donc on est sur un montant qui est en-dessous des 10 000 € de remboursement de capital et d'intérêts.

Les orientations pour 2025 :

Je tiens à rappeler que nous avons fait une délibération importante, mais avant le résultat de fonctionnement de résultat cumulé est excédentaire de 322 063,15 €, dont on actera ça en 2024, sur le résultat, sur le compte administratif.

Le résultat d'investissement cumulé sera excédentaire de 197 021,86 €.

Et les restes à réaliser 2024 en dépenses, s'élèveront à 173 212 € ; c'est tout particulièrement le programme sur Balzac / Anatole France et Zola.

Pour rappel, le Conseil Municipal du 16 décembre 2024 a décidé de transférer la compétence « eau potable » au 1^{er} janvier 2026, au Syndicat de la Faye.

Je tiens à rappeler que l'on était quand même un peu dans l'hésitation, car le Gouvernement Barnier proposait de reporter le transfert de compétence 2026 à plus tard, sur l'eau et l'assainissement ; le nouveau Gouvernement, il n'en parle plus du tout, et donc, on a bien fait de prendre la décision à la fois, de transférer la compétence eau potable et assainissement, et de s'y préparer au 1^{er} janvier 2026, car la loi, c'est toujours au 1^{er} janvier 2026 qu'elle transfère ces compétences.

Le Conseil Municipal du 8 janvier 2025 a validé la hausse des redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, au titre de son 12^{ème} programme, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cela va avoir un impact, à la fois pour les usagers, mais aussi pour le budget de l'eau, car en fait, cela va être une taxation en fonction de la performance du réseau, et inévitablement, même si on fait 1 km / an, il y a des déperditions sur les vieux réseaux, et donc, on peut avoir des impacts très négatifs, à la fois pour les usagers, et pour le budget annexe ; mais on a du mal à l'évaluer, car c'est quand même un calcul assez fastidieux qui est proposé.

L'exercice 2025 sera consacré à la poursuite des investissements, et des travaux, rues des Roses, Jean Zay, et avenue Coubertin, dans le respect de l'enveloppe annuelle définie, et de préparer, avec le Syndicat de la Faye, le transfert de la compétence.

Le choix de la compétence au niveau du Syndicat de la Faye, je vous le rappelle, c'est que, en fait, nous avons un partenariat très actif depuis plus de 10 ans avec la Faye, sur le service en régie municipale au niveau du centre-bourg, et il a été quand même choisi de se tourner vers la montagne qui a quand même une forte réserve en eau, et un gisement important.

● **Sur le budget annexe de l'assainissement :**

Simplement, pour vous donnez un ordre d'idée, c'est que les recettes de gestion ont augmenté avec la décision qui a été prise d'une augmentation du tarif pluriannuel, et on voit que ça fait son chemin et son effet ; on passe de 267 000 € de recettes à 300 000 €, et puis une stagnation des dépenses, ça aussi, d'une année sur l'autre, en fonction des aléas des imprévus, et on est autour de 120 000 € sur les dépenses de gestion.

L'épargne nette qui était très réduite en début de mandat, commence à prendre son envol ; épargne nette à 105 000 €, et les dépenses d'investissement, ce qu'il faut savoir, c'est que depuis 2020, nous avons engagé, sur ce budget annexe de l'assainissement collectif, 1,3 millions d'euros.

Vous pouvez constater une augmentation, c'est depuis 2023, qu'il a été décidé, en Conseil Municipal, d'une hausse, sur 4 ans, du prix de l'assainissement, afin d'atteindre 2,36 €/m³ au lieu de 1,36 € en 2023.

Ce qu'il faut savoir, c'est que les années futures, on a un niveau d'investissement qui est très important, autour de 4 millions d'euros sur le quartier Coubertin, sans oublier la construction d'une nouvelle station d'épuration, qui est estimée autour de 4 à 5 millions aujourd'hui, et donc, un budget de 10 millions, vous voyez un peu l'effort à consacrer, et donc le budget annexe qui doit être couvert, simplement, par les recettes des usagers, ne pouvait supporter un nouvel emprunt, ou ces travaux, et c'est pour cela que nous avons pris cette décision d'augmenter le prix du m³ d'un euro, réparti sur plusieurs années.

Cela va permettre de financer le programme pluriannuel, imposé par l'Etat, et puis les résultats d'exploitation, repartent donc à la hausse.

L'emprunt contracté en 2021 avec des taux encore plus bas, a permis de ne pas utiliser l'autofinancement.

On avait un emprunt de 800 000 €, et en fait, c'est une réserve excédentaire pour les travaux Coubertin qui vont voir le jour.

La dette, vous l'avez, implique 2021, avec le recours à l'emprunt de 800 000 €, et l'extinction naturelle.

Les orientations pour 2025 :

C'est que le résultat de fonctionnement cumulé sera excédentaire de 208 020,02 €.

Le résultat d'investissement cumulé sera excédentaire de 648 745,77€ ; on a réalisé peu de choses en 2024, et puis, je l'évoquais tout à l'heure, l'emprunt de 800 000 €.

Les restes à réaliser 2024 sont excédentaires de 11 634 €.

On a décidé, le 16 décembre 2024, à l'unanimité, je crois, de transférer la compétence « assainissement » au 1^{er} janvier 2026 au Syndicat de la Faye.

Le Conseil Municipal du 8 janvier 2025 a validé la hausse des redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, sur les performances.

A la suite d'une réunion en Sous-Préfecture, avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau, l'arrêté préfectoral doit être modifié, et les travaux d'assainissement du quartier Coubertin pourraient débuter en 2025, afin de bénéficier d'une subvention, si on obtient la subvention de 60%, qui sera la dernière année, en fait, de financement.

● **Le budget de production d'électricité :**

Donc, là, le résultat excédentaire, cumulé de fonctionnement, est de 1 558,83 €.

Et le résultat excédentaire cumulé d'investissement est de 14 307,56 €.

Ce budget qui a encore une avance remboursable du budget principal.

La production d'électricité rapporte environ 1 500 € / an.

Je vous remercie de votre attention ».

Monsieur le Maire : « Vous êtes invités à prendre acte de la présentation de Monsieur DOUBTSOF ».

Madame ANGELI : « Non, je crois que l'on doit débattre, d'abord ; c'est un Débat d'Orientation Budgétaire, ce n'est pas un rapport, c'est le débat, là ».

Monsieur le Maire : « Alors, allez-y, je vous écoute ».

Madame ANGELI : « Donc, au niveau du personnel, quand nous étions en commissions, effectivement, des questions ont été posées ; la réponse donnée a été la même que celle que ce soir, à savoir – l'augmentation du nombre d'agents communaux entre 2019 et 2024, serait liée au vieillissement de nos agents, et aux arrêts pour accidents professionnels – donc, oui, certainement, mais au niveau administratif, nous sommes passés de 7,5 EPT (emplois à plein temps) en 2019, à 10,8 en 2024.

Donc, j'ai cru remarquer que nos agents, au niveau du service administratif, étaient plutôt « jeunes », et je pense qu'au niveau accidents professionnels, ça ne doit pas être très courant de se blesser dans les bureaux, à moins de dérapier sur un sol mouillé.

Donc, les réponses qui nous ont été fournies ne semblent pas correspondre au tableau du personnel que nous pouvons retrouver en page 23 du ROB ».

Monsieur DOUBTSOF : « C'est votre avis ».

Madame ANGELI : « Comment ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « C'est votre avis ».

Madame ANGELI : « Ce n'est pas mon avis ; à un moment donné, donnez-nous des réponses qui sont cohérentes avec les tableaux que vous nous communiquez ».

Monsieur DOUBTSOF : « Vous parlez filière administrative ; je vous ai évoqué la filière technique ».

Madame ANGELI : « Non, non.

En filière technique, on passe de 28,1 en 2019 à 29,5 en 2024.

Nous passons, au niveau sécurité de 1 à 2 ; donc, ce qui veut dire que, je parle bien de la filière administrative, donc, je n'ai pas remarqué que notre personnel était terriblement vieillissant, on a plutôt des jeunes femmes à l'accueil, on peut le constater, les recrutements ont été faits, et je constate également que, pourriez-vous me dire les personnes qui sont en arrêt au niveau administratif ?

Je sais qu'au CCAS, nous avons quelqu'un qui est en arrêt maladie, et je ne crois pas que ce soit un problème professionnel, et je crois savoir que c'est pour un temps relativement court.

Donc, je sais, qu'effectivement, il y a des personnes qui sont en arrêt maladie, au niveau des services techniques, mais ça n'explique pas ces recrutements que nous trouvons dans le tableau.

Or, comme vous l'avez expliqué, Monsieur le Maire, et Monsieur DOUBTSOF l'a confirmé, l'Etat est en train de pressuriser les collectivités territoriales ; on nous demande des efforts pas possibles.

Comme vous l'avez dit à plusieurs reprises, Monsieur le Maire, les finances sont très compliquées, confirmées par Monsieur GOSIO, je me souviens de l'histoire des 25 000 €, il en faudrait plus sinon on n'y arrivera pas ; donc, nous, nous nous inquiétons parce que, quand je parle, je représente aussi un groupe, je ne suis pas toute seule, nous sommes très inquiets sur le fait, que, comme ça, il y ait une augmentation du personnel, on vous l'a dit en commissions.

Les explications qui consistent à dire – oui, mais c'est l'Etat – oui, c'est l'Etat sur le fait qu'un agent coûte de plus en plus cher, effectivement, les charges augmentent, c'est une évidence, et là-dessus, nous sommes totalement d'accord avec vous ; tout le monde ici peut le constater.

Par contre, quand on est en « emploi plein temps », là, on compare du comparable ; donc, je dis – qu'est-ce qui a été apporté comme service supplémentaire aux Courpiérois, entre 2019 et 2024, pour avoir une augmentation – Je rappelle que le Policier est sur une autre ligne ».

Monsieur le Maire : « Bien.

Alors, on a assisté à un débat dans la commission sur lequel on s'est interrogé sur l'écart entre 23 et 24.

Là, vous arrivez avec un écart en 2019 et 2024, donc Christiane (SAMSON) veut expliquer quelque chose là-dessus, mais je pensais, dans le cadre de cette commission, que le dialogue avait été éclairant sur les raisons ; on n'a pas dit que le personnel administratif était malade ».

Madame ANGELI : « Non ».

Monsieur le Maire : « On a dit ; vous réfléchissez à la jeunesse du personnel administratif ; comme on n'a pas du tout évoqué de problème de maladie concernant le personnel administratif, je me demande à quoi ça sert.

Maintenant, sur le personnel des ateliers, effectivement, là, on a débattu, et on cherchait à vous expliquer l'écart, en disant que c'était peut-être des remplaçants des personnels des ateliers absents, et pour le coup, qui ont une véritable activité physique, et que si on ne la met pas en œuvre, ça pose vraiment des problèmes à la municipalité, aux citoyens, etc... et donc, on a pris la décision de les remplacer.

Et donc, l'écart, c'est le remplacement, pour 3, et puis après, le Policier Municipal, ce n'est pas une découverte, c'est une décision, et donc, je compare 23 et 24, et je regarde, et je vous dis les 4 en plus, vous avez l'explication.

Donc, on a répondu là-dessus, de manière très claire ; oui, on fait très attention à l'évolution de l'effectif, et non, on essaie de ne pas ajouter à l'effectif actuel ; je pensais que c'était clair ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire ; quand on donne des réponses qui ne correspondent pas au tableau fourni, vous nous dites, l'écart... ».

Monsieur le Maire : « Je viens de répondre... ».

Madame ANGELI : « Mais vous ne répondez pas par rapport au tableau ; est-ce que vos réponses pourraient être conformes aux pièces que vous nous communiquez ? ».

Monsieur le Maire : « Alors, Madame, on ne peut pas se comprendre ; vous voyez, tout à l'heure ».

Madame ANGELI : « C'est un tableau communiqué par vos services, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Non, mais attendez, vous expliquez-là, tout de suite ; écoutez, Madame, je viens de vous dire, je ne peux pas être plus clair, 40,3 sur 2023, 44,3 sur 2024 ; il y en a 4 d'écarts. Je vous dis, il y en a 3, c'est remplacement des ateliers, et 1, c'est le Policier Municipal. Si je ne réponds pas à la question, c'est quoi la question ? ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, 2019 ».

Monsieur le Maire : « Je termine ; sur 2019, je vous ai dit, et Madame SAMSON a sollicité la parole ».

Monsieur DOUBTSOF : « Moi, également ».

Monsieur le Maire : « Je pense qu'il y a une réponse que moi je n'ai pas, sur le 7,5 à 10,8, mais je ne veux pas laisser passer l'idée que l'on ne gère pas l'effectif de la mairie.

On le gère au plus serré, clairement ; et j'ajouterai que dans le résultat 2023/2024, sur le personnel administratif, il y a un service nouveau à la population, les cartes d'identité et les passeports, et que je vois comment on a fait, et bien on a géré avec l'équipe actuelle, et je vous ai dit, en toute transparence, que quand le poste microfilié serait recruté, en 2025, une partie du temps de cette personne sera dédiée à l'administration, parce que effectivement, on a offert un service nouveau à la population, sans augmentation de l'effectif, parce que l'on a réussi à faire tourner et à réorganiser. Donc, cette idée, que l'on serait dans une espèce de vision où on peut y aller, non, on n'est pas du tout là-dedans, on est dans une vision extrêmement rigoureuse ».

Madame SAMSON : « Moi, je voulais faire remarquer, sur la colonne administrative, car c'est ça votre question ; depuis le début de ce mandat, depuis 2020, on est à peu près à 10, et que la différence, elle date de 2019, et en 2019, on avait des postes, notamment des postes de cadres administratifs qui n'étaient pas pourvus, et donc, je pense que l'explication du passage de 7 à 10 à ce moment-là, il doit s'expliquer comme ça.

Mais en tout cas, depuis le début du mandat, on est toujours à 10 postes ».

Madame ANGELI : « Alors, excusez-moi, Monsieur le Maire, ce n'est pas nous qui avons imposé la rétrospective sur 5 ans ».

Monsieur DOUBTSOF : « J'aimerais bien avoir la parole ».

Madame ANGELI : « Excusez-moi, je vous prie de m'excuser, pardon »

Monsieur le Maire : « Madame ANGELI, je vous demande ; Monsieur DOUBTSOF avait demandé la parole ».

Madame ANGELI : « Je n'avais pas vu ; je vous prie de m'excuser ».

Monsieur DOUBTSOF : « Je me demande à quoi ça sert de faire des commissions, puisque là, c'est bis-repetita de la commission finances de lundi dernier ».

Madame ANGELI : « Non ».

Monsieur DOUBTSOF : « Ben si, c'est pareil ; d'autant plus, je ne comprends pas votre attitude dans la mesure où vous avez une diminution de 1,7% du chapitre 12, 2024 par rapport à 2023, et que je vous ai rappelé, plusieurs fois, qu'en dehors des mesures structurelles qui ont été prises par l'Etat, on a une évolution du poste de personnel de 3%.

Mais votre inquiétude, allez jusqu'au bout de votre réflexion, car vous faites un constat, mais qu'est-ce que vous proposez concrètement ? est-ce que c'est, c'est-à-dire, diminuer, pour faire face aux augmentations et le manque à gagner de 100 000 € ? diminuer le budget personnel ? supprimer des postes ? c'est quoi votre proposition concrètement ?

Parce que c'est bien joli de faire des constats, qui ne sont pas vrais, à un moment, c'est quoi ? ».

Monsieur le Maire : « Allez-y, Madame ANGELI ».

Madame ANGELI : « Alors, Monsieur le Maire, ce n'est pas moi qui ai imposé une rétrospective sur 5 ans ; le tableau, tout le monde peut le consulter.

On passe de 7,5 en 2019 à 10,8 en 2024 ; voilà.

Moi, je pose la question ; quels sont les services qui ont été offerts, en plus, entre 2019 et 2024 ? Je rappelle que nous sommes en train de perdre de la population à Courpière ».

Monsieur le Maire : « Non, non ».

Madame ANGELI : « Si, si ; on est à combien, là, à Courpière ? ».

Monsieur le Maire : « Non, le dernier recensement, on est en augmentation ».

Madame ANGELI : « D'accord ; on vous l'a demandé en commission, vous avez dû l'avoir après, car quand nous vous avons posé la question ».

Monsieur le Maire : « Je ne peux pas l'officialiser, car ce n'est pas celui-là qui figure pour l'instant, mais effectivement, les chiffres sont en augmentation ».

Madame ANGELI : « Ah, d'accord ».

Monsieur le Maire : « Mais je n'ai pas le droit de l'utiliser.

Je dirais, comme ça, de tête, mais excusez-moi, je n'ai pas le chiffre exact ; c'est 30 à 40 de plus, ce n'est pas une diminution ».

Madame ANGELI : « D'accord.

Donc, depuis 2019, nous avons quand même perdu de la population ; donc tant mieux si on en récupère, mais nous en avons perdu.

Donc, je demande quels sont les services qui ont été offerts en plus aux Courpiérois pour arriver à cela ?

Alors, les cartes d'identité, Monsieur le Maire, oui.

On a, sur la sécurité, comme vous l'avez fort bien expliqué, une personne qui va se basculer, en partie pour les cartes d'identité, et on a – sécurité : 2 –

Je ferais une petite réflexion par rapport à ça ; on a embauché quelqu'un au 1^{er} septembre 2024, donc, au niveau sécurité, quelqu'un qu'on paye depuis septembre 2024, et qui est en formation. Donc, j'avais posé une question en commission à ce sujet-là ; vous deviez vérifier Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Mais ça a été vérifié ».

Madame ANGELI : « Donc, vous pouvez nous répondre ce soir, la question qui avait été posée, c'est comme la personne est partie en formation, et que la commune investit par rapport à cette formation, la question posée était de savoir, s'il avait été prévu, au contrat de cette personne embauchée, qui est partie en formation pendant 6 mois, je crois, s'il avait été prévu une clause de récupération au cas où, cette personne aurait envie de quitter la commune avant les 3 ans ?

La loi prévoit que nous pouvons prévoir une telle clause ; donc, vous aviez dit que logiquement, elle était présente ».

Monsieur le Maire : « Je vous réponds ; on a interrogé le Centre de Gestion, qui va nous envoyer une note juridique, pour nous dire ce que l'on a le droit de faire.

Ce que je peux déjà vous répondre, c'est que dans le contrat, tel qu'il est fait aujourd'hui, s'il partait dans les 3 ans, il devrait rembourser la formation ».

Madame ANGELI : « D'accord, c'était la question ».

Monsieur le Maire : « La deuxième question, qui était sous-jacente, c'était s'il s'en va dans 4 ans ou dans 5 ans ».

Madame ANGELI : « Ben non ».

Monsieur le Maire : « Ben écoutez, on a pris la précaution de vérifier, et donc, vous avez la réponse, et on aura une réponse du Centre de Gestion qui nous dira ce qui se passe dans ces cas-là ».

Madame ANGELI : « Si la personne part au bout de 3 ans, Monsieur le Maire, elle est libre ; c'est tout à fait clair.

Il suffit de lire le contrat que vous avez établi et signé ».

Monsieur le Maire : « On a été au-delà ».

Madame ANGELI : « Je vous remercie. Quand nous avons parlé en commission, nous avons bien rappelé les lois, à savoir sur 3 ans. D'accord, c'est confirmé, c'est une bonne nouvelle, merci.

Donc, non, Monsieur DOUBTSOF, je vous réponds ; quand on a posé la question par rapport à l'augmentation du personnel, la réponse qui a été fournie, et vous l'avez refournie ce soir, en présence des personnes qui sont dans la salle, c'était – vieillissement de nos agents – Monsieur le Maire a dit la même chose, et – accidents professionnels – donc, moi, quand je regarde le tableau, je vois que si on est passé de 38,6 à 44,3, ce n'est pas au niveau de la ligne technique que ça s'est joué, c'est tout ; je me suis permise de faire remarquer que l'explication fournie en commission, fournie à nouveau ce soir, ne correspondait pas au tableau ».

Monsieur DOUBTSOF : « Quand même, depuis 2020, on est à 45,5 ; 2023, 40,3.

On vous explique qu'il y a le Policier Municipal, qu'il y a 3 remplaçants d'agents qui sont en accident du travail, c'est quoi cette évolution ?

Donnez-moi une collectivité où il y a une telle stagnation du personnel ?

2019/2020, je suis d'accord avec vous, mais depuis 2020 ; attendez, en plus, c'est les fiches de salaire, on va essayer de savoir ce qui s'est passé entre 2019 et 2020, d'autant plus qu'il y avait le COVID, il n'y avait pas de direction ».

Madame ANGELI : « COVID en 2019 ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « On n'avait pas de Directeur Général des Services ».

Monsieur le Maire : « On a fait un travail en commissions ; en commissions, il n'a jamais été évoqué l'écart entre 2019 et 2024 sur le personnel administratif.

Vous avez le droit de poser la question ; Christiane SAMSON y a répondu en partie, on va vérifier s'il s'agissait de postes non pourvus au 31 décembre 2019, parce que cette photographie est faite au 31 décembre de l'année, et ce qui est vrai au 31 décembre d'une année, n'est pas forcément vrai, deux mois après.

Donc, s'il y a bien un endroit où ça évolue quasiment tout le temps, c'est l'humain ; on est là, on n'est pas là ; on est malade, on n'est pas malade ; on est remplacé, on n'est pas remplacé ; on s'en va, on n'est pas remplacé tout de suite, et ça fait un trou. Ces fluctuations-là, elles sont normales, on va vous l'expliquer.

Ce qui nous paraît important dans le Débat d'Orientation Budgétaire aujourd'hui, c'est de dire, que ce 44,3 qui pourrait nous inquiéter, il a une explication rationnelle, une explication objective ; n'en tirons pas la conclusion que l'on est en train de dérapier, c'est le contraire.

Après, tout à l'heure, Monsieur DOUBTSOF pose fort judicieusement, la question, qu'est-ce qu'il faut faire ? il faut baisser l'effectif de la mairie ? il faut les faire travailler plus ? ».

Madame ANGELI : « Si vous posez la question, je veux bien répondre, moi ».

Monsieur le Maire : « Non, mais, tout à l'heure, on vous a tendu la perche pour dire, ben qu'est-ce que vous proposez, si pour vous, ce chiffre-là est inquiétant, qu'est-ce que vous proposez ? ».

Madame ANGELI : « Ce que je propose déjà, c'est que, visiblement, on a des problèmes, quand même, certains problèmes au niveau administratif ; je vais reparler du dossier LUXOR, je peux parler de plein de dossiers, je peux parler quand on apprend qu'un appel d'offres c'est compliqué à faire, c'est quand même, dans une collectivité territoriale, le béaba.

Non seulement je m'inquiète sur l'augmentation du nombre des agents au niveau administratif, et à juste titre ; j'attends l'explication.

Pour l'instant, dire qu'il y en aura une, c'est bien ; peut-être que je vais gagner à l'euro millions, ça s'appelle le futur, mais j'attends de l'avoir, je ne l'ai pas.

Au niveau des commissions, c'est très simple ; nous recevons les documents le jeudi, moi je travaille encore, donc je ne suis pas en retraite, et le lundi soir, on doit avoir toutes les questions. Il a toujours été dit, que compte-tenu du très laps court de temps que nous avons, il n'était pas possible d'analyser l'intégralité des documents.

La preuve, vous qui êtes Maire, vous ne pouvez pas répondre à une question ; donc, ne faites pas le reproche à des élus minoritaires, qui travaillent par ailleurs, de ne pas être en capacité de s'avalier, en trois jours, l'intégralité des documents qui nous sont fournis ».

Monsieur le Maire : « Je ne vous fais aucun reproche ».

Madame ANGELI : « Ah, c'est ce que j'avais compris ».

Monsieur le Maire : « Non, non ; je ne vous fais aucun reproche.

Ce que je dis, c'est que les discussions que nous avons eues en commission a répondu, en partie, et on a complété, en disant, aujourd'hui, en confirmant l'explication que l'on avait donnée sur l'augmentation 23/24.

Sur l'augmentation 2019, on n'en a pas parlé, et franchement, quand je vois des chiffres comme-ça, je me dis, parce que j'ai un tout petit peu d'expérience dans les ressources humaines, je me dis – et bien à ce moment-là, il y a eu une situation particulière – parce que la moyenne, c'est 10, ce n'est pas 7,5, c'est 10, et je ne vois pas ; sauf que oui, j'ai vu, il y avait des effectifs qui n'étaient pas remplacés.

J'ai vu Madame le Maire, comment il fallait qu'elle bosse comme une malade, pour remplacer deux à trois cadres qui n'étaient pas là.

Donc cette situation, 7,5, il y a peut-être eu un moment donné où il y avait des cadres, ou des agents, qui n'étaient pas là, qui n'étaient pas remplacés, qui n'étaient pas encore recrutés, mais ce n'est pas une situation normale, 7,5.

La situation normale de la mairie, c'est au moins 10 ; parce que, excusez-moi, je ne crois pas que la charge administrative en France diminue d'année en année, malgré le ministère de la simplification ».

Madame ANGELI : « Non, mais Monsieur le Maire, je continue à dire, alors, le nombre, peut-être ; derrière, il y a des problèmes qui ne sont pas traités sur des dossiers qui sont importants.

J'ai alerté, à plusieurs reprises, sur des dossiers importants, où on a failli faire des belles bêtises, donc le problème n'est pas simplement de savoir le nombre de personnes qu'il y a, mais de savoir, en face, le travail qui va pouvoir être rendu.

Nous avons besoin, nous sommes une commune de 4000, on a quand même besoin d'avoir une certaine sécurité.

Alors, vous allez me dire que c'est du pointillisme juridique ; quand vous avez failli engager, Monsieur le Maire, la Commune pendant 42 ans, sur un contrat, que j'ai stoppé net, en me disant – ah mais Madame ANGELI, il faut me laisser le signer – et que, vous avez fini par l'envoyer chez le notaire, et le notaire a dit – ohlala, dossier très compliqué – si nous n'avions pas été là pour le stopper, vous voulez que je vous reparle de la boulangerie / pâtisserie ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « Ben oui, parlez-en ».

Madame ANGELI : « Oui, justement, parlons-en ».

Monsieur DOUBTSOF : « Il n'y a pas simplement les juristes dans les collectivités territoriales ».

Monsieur le Maire : « Eric, Eric.

Je vais vous dire, je vais vous faire une réponse, Madame.

Il y a des élections l'année prochaine, il y a des élections ; si, si, présentez-vous, réussissez à vous faire élire, vous serez au fait des réalités de cette commune, qui n'a pas 50 000 habitants, qui n'a pas toutes les compétences qu'elle souhaiterait avoir, mais qui a des compétences transverses suffisantes, pour que la commune fonctionne bien.

Et je vous remercie... ».

Madame ANGELI : « Non ».

Monsieur le Maire : « Si ».

Madame ANGELI : « Non ».

Monsieur le Maire : « Je vous remercie, parce que vous avez précipité, vous avez accéléré mon apprentissage, par rapport à des dossiers comme celui du photovoltaïque, soit dit, en passant, il n'y avait pas des millions à engager à ce moment-là, c'était effectivement la sortie de ce dossier qui était périlleuse, et je ne vais pas passer mon temps à vous remercier d'avoir été très pertinente sur ce dossier, comme vous l'êtes sur un certain nombre, mais dans l'ensemble, et vous n'y êtes pas au quotidien, l'ensemble des agents, y compris les cadres, travaillent d'arrache-pied, travaillent dur, et essaient, dans tous les dossiers, d'essayer d'être le plus performant possible.

Et je vais vous dire, ils ne lâchent pas, ils bossent, ils sont concentrés, ils sont efficaces ; alors, oui, tout le monde peut s'améliorer, vous pouvez vous améliorer, tout le monde peut s'améliorer, il faut être bon dans beaucoup de domaines, et on a affaire, dans notre équipe, compte-tenu de la taille de la commune, à des cadres qui sont de très bons généralistes, mais qui peuvent évidemment être perfectibles sur tel ou tel aspect très technique d'un dossier, mais globalement, je considère, et vous allez me dire – mais Monsieur, vous n'êtes pas compétent – parce que c'est ce que j'entends, je suis compétent pour vous dire que ces gens-là produisent un travail de qualité, et le produisent en grande quantité, parce qu'il y en a partout, et il n'y en a pas un qui lève le nez, en disant – tiens aujourd'hui, qu'est-ce que je fais ? oh, je ne sais pas, je vais voir – non, ils ont tout le temps, tout le temps la pression ; et ils l'ont je vais vous dire, à cause de moi ; parce que je ne lâche jamais. Vous m'obligez à répondre comme ça ; je n'ai pas envie de justifier, ils sont très bons, ils pourraient être meilleurs ».

Madame EPECHE : « Merci.

Sur le sujet du personnel, une suggestion, enfin, une question que moi je me pose pour notre commune de notre strate ; a-t-on réellement besoin d'une Responsable Générale Adjointe des Services ?

Ou ne pourrait-on pas, plutôt, s'orienter, et comme vous l'avez fait remarquer, Monsieur le Maire, d'avoir plus d'agents au service de l'entretien ; donc là, je vous rejoins complètement.

Ça c'est une proposition.

Ensuite, on est tous d'accord, ici, sans me tromper, que personne ne veut de souffrance du personnel, mais on ne peut que constater, que l'on a, comme vous l'avez dit, énormément d'arrêts ; vous pouvez nous rappeler le nombre ? ».

Madame LAFORET : « 6 ».

Monsieur le Maire : « Non, mais attendez, on a des arrêts aux ateliers ».

Madame EPECHE : « Vous pouvez nous rappeler le nombre ; bon, vous ne voulez pas le rappeler ».

Monsieur le Maire : « Si, je veux bien ».

Madame EPECHE : « Je vous ai religieusement écouté ».

Monsieur le Maire : « Vous me dites qu'on n'a pas répondu, je vous dis, que oui, il y en a 6 ».

Madame EPECHE : « Ah non, ce n'est pas ce que j'ai dit ; j'ai dit – vous pouvez nous rappeler le nombre – ».

Madame LAFORET : « Elle n'a pas dit ça ».

Monsieur DOUBTSOF : « 4 accidents du travail ».

Madame EPECHE : « Non, mais combien d'arrêts ? 6, au total ».

Monsieur DOUBTSOF : « Ah ben, je ne peux pas vous le dire, là, comme ça, mais il y a 4 accidents du travail ».

Madame EPECHE : « Ça fait, quand même, par rapport au nombre d'agents, une quantité non négligeable, c'est le moins que l'on puisse dire.

Alors, si ce sont des accidents des travail, il faut, peut-être, que l'on se penche sur des formations de sécurité, ou alors que l'on regarde si notre matériel est suffisamment fiable pour leur sécurité à eux.

Ou alors, ce sont des raisons autres, et parmi ces raisons, peut-être, et je n'accuse personne, je ne dis pas que c'est ça, mais du burn-out ; auquel cas, il faut aussi se poser des questions, et c'est juste une possibilité.

Ce sont mes propositions, et mes réflexions personnelles, ou interrogations, sur le personnel. Je vous remercie ».

Monsieur LAVEST : *« Moi, ce n'était pas sur le personnel.*

On parlait d'Orientation Budgétaire sur un programme d'actions et de travaux, pour 2025, c'est sur votre rapport.

Vous nous avez dit, Monsieur DOUBTSOF, que l'on n'était pas force de propositions ; je vois, par exemple, que l'on parlait de valoriser nos commerces et artisans locale ; j'en ai parlé deux fois, une fois pour la préparation d'un Conseil Communautaire, où j'avais soulevé que notre population de chefs d'entreprises était vieillissante, à Courpière, des gens qui vont avoir 60 ans, ou qui ont 60 ans dépassés, et qui cherchent à aller en retraite, et j'avais soulevé, quand même le débat qu'il faudrait, que ce soit, soit la commune, soit la Communauté de Communes, vu que c'est son rôle, d'aider, et je vois que vous en reparlez, et je vous en remercie.

Il y a une interrogation que je me pose ; c'est par rapport à notre patrimoine privé de la Commune de Courpière.

On en a parlé un petit peu, tout à l'heure, mais on en a parlé aussi en commissions ; on a parlé de l'îlot Sainte-Marie, nous avons un gros patrimoine privé de la Commune, qui existe.

On a en a parlé l'année dernière, de faire une commission, mais on n'a pas encore vu la commission ; donc je pense qu'il faudra la faire rapidement, pas à la fin du mandat, parce que, là, où on a déjà engagé pour le 19 place de la Cité Administrative à hauteur de 100 000 € HT, nous avons d'autres bâtiments qui seraient, peut-être, plus à valoriser, ou sinon, on parlait également, et là, je vous en ai parlé en commission, par rapport à la crèche, ou à l'accueil, pardon, des enfants en bas âge pour la Com Com.

Vous avez proposé un terrain pour, et je vous ai proposé, quand même, de voir en fonction de notre patrimoine privé, le fournir à la Com Com, ce qui éviterait, à mon avis, d'artificialiser encore plus la commune sur des terrains que l'on peut posséder, mais également, qui pourrait permettre la revalorisation de notre patrimoine.

Voilà ce que je voulais dire par rapport à ça, et je pense que la Com Com le fait déjà pour d'autres communes, surtout dans la Montagne Thiernoise, et à Thiers, donc, on pourrait peut-être en profiter, nous aussi.

Voilà ce que j'avais à dire par rapport à ça, sur votre programme d'actions sur le patrimoine ».

Madame ANGELI : *« Alors, en ce qui concerne la vidéo protection, c'était à notre programme de 2020, nous savions que c'était une demande, nous l'avions au programme ; vous non, mais nous, oui.*

On savait que c'était une demande des gendarmes ; les gendarmes souhaitaient que ce soit installé à Courpière.

Donc, là, nous sommes en 2025, ce n'est toujours pas installé ; donc ce sont des propositions qui ont été faites avant même d'intégrer cette assemblée, car cela faisait partie de notre programme.

Au niveau du patrimoine, Monsieur le Maire, nous avons demandé, à l'époque, à Madame le Maire, de créer une commission urbanisme, pour que tous ensemble, nous puissions travailler sur notre patrimoine privé, et avoir une vision de ce que nous avons, de ce que ça nous coûtait, car on payait des assurances, la taxe foncière, ce n'est pas gratuit, et l'état dans lequel il se trouvait, parce que vous parliez de gestion des périls, pour le privé, mais ce serait bien, aussi des particuliers, que la collectivité s'occupe de ses risques de périls ; on voit le problème de l'îlot Sainte-Marie, on voit que l'on va faire une nouvelle sécurité qui était déjà prévue l'année dernière, parce que c'est pareil, on recule les choses.

Vous avez expliqué tout à l'heure que l'on avait dépensé et investi 1 250 000 €, quelque chose comme ça, sur un budget de 2,5 millions, c'est-à-dire que nous n'avons pas réalisé la moitié de ce qui a été voté au budget ; ce qui veut dire, Monsieur DOUBTSOF, et je vous rassure... ».

Monsieur DOUBTSOF : « Non, ce n'est pas 2,5 millions, c'est 3,8 millions, Madame ».

Madame ANGELI : « Non, non, vous intégrez les restes à réaliser, Monsieur DOUBTSOF, pour 600 000 € ; s'il vous plaît, moi je vous parle de propositions nouvelles, je connais les chiffres, si je vous en parle ».

Monsieur DOUBTSOF : « Non ».

Madame ANGELI : « Ben si, je les connais ».

Monsieur DOUBTSOF : « Ben non, vous avez parlé de 2,5 millions ».

Madame ANGELI : « Ça, ce sont les propositions nouvelles.
Les restes à réaliser, ça n'a rien à voir, et vous le savez très bien.
Je redis aussi, promesse de Monsieur DOUBTSOF ; nous devons, tous, pouvoir accéder à une formation M57, sur un engagement qui a été pris avant même la mise en place de la M57, ce qui aurait pu être utile, Monsieur DOUBTSOF, que les élus autour de cette table ».

Monsieur DOUBTSOF : « Pour améliorer vos propositions ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, s'il vous plaît.
Donc, dans les propositions que nous avons faites, et que nous faisons toujours, une commission urbanisme a été créée, et n'a servi à rien ; on arrive en fin de mandature, et vous me dites – Oui, Madame ANGELI – quand on en a parlé en commission – ce travail va bientôt être terminé – c'est une demande qui date de 2020.

*C'est vrai, on vous avait parlé des élections tout à l'heure, c'est vrai, Monsieur le Maire, que vous, représentant, vous avez envie de, laisser supposer que certaines choses ont été faites, et je vous comprends, mais cette demande date de 2020, et des demandes, que nous avons pu faire, et des propositions que nous avons pu faire lors de cette mandature, sont actées dans les procès-verbaux ; donc les Courpiérois pourront vérifier nos dires, et vérifier que nous avons été force de propositions, pendant 4 ou 5 ans.
Nous ne sommes pas responsables du fait que vous n'avez pas entendu ces propositions.
Il y a deux groupes ; un groupe d'opposition, et un groupe minoritaire, qui ont travaillé à faire des propositions, que vous n'avez pas suivies, nous n'en sommes pas responsables.*

*Donc, se faire mettre en accusation, aujourd'hui, par Monsieur DOUBTSOF qui dit – mais dites ce que vous auriez fait à notre place – ben écoutez, on vous l'a dit ; nous avons voulu travailler en intelligence, ça n'a pas été le cas.
On a été, on va dire, exploité, sur quelques dossiers, et ensuite, pour entendre ce que j'entends, j'ai un peu de mal à l'entendre, voilà.
Donc, des propositions, je vous engage, Monsieur le Maire, à regarder notre programme de 2020, et à lire les PV, c'est-à-dire ce qui s'est dit autour de cette table ».*

Monsieur le Maire : « Je ne veux pas que l'on continue à polémiquer, mais je vais quand même répondre là-dessus ».

Madame ANGELI : « Oui ».

Monsieur le Maire : « Parce que, j'ai assisté aux Conseils Municipaux, et j'ai vu la violence des débats, et la difficulté majeure à communiquer, et, très clairement, quand on est dans un dialogue où on vit l'enfer, c'est très dur de construire.
Donc, je pense que si vous n'avez pas été entendue, chère Madame, vous en avez, vous en portez une partie de la responsabilité ; voilà ce que j'ai à vous dire.
Je ne veux pas aller plus loin ; je m'efforce, et je pense que l'on est plutôt meilleur quand on y arrive.

Je pense qu'il faut arriver à se parler, et à s'écouter ; c'est très compliqué, il y a des tas de facteurs qui entrent en ligne de compte, et ce qui s'est passé depuis 2020, ce n'est pas du tout anodin, ça a laissé des traces.

Et, j'ajouterai, que chasser le naturel, il revient au galop.

Quand on a fait des commissions, on a essayé de travailler, etc, etc, ça a été très compliqué, parce que, c'est vrai, on a du mal à échanger sur le fond ; je reviens là-dessus ».

Madame EPECHE : « Non, ça, ce n'est pas vrai ; on le voit pour les terrasses ».

Monsieur le Maire : « Ah, les terrasses, c'était un peu mieux, oui ».

Madame ANGELI : « Non, non ».

Monsieur le Maire : « C'est compliqué.

Moi je ne suis pas contre le fait de discuter autour d'une table, mais il faut que ça avance, et, pour l'instant, au vu de l'expérience que l'on a, de la relation que l'on a, c'est compliqué ; alors, moi, je veux bien faire des efforts, je suis tout à fait d'accord sur le patrimoine de la commune, entièrement d'accord, c'est un dossier énorme, énorme, et, on n'a pas laissé tomber, mais pareil, mais est-ce que l'on va mettre sous pression, parce que l'on veut venir en réunion ensemble, en ayant des billes, en disant – voilà, la situation exacte – on a fait les visites, on a répertorié, on n'est plus très loin de la consolidation finale, pour pouvoir faire un travail, et il n'y a pas d'exclusivité.

Si vous avez une bonne idée pour l'îlot Sainte-Marie, je la prends.

Une des premières choses que j'ai faite, quand j'ai été élu Conseiller Municipal, j'ai fait venir un investisseur, que j'ai présenté à Madame SAMSON, pour l'îlot Sainte-Marie.

Il a monté un projet, il a fait venir un architecte ; seulement, quand on est passé à la phase financière, il a dit qu'il n'y a pas assez d'aides, et on l'avait mis en rapport avec tous les gens qui pouvaient aider dans ce dossier, et ce financier-là, il a dit – ben non, je n'y vais pas, parce qu'il faudra que je vende les appartements à un tel prix, que, aujourd'hui, à Courpière, il n'y a pas ce marché – donc, moi, je vous dit, travaillons sur le patrimoine, je n'ai aucun problème avec ça, parce que s'il y a des idées, s'il y a des solutions, s'il y a des gens qui amènent des investisseurs, et j'ai essayé d'en faire venir depuis que je suis là, c'est compliqué avec l'image de Courpière, donc il faut prendre le truc par le bon bout ; la sécurité, la tranquillité, des aménagements, le cinéma ; des choses comme-ça, qui vont déclencher.

Avant ça, bien entendu, on peut se voir, on peut regarder ; il y a une friche à tel endroit, il y a une grange, qu'est-ce que l'on peut faire ? moi je n'ai aucun problème là-dessus, aucun problème pour que l'on partage les idées ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, pendant un an et demi, je vous ai félicité, et toute l'équipe autour de cette table, du fait que les conseils étaient calmes, que c'était agréable, que l'on travaillait en bonne intelligence : alors, excusez-moi, mais ce que vous venez de dire, pose problème.

Par contre, moi, quand j'ai un Maire, qui, en plein conseil, à des réponses claires et nettes que je pose, réponds totalement à côté de la plaque, j'ai un problème, d'accord ?

Alors, à un moment donné, dire – je débats – oui, d'accord, Monsieur le Maire, mais quand on vous pose des questions, vous ne savez pas, vous dites – je ne sais pas – moi, j'ai un peu de mal avec un Maire, qui ne connaît pas ses dossiers ; alors je ne dis pas que vous êtes nul, non, non.

Quand je demande si le personnel a touché sa prime, c'est quand même important, parce que vous êtes toujours en train de vouloir protéger le personnel, et blablabla, mais vous oubliez juste de leur donner une prime au mois de décembre.

Il a fallu qu'ils attendent février pour avoir leur prime ; il a fallu qu'ils vous demandent, à voir, à se réunir avec vous, pour échanger.

Le problème de la mutuelle du personnel, là, ça c'est pareil ; vous ne nous en avez pas parlé en commission, vous vous êtes bien gardé de nous dire que la délibération que vous nous avez fait prendre, au mois de juillet ; alors j'explique, très rapidement ».

Monsieur le Maire : « Je ne sais pas si c'est à l'ordre du jour, on est sur le DOB ».

Madame ANGELI : « Si, c'est à l'ordre du jour ».

Monsieur le Maire : « Vous êtes partie à laisser votre inventaire, Madame ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, je vous dis ».

Monsieur le Maire : « Je ne vous donne pas la parole.
C'est votre inventaire de l'action de la commune depuis x temps ».

Madame ANGELI : « Non, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Vous cherchez les éventuelles contradictions ; vous cherchez à décrédibiliser cet exécutif ».

Madame ANGELI : « Vous vous décrédibiliser tout seul ».

Monsieur le Maire : « Et je vous demande d'arrêter ; on est dans un Conseil Municipal ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « On est dans un Conseil Municipal avec un Débat d'Orientation Budgétaire, et là, nous en sommes sortis ».

Madame ANGELI : « Nous sommes dedans ; nous sommes dedans ».

Monsieur le Maire : « Non, non, non ».

Madame ANGELI : « Si, si ; on parle des chiffres et des dépenses ».

Monsieur le Maire : « Non, vous êtes sur des problématiques qui n'ont rien à voir ».

Madame ANGELI : « Ah si ».

Monsieur le Maire : « Rien à voir ».

Madame ANGELI : « Tout à fait ».

Monsieur le Maire : « Vous êtes en train de parler, chère Madame, de ma compétence, ma compétence ; ce n'est pas dans le Débat d'Orientation Budgétaire ».

Madame ANGELI : « Si ».

Monsieur le Maire : « Non, non ».

Madame ANGELI : « Si ».

Monsieur le Maire : « Non, pas du tout ».

Madame ANGELI : « Vous m'avez accusée... ».

Monsieur le Maire : « Absolument pas ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, vous m'accusez que l'on ne peut pas dialoguer avec moi. Je vous dis, que quand je vous pose des questions, et que vous répondez, que je vous fais confiance, vous êtes notre Maire, je vous écoute, et je vous fais confiance. Donc, vous me dites – Madame ANGELI, les primes ont été payées – je vous crois. Et j'apprends après que c'est faux ; mais j'ai des tas d'exemples comme ça ».

Monsieur le Maire : « Mais Madame, chaque fois vous affirmez quelque chose ».

Madame ANGELI : « Mais Monsieur le Maire, c'est grave ».

Monsieur le Maire : « Bon, Monsieur DOUBTSOF voudrait vous parler ».

Monsieur DOUBTSOF : « Oui, il ne faudrait pas que Sainte-Marie cache la forêt de l'ensemble des réalisations qui ont été faites ces deux derniers mandats ; mais attendez, quand même, un peu de sérieux.

L'église ? la réhabilitation extérieure, totalement réhabilitée.

La Gare ? un opérateur privé, qui refait tout, mais il y a quand même une aide de la collectivité.

Le complexe de la salle d'animation ? avec l'Espace France Services.

Les remparts ? qui ont fait l'objet, quand même, de lourds travaux, après trois ans d'immobilisme total ».

Madame ANGELI : « Trois ans d'immobilisme ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « La salle d'animation, la médiathèque ; non, mais attendez, je n'ai pas fini, ne me coupez-pas la parole ; le cinéma, les écoles que l'on a reprises.

Alors, vous dites que ; moi, je suis fortement déçu de votre impréparation, parce que vous parlez de la compétence du Maire, mais quand même, vous présentez, à l'assemblée délibérante, la 5^{ème} fois, sans une intervention écrite, pour dire ce que vous avez à dire, sur les orientations budgétaires, c'est se foutre de nous, c'est se foutre de nous, je vous le dis.

Alors, les commissions, c'est bis-repetita ».

Madame ANGELI : « Parfait ».

Monsieur DOUBTSOF : « Qu'est-ce que vous avez dit ? les grands périls, rajeunir le patronat ? ».

Madame ANGELI : « Non, non, on ne veut pas rajeunir le patronat ».

Monsieur DOUBTSOF : « Attendez ; rajeunir les entrepreneurs, mais c'est quoi ces propositions ? ça correspond à la vie quotidienne des Courpiéroises et des Courpiérois ? mais non, pas du tout. Vous demanderez la parole tout à l'heure.

Et puis alors, ça fait 12 jours que vous avez le document ! alors, certes, vous l'avez eu le jeudi pour le lundi, le Rapport d'Orientation Budgétaire, ben oui, mais vous allez répondre aux questions lundi, à TDM ; vous l'avez déjà le Rapport d'Orientation Budgétaire de TDM ? pour la réunion de jeudi ? ».

Madame ANGELI : « Quelle réunion de jeudi ?

Ah, vous voulez dire la commission finances de mercredi ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « C'est-à-dire que l'on va se présenter ».

Madame ANGELI : « Pourquoi jeudi ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « Jeudi, il y a une commission des finances ».

Madame ANGELI : « Je croyais que c'était mercredi ».

Monsieur DOUBTSOF : « Non, c'est le 27 ».

Madame ANGELI : « Ah.... ».

Monsieur DOUBTSOF : « Ça suffit ; vous avez toujours à charge de la municipalité, soyez constructif, merci beaucoup ».

Madame EPECHE : « Peut-être que Monsieur LAVEST veut répondre, parce que moi, après, c'était le Débat d'Orientation Budgétaire ».

Monsieur LAVEST : « Non, c'était juste pour répondre ; je me suis absenté deux secondes ; je rentre, on me dit que je n'ai pas à parler de rajeunissement des chefs d'entreprises. J'ai juste parlé d'éviter que les entreprises ferment, c'est juste ce que j'ai demandé. Après, si vous dites qu'il faut rajeunir les chefs d'entreprises, c'est votre truc. Je viens juste d'arriver ; je suis parti... ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, vous pouvez lui demander de se taire ? ».

Monsieur LAVEST : « J'avais juste fait un constat, et je vous en remerciais quand même de parler de valoriser nos commerçants ; c'est quelque chose que j'avais demandé. Après, quand on fait une intervention, et que, après, ça ne va pas, je ne sais pas ; j'essaie d'être constructif au maximum dans mes paroles, je ne suis pas celui qui parle le plus en Conseil Municipal, et je pense le temps de parole cumulé que j'ai, je ne pense pas que c'est le plus grand, je vous ai juste remercié.

Quand on vous fait un remerciement, si on se fait critiquer derrière, je ne sais pas ce qu'il faut ; c'est juste une intervention.

Et vous parliez des remparts, tout à l'heure, je suis arrivé juste à ce moment-là ; les remparts, le financement, était prévu au programme, c'était la municipalité antérieure qui avait commencé de faire un emprunt pour ça ».

Monsieur le Maire : « Madame EPECHE, à vous la parole ».

Madame EPECHE : « Je vous remercie.

Avant de commencer, j'aurais une remarque ; ce serait, déjà, de demander le rapport du SDIS, sur la sécurité incendie, que je vous demande depuis à peu près un an.

Vous me le promettez, ça, il n'y a pas de souci, mais les tuyaux sont bouchés ; si on pouvait l'avoir, ce serait bien, pour pouvoir savoir, un petit peu, où on va.

↳ Au niveau de la fiscalité, vous l'avez dit, heureusement, on a été minutieux en la matière, on n'a pas voté de hausse, parce que je ne sais pas, avec la hausse des bases qui ont été, quand même, assez conséquentes, comment les Courpiérois auraient faits pour payer.

↳ En matière de prêts, vous nous annoncez des prêts qui sont prévus ; je ne peux que vous inciter à être, très, très prudents, eu égard à l'austérité générale actuelle.

↳ Le personnel, je vous ai donné mon avis tout à l'heure.

↳ En matière d'investissement, le cinéma représente la moitié de nos investissements en 2024, mais par contre, la voirie, on est quand même, bien, bien, en-dessous ; et c'est vrai, que comme vous, je rencontre des Courpiérois qui m'alertent sur l'état des routes, sur l'état des chemins. Alors, c'est vrai que 572 000 € pour le Cinéma, 133 000 € pour la voirie, voilà ; en tout cas, on est censé être à l'écoute du plus grand nombre de besoins.

↳ Ensuite, j'ai fait un parallèle entre les réalisations 2024 et les prévisions de 2025.

Je vais passer l'élaboration du DOB, avec le nom de votre liste « Courpière, dynamique, Courpière durable et solidaire » ; Huguette EPECHE, elle va parler pour « Courpière, c'est vous ».

Vivre plus serein à Courpière, on est d'accord, je vous le réclame depuis un bon moment, puisque j'ai œuvré, une pétition a circulé recueillant l'avis plus que favorable pour la vidéo protection ; oui, on a pâtit du manque de réactivité de l'Etat, et de la non-attribution de subvention, mais, est-ce que, quand on voit l'argent que l'on met dans certains budgets, dans certains projets, comme 430 000 €, entre-autre, de la Place Jules Ferry, est-ce que là, en fonctionnement, on n'aurait pas pu mettre 27 900 € de plus, pour que notre vidéo protection soit effective aujourd'hui ? certes, sans cette subvention que l'on attendait.

On aurait donc pu le faire avant, en tout cas, je pense qu'on aurait pu.

On ne peut rien envisager de serein et de pérenne, tant que l'on a des voitures qui brûlent, tant que l'on a des Courpiérois qui ne devraient pas se faire attaquer au distributeur automatique, des aménagements de commerces ne devraient pas être, régulièrement, vandalisés, et je sais que vous

me rejoignez là-dessus, Monsieur le Maire, et au nombre d'élus autour de cette table, ça, sans aucun doute.

- ↳ **Je vous l'ai dit pour la RGA ; peut-être, que, plus d'agents d'entretien pour un Courpière plus proche, mais peut-être aussi, plus d'agents de police municipale.
On a, c'est encore un fichier « sécurité : 2 », mais on sait que dans les faits, ce sera 1 ½ puisque l'agent que nous avons actuellement, basculera à 50%, sur l'administratif et les cartes d'identité, donc on sera à 1 ½ ; est-ce suffisant pour une commune de notre strate ? et avec les soucis que l'on a ?**
- ↳ **La mise en sécurité de la RD 906 : je suisdans ce que vous aviez annoncé lors de vos vœux l'année dernière, et malheureusement, nous n'avons toujours pas.
Donc, je me suis permise de prendre quelques notes, car on sait très bien, tous ici, la restitution du DOB est assez soporifique, donc je ne voulais rien oublier.**
- ↳ **Petites Villes de Demain : ça, je vous l'ai dit tout à l'heure, en matière de patrimoine, j'espère que, ben voilà, que vous saurez alerter qui de droit, surtout pour la Maison du Tourisme, avant qu'il n'y ait quelque chose de catastrophique qui se produise.**
- ↳ **Les travaux : vous nous alertez sur une consolidation des remparts, dont je ne peux, comment dire, vous inciter à la plus grande prudence, parce que l'on a vu la dernière fois que les remparts se sont rappelés à notre bon souvenir.**
- ↳ **La voirie : j'en ai déjà parlé.**
- ↳ **Les festivités : alors, là, je suis ravie de voir que vous prévoyez beaucoup plus de festivités ; c'est vrai que Courpière a besoin de ça.
Les gens, en général, ont besoin de festivités, on a besoin de fête ; mais attention, quantité ne veut pas dire qualité, et là, je vais rejoindre Madame ANGELI, c'est vrai que je regrette qu'il n'y ait pas plus de concertation, car, peut-être, que sur certains sujets, en tout cas-là, en matière d'animations, je pense que j'aurais pu vous apporter certaines idées.**
- ↳ **Valoriser les commerçants : alors, nous allons voir plus tard que nous avons une déclaration de projet pour une mise en compatibilité du PLU, qui va nous coûter, vous avez dit, en commission, entre 7000 et 9000 €, pour une entreprise, qui, on peut s'en féliciter, développe ses projets, mais, moi, mon interrogation, elle est : est-ce que l'on est équitable envers tous nos entrepreneurs ?
On a des autorisations des occupations du domaine public, sans convention, ni arrêté ; ce qui veut dire que nos entrepreneurs, nos commerçants, ont des terrasses, à ce jour, qui ne sont pas sécurisées.
Si n'importe quoi arrivait en matière d'accident, malheureusement, ils ne seraient pas couverts par leur assurance ; moi, ça m'alerte, et il y a un moment qu'on vous le dit, et j'ai vu, avec plaisir, tout à l'heure, que vous alliez nous réunir, très prochainement, pour finaliser le travail qui avait déjà été commencé en décembre, il me semble, sur l'occupation du domaine public, je ne peux que me féliciter de cette prochaine réunion.**
- ↳ **Les trottoirs qui sont impraticables ; alors que ce soit en matière de largeur, que ce soit aussi en matière d'occupation des terrasses.
Des terrasses qui occupent des parkings ; ces parkings, oui, servent de terrasses pour certains commerçants, mais en compensation, privent les autres commerçants de places de stationnement pour leur possible clientèle.**
- ↳ **Des marchés hebdomadaires extraordinaires ; bon ça....voilà.**
- ↳ **Moi, ma question là-dessus, sur les commerçants, elle était là ; est-ce que l'on est vraiment équitable envers tout le monde ? en tout cas, on ne leur accorde pas la sécurité dont ils auraient besoin, et c'est dommage, et je pense, qu'en tout cas, l'occupation du domaine public, va être un gros morceau, ça va sans doute chambouler les commerçants, mais je pense que c'est un mal pour un bien.**

↳ **La jeunesse et la culture : le suivi des aménagements, je ne peux qu'alerter sur la vigilance, car c'est bien de faire, de créer de nouveaux aménagements, mais je me suis fait la réflexion l'autre jour, en me promenant, le pump-track, il n'y a déjà plus le panneau, qui a déjà disparu. Mais on rejoint encore la sécurité ; je ne vais revenir là-dessus.**

Des structures, je veux bien ; les structures pour la jeunesse, oui, mais quand je vois, je l'ai déjà signalé à un autre conseil municipal, qu'il n'y a pas de réel, il n'y pas d'ailleurs, de pistes cyclables qui partent du collège pour aller jusqu'à la D 223, ça m'interroge.

On n'a plus la traversée de la D 223 non plus, pour les vélos ; c'est-à-dire que l'on a un joli « stop » avec un panneau, mais je ne sais pas comment fait le jeune pour traverser, puisqu'ensuite, il n'y a plus d'aboutissants.

Par contre, on a refait la peinture, ensuite, de l'autre côté, qui amène à la Fontaine Qui Pleut.

Donc, est-ce que, il n'y aurait pas là, une priorité à gérer, en tout cas en matière de piste cyclable ? Vous voyez, forte de propositions, je pense que là, je vous fais la démonstration que, j'essaye, en tout cas.

↳ **Courpière durable, vous avez dit ; moi, je vous dis – plus d'arbres – parce que vous parliez des cours d'écoles qui sont des fournaises.**

Alors Jean Zay, pour l'avoir pratiqué avec mes filles, l'école maternelle, est très, très bien aussi.

Donc, des arbres ; malheureusement on pâtit de l'orgueil de l'humain, c'est-à-dire que l'on sait couper rapidement, malheureusement, vous n'avez pas la potion magique d'Astérix qui fait pousser les baobabs en trois minutes.

Une autre gestion des espaces verts, pour diminuer les hautes températures à ras du sol, c'est-à-dire avoir les coupes qui soient un petit peu plus hautes.

↳ **Et puis une convention avec l'ALCOM, dont j'ai suivi une formation, et qui donne des financements, et qui apporte aussi des aides pour acheter des cendriers, pour acheter des poubelles, etc...**

C'est verser une somme par habitant, et ensuite, avoir le retour avec des subventions, et une ingénierie qui n'est pas négligeable.

↳ **Courpière solidaire : vous parlez d'aides aux associations, d'aides financières aux associations accrues, et je ne peux que m'en féliciter, vous en féliciter ; on l'a augmenté l'année dernière.**

A quelle hauteur vous envisagez cette augmentation ?

Parce que, faire des promesses, c'est bien, mais il faut que l'on soit en mesure de les tenir derrière, puisqu'ils méritent amplement, au moins, notre honnêteté là-dessus.

↳ **La mobilité : alors, la mobilité, il ne faut pas se l'accaparer, il faut être honnête, ce n'est pas Courpière, malheureusement, et on n'a pas cette compétence ; c'est le SMTUT, et c'est aussi, quelque part, TDM, et là, je viendrai, vous inciter, chers collègues, alors pas ceux qui sont présents, mais ceux qui sont trop souvent absents aux commissions de TDM, parce que pour y siéger, pour voir siéger certains d'entre-nous, très assidument, on se rend compte, que y siéger, ça permet d'obtenir certaines choses.**

Ça a été le cas pour l'aide pour le Cinéma, pour 100 000 € ; les trois listes réunies, se sont unies pour pouvoir arriver à avoir cette manne financière qui n'est pas une paille.

Donc, chers collègues, soyez plus présents à TDM, parce que l'avenir de Courpière, c'est là-bas, qu'il se passe.

↳ **Les actions du CCAS : Je félicite Géraldine FRANZKOWIAK.**

Je pense qu'elle est complètement dans ce que je vois pour nos anciens ; rejoindre les initiatives qui sont déjà en place, que dire de mieux, c'est de compléter un maillage existant.

L'acquisition d'un véhicule, on est dans l'idée que je me faisais, quand on débattait sur le véhicule attribué à une association de Courpière, et que je disais, au lieu d'avoir pris un fourgon, pourquoi ne pas avoir pris un minibus 9 places, et que l'on peut, du coup, en fonction des besoins.

↳ **Par contre, un signalement ; j'espère que vous le ferez remonter.**

Les conditions d'accueil de l'EHPAD, je ne peux pas vous dire où l'on en est, parce que l'on n'a pas eu de nouveaux retours. Par contre, la sécurité, il serait peut-être, très, très, important et urgent, de leur signaler que la pergola, qui se situe au-dessus du cantou, présente une énorme poche d'eau, qui est prête à « crever », et dessous, il y a le cantou, donc je pense que l'urgence est urgente.

Le retour de la cuisine de Courpière : écoutez, oui, mais sous quelles conditions ? maintenant que l'on n'a plus de matériel ? je ne sais pas, et est-ce que si la cuisine revient à l'EHPAD, est-ce qu'il y aura aussi la prévision d'un retour du portage de repas à la ville ? ça, ça fait partie des questionnements, et peut-être des choses qui pourront se développer, en conséquence.

↳ **La santé : on voit Celles, on voit La Monnerie, on voit Augerolles, on voit Thiers, qui ont des solutions.**

Courpière, vous envisagez un partenariat avec la maison de santé d'Olliergues ; comme je vous l'ai dit en commission, je suis un petit peu refroidie, à l'idée de ce partenariat, car quand on voit que la maison de santé d'Olliergues n'accepte plus de patients en dehors de sa commune, je me demande comment ils pourront dégager du temps pour avoir une permanence, une antenne sur Courpière ?

On avait une solution viable en 2019/2020 ; malheureusement, et ce n'est pas que la faute de la municipalité, c'est aussi la faute du monde médical qui a fait en sorte, que, malheureusement, ce projet n'ait pas pu aboutir.

↳ **La crèche : Monsieur LAVEST l'avait tout à fait bien abordé en commission ; c'est vrai que, vous le disiez, Monsieur le Maire, Sainte-Marie ça nous coûterait une blinde, mais pourquoi, est-ce que TDM peut financer certaines blindes, dans des communes alentours, ils sont peut-être mieux fournis que nous en matière de budget, mais pourquoi pas à Courpière ?**

Parce que, il faut se dire que si TDM finance quelque chose, ce n'est pas non plus un argent miraculeux, c'est tout aussi bien l'argent des Courpiérois.

Donc, voilà, pourquoi un terrain ? pourquoi pas un bâtiment existant ? et comme je vous l'ai dit en commission, moi, je suis un petit peu circonspect, de voir que, il y a eu deux projets privés qui ont été abordés au niveau de la petite enfance et de la garde d'enfant à Courpière, et que ces projets avaient besoin, pour pouvoir avancer un peu plus avec des financeurs, uniquement d'un courrier de TDM, et qui ne s'engageait pas, qui devait juste confirmer, que le besoin en matière de garde d'enfants, était établi, était fondamental, à Courpière. Jamais ce courrier n'est parvenu ; aujourd'hui, malheureusement, le privé en a un petit peu assez d'attendre depuis quatre ans, donc résultat, il a changé son fusil d'épaule, et je pense qu'on peut le comprendre.

Et là, quelle était vraiment la volonté de TDM en bloquant cette possibilité ?

↳ **Maintenant, les investissements pluriannuels ; j'ai bientôt fini.**

Le cinéma, 1,3 millions, je ne vais pas vous rappeler que malheureusement, il a fallu que je vous fasse les comptes, ici, en séance, en direct, pour vous prouver que non, le plan de financement était faux, et que, et bien vous en avez convenu, d'ailleurs, après mon intervention de ce jour-là, Monsieur le Maire, vous aussi vous aviez fait les comptes, et vous arriviez aux mêmes conclusions que moi.

On va voir tout à l'heure que l'on arrive à la fin du chantier, avec des petites baisses ; ce sont des petites baisses, mais je peux me féliciter de n'avoir rien lâché, et que finalement, quand on est tous unis, et que l'on va tous dans la même direction, à savoir, essayer de gagner de l'argent, même si c'est peu, on y arrive.

↳ **Jules Ferry : pour rappel, 430 000 €.**

↳ **Bellime / Gardette, prévisionnel : 400 000 €.**

↳ **19 place de la Cité Administrative, on en a parlé tout à l'heure, prévisionnel 100 000 € HT, oui, les chiffres sont tous HT.**

↳ *Revitalisation commerciale, vous aviez prévu, en butoir 2025, nous devions faire le test de la boutique éphémère inoccupée, et je pense, après vous pouvez m'écoutez ou pas, que la sélection est un petit peu trop excessive au niveau des volontaires pour l'occuper, parce que je ne pense pas qu'une boutique avec de la lingerie, et peut-être en arrière-boutique des sextoys, aurait pu nuire à la réputation de Courpière, ni même pour une personne qui réalisait des actes de médium, ou des bracelets.*

↳ *La défense incendie, vous avez prévu 200 000 € ; on est à 3 200 € pour 2025. Vous l'aurez compris, je le dis à chaque fois, pour moi, le Courpière de mon groupe, le Courpière de « Courpière, c'est vous », c'est un Courpière sur, où l'on est en tranquillité ; habitants, commerces, collectivités ; où l'on peut se soigner, où l'on peut faire garder ses enfants, et donc travailler ; où une solidarité, attention et proximité avec les anciens est une certitude ; où nos jeunes, tous nos jeunes peuvent choisir entre activités intellectuelles et sportives, et y accéder en toute sécurité ; où Courpière est propre, avec des agents mis en valeur, heureux, et fiers de leur travail, parce qu'ils le méritent ; où Courpière est mis en valeur dans sa globalité au quotidien, comme dans l'évènementiel, ou l'égalité est de mise, entre tous, et entre les entreprises.*

C'est un Courpière, que la gamine que j'étais, a connu ; je vous en ai parlé tout à l'heure, flamboyant, avec Pierre PEYRONNY et Francisque SAUZEDDE ; un Courpière que je connais, que je vois s'assombrir, que je suis triste de voir s'assombrir.

Moi, je suis là, ce soir, pour vous apporter mes quelques éléments de réponse ; je vous remercie ».

Monsieur le Maire : « *Merci, Madame EPECHE.*

Juste, je ne peux pas répondre à tout ce que vous avez expliqué, et les propositions sont toutes à écouter, et à examiner.

Je veux juste vous parler un instant du dossier de la déclaration de projet dans laquelle vous vous inquiétez de l'équité entre les commerçants.

Très clairement, c'est une étape par rapport à un projet, indispensable, pour que ce projet puisse voir le jour.

Mais parallèlement, et ça prend plus, et dans l'urgence, ce n'est pas possible de répondre, c'est la modification du PLU ; donc, ces deux choses-là sont parallèles, et j'en serais coupable de ne pas travailler pour que ce projet, immédiat, de tourisme, de qualité, ne puisse pas voir le jour.

Clairement, vous parlez du Courpière flamboyant, bon, ben, ce projet-là, va dans le sens d'une dynamique ».

Madame EPECHE : « *Oui, mais mon intervention, et je pense que vous l'avez compris, ce n'était pas sur l'intérêt de ces projets ».*

Monsieur le Maire : « *Non, vous voulez parler de l'équité ».*

Madame EPECHE : « *Mais ça représentait, du coup, une somme pour les Courpiérois ; qu'il fallait en être conscient ».*

Monsieur le Maire : « *Oui, je veux dire que j'en suis conscient, mais je pense, entre guillemets, ne pas aider ce projet à voir le jour, c'est commettre une faute, pour les Courpiérois ».*

Madame EPECHE : « *Tout à fait ».*

Monsieur le Maire : « *Maintenant, juste un instant, Jean-Michel (LAVEST), par rapport à votre intervention sur la problématique des seniors vieillissants ; je veux juste vous dire une chose, il y a une boutique qui va arrêter, il y a quelqu'un qui essaie de reprendre.*

Moi, mon intervention, à ce niveau-là, c'est d'essayer de travailler pour que les banques suivent le projet.

Je veux vous dire que l'on est attentif.

Je ne vois pas comment on peut faire ; les reprises d'entreprises, quand on vient nous voir, et que l'on nous parle des difficultés, on essaie d'apporter des conseils, on essaie d'apporter du soutien ; être en anticipation, parce que c'est ce que j'entends, effectivement, mais c'est compliqué d'aller voir un chef d'entreprise, et de lui dire – qu'est-ce que vous avez prévu ? – ceux qui viennent nous voir, croyez-moi, ils sont reçus, écoutés, et on essaie.

Par exemple, je prendrai juste la boulangerie Golfier, - je cherche, qui je peux appeler, qui on peut trouver – parce que je suis sûr que ce fonds de commerce est rentable, et le fait est, que Madame GOLFIER nous explique qu'elle n'arrive pas à trouver un acheteur.

Alors, je ne sais pas à quel prix elle vend, etc...

Donc, vos préoccupations, elles sont légitimes.

Sur notre pouvoir d'action, sur notre capacité à aider, la volonté, oui ; les moyens techniques, financiers, c'est déjà un peu plus compliqué ».

Madame EPECHE : « Juste pour compléter sur ce que vous dites sur la boulangerie Golfier, on se heurte aussi à toutes les exigences de mise aux normes, et là, s'en est un exemple criant ».

Monsieur le Maire : « Oui, je suis passé derrière, j'ai vu, c'est compliqué ».

Monsieur LAVEST : « Pour répondre, je vous remercie beaucoup, et c'est vrai, comme vous le dites, les chefs d'entreprises ne sont peut-être pas là, à prendre par la main, en leur disant, en allant les voir, mais c'est vrai qu'une veille, soit communautaire, vu que c'est leur rôle, serait essentielle.

Car la Com Com, pour l'instant, et c'est un débat de longue haleine, mais on en revient toujours au même, c'est-à-dire que eux, ils valorisent plutôt Thiers et la Montagne Thiernoise, les deux grosses zones artisanales et industrielles, bien sûr, mais nous, on est défavorisé, et j'ai lu, et vous pouvez acheter « la Gazette » de jeudi dernier, où ils parlaient de la précarité de la santé, et dans l'article, ils parlaient aussi des villes les plus précaires, où il y a le taux des personnes les plus précaires, et Courpière, malheureusement, est quatrième dans le Puy-de-Dôme, Thiers est deuxième.

Et je sais, vous dites que ce n'est pas notre plan de rajeunir les chefs d'entreprises, mais si on évite à des entreprises, ou à des entrepreneurs de partir, de ne pas être repris, cette activité ça importe les gens ; et une population qui est précaire et vieillissante, est une grande préoccupation pour nous tous, de n'importe quel bord politique, ou n'importe quelle idée que l'on se donne de la politique Courpiéroise, c'est un des angles de réflexion.

Comme vous l'avez dit, Monsieur GOSIO, quand vous faites le tour de la ville, je suis pareil, je me promène tous les week-ends, et je fais le tour des alentours et de la ville, et quand on voit les états de la ville, on voit les taudis pour certaines maisons, ou des maisons qui sont délabrées, ou même moi, j'ai un ami qui est agent immobilier, je regarde les annonces, pour donner une envie d'acheter ou d'investir, quand on voit ce qu'il y a, malheureusement, dans certains coins, ça ne donne pas envie.

On parlait aussi de la taxe d'habitation qui n'a pas été, vous l'avez dit, à juste titre, pour attirer sur la Commune, pour éviter aux Courpiérois de payer plus, mais malheureusement les taxes d'habitation sont lourdes, pas de notre fait, mais du fait de l'Etat, et de la Communauté de Communes, où en fait, je vois, toujours en parlant de mon ami agent immobilier, qui me disait, qu'il avait une magnifique maison, superbe, mais quand il y a plus de 4000 euros de taxe foncière, ça rebute quand même les gens de venir habiter à Courpière.

C'est pareil partout, mais c'est vrai que c'est le débat que l'on peut se poser là-dessus ».

Madame ANGELI : « Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire, donc on en dit beaucoup moins, puisque vous avez fait le travail, c'est parfait, je vous en remercie.

Donc, effectivement, en ce qui concerne, et je reprends, parce que c'est notre groupe qui était à l'initiative de la mise en garde par rapport aux commerçants, du problème des terrasses.

Nous en avons parlé, pour la première fois, en 2020 ; on s'était fait assassiner parce que, nous avons été accusés d'être contre les commerçants ; cela avait été extrêmement violent, mais pas de ma part, mais la personne qui nous avait accusés, on peut reprendre les PV, ça n'avait pas été très agréable.

Nous sommes pour les commerçants ; simplement, qu'effectivement, un commerçant qui utilise le domaine public, s'il l'utilise sans convention, qu'il y a un accident, c'est toute sa vie qui est fichue, il sera endetté jusqu'à la fin de sa vie pour payer.

Ça fait depuis 2020 que nous alertons sur ce dossier.

Tant mieux, on va faire une réunion lundi 3 mars, pour, peut-être, enfin, finaliser un règlement, qui permettra, peut-être, de régler ce problème.

Nous sommes en 2025, nous avons alerté en 2020, et je vous dis, on s'est fait incendier.

Il y a beaucoup de choses que nous avons, où nous avons alerté, proposé, qui n'ont pas été votées ; donc, s'entendre dire, aujourd'hui, que nous ne sommes pas force de propositions, excusez-moi, Monsieur le Maire, si parfois ma voix part dans les aigus, mais face à une telle mauvaise foi, je ne sais même plus, c'est révoltant.

Quand je prends un document qui est officiel, que je commence à le travailler, et que je lis – Courpière durable, Courpière solidaire et je ne sais plus quoi – mais je me dis -non, mais c'est le nom de leur liste – est-ce que vous croyez que c'est bienvenu, Monsieur le Maire, de mettre le nom de votre liste dans un document qui représente tout le conseil ?

Est-ce que vous pensez que ce sont des pratiques qui vont dans le sens de la démocratie ? vous voulez faire du subliminal ? Non, dans ce cas-là...

Alors, moi, j'ai aussi un petit problème, Madame EPECHE n'en a pas parlé ; le portage des repas. J'ai été accusée, en commissions, d'être la cause de ce qui vient de se passer, à savoir, la compétence appartenait à Thiers Dore et Montagne ».

Monsieur le Maire : « On est en Débat d'Orientation Budgétaire ».

Madame ANGELI : « C'est dedans, c'est dedans ; Monsieur le Maire, s'il vous plait ».

Monsieur le Maire : « Non, non ; Madame ANGELI ».

Madame ANGELI : « Ça suffit, la censure ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas de la censure ».

Madame ANGELI : « Vous en parlez ! ».

Monsieur le Maire : « Madame, laissez-moi vous dire ; je fais un parallèle entre la présentation de Madame EPECHE, vous n'êtes pas forcée de la copier, mais très clairement ».

Madame ANGELI : « Ah, mais je ne peux pas redire ce qu'elle a dit ».

Monsieur le Maire : « Mais très clairement, c'est une énumération de constats et de propositions. J'attends la même chose de vous ; je n'ai pas besoin de l'évaluation permanente ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Vous me laissez terminer, Madame ».

Madame ANGELI : « Non, vous m'avez coupée, vous m'avez coupée ».

Monsieur le Maire : « Oui, je vous ai coupé, parce que je veux ».

Madame ANGELI : « Censure ; vous êtes un censeur ».

Monsieur le Maire : « Non ».

Madame ANGELI : « Vous m'avez coupée ».

Monsieur le Maire : « Je veux recentrer votre intervention sur le débat d'Orientation Budgétaire ».

Madame ANGELI : « Mais vous n'avez pas à me recentrer, Monsieur le Maire ; mes parents se sont chargés de me centrer ».

Monsieur le Maire : « Sur le Débat d'Orientation Budgétaire, et pas sur l'évaluation permanente... ».

Madame ANGELI : « Page 38, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : «...et la réécriture des actes de la municipalité ».

Madame ANGELI : « Vous avez des choix ; assumez-les.
Ne me coupez-pas ; ça ne change pas la réalité de me couper la parole ».

Monsieur le Maire : « Je ne vous coupe pas la parole, je l'ai prise, Madame, je l'ai prise, volontairement ».

Madame ANGELI : « Ce n'est pas un acte correct ».

Monsieur le Maire : « Je vous écoute sur vos réflexions ».

Madame ANGELI : « Le portage de repas sur Courpière, par un tiers ; pourriez-vous nous dire, Monsieur le Maire, aux personnes qui utilisent les portages de repas ».

Monsieur le Maire : « On n'est pas sur Débat d'Orientation Budgétaire ».

Madame ANGELI : « Si ».

Monsieur le Maire : « Je ne vous répondrai pas ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Je ne vous répondrai pas ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire...bon, pour ceux qui n'ont pas la réponse, apparemment, l'abandon du portage de repas par le CCAS, et la prise en charge par un tiers, qui est dans la page 38 du Débat d'Orientation Budgétaire, je suis donc dans le débat, coûte 2,50 € de plus par repas et par personne.

Est-ce que vous pouvez me le confirmer, Monsieur le Maire ? ».

Monsieur le Maire : « Non, je ne vous répondrai pas, Madame ».

Madame ANGELI : « Ah, vous ne savez peut-être pas ».

Monsieur le Maire : « Je le sais ».

Madame ANGELI : « D'accord ».

Monsieur le Maire : « Je sais ce que Madame Franzkowiak est en train de faire par rapport à ça, et ça n'est pas le débat ; le débat, c'est le Débat d'Orientation Budgétaire ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, c'est dedans, page 38 ; vous ne l'avez pas lu ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « Mais ne criez pas ».

Madame ANGELI : « Je fais comme lui ; il crie, je crie ».

Monsieur le Maire : « Je ne pense pas que ça, ce soit l'objet de la communication sur le portage de repas ».

Madame ANGELI : « Ce n'est pas moi ; vous parlez de dialogue, mais vous ne voulez pas répondre aux questions qui vous posent problèmes, Monsieur le Maire, ce n'est pas de ma faute ».

Monsieur le Maire : « Tout à l'heure, vous m'avez dit – vous ne savez pas, vous ne répondez pas – je vous réponds, ce n'est pas maintenant ».

Madame ANGELI : « Alors, modification du PLU ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas maintenant ; le portage de repas, je le connais par cœur ».

Madame ANGELI : « Oui, ben moi, je le connais mieux que vous. J'ai été accusée en commissions ».

Monsieur le Maire : « Mais vous n'avez pas été accusée ».

Madame ANGELI : « Vous plaisantez, ou quoi ! ».

Monsieur le Maire : « Je ne plaisante pas, vous prenez tout pour une accusation ».

Madame ANGELI : « C'est de ma faute ! ».

Monsieur le Maire : « Non, ce n'est pas de votre faute ».

Madame ANGELI : « C'est Monsieur DOUBTSOF qui me l'a dit, à la commission ».

Brouhaha

Monsieur le Maire : « Madame ANGELI, pouvez-vous vous exprimer sur le Débat d'Orientation Budgétaire ? ».

Madame ANGELI : « Je vous ai cité la page où on en parlait, mais il faut peut-être me dire ce que j'ai le droit de poser comme questions ; faites-moi la liste ».

Monsieur le Maire : « Mais soyez dans le sujet, ça se passera très bien. Je ne pense pas que Madame EPECHE ait été interrompue une fois, alors allez-y ».

Madame ANGELI : « Alors, modification du PLU ; là, je vais plutôt m'adresser, parce que je pense ».

Madame FRANZKOWIAK : « Je peux répondre ? ».

Monsieur le Maire : « Non, je ne veux pas que l'on réponde à ça ».

Madame ANGELI : « Modification du PLU, on en a parlé en commission ; effectivement, nous sommes tous d'accord qu'il faut faire évoluer ce document.

Par contre, ce qui m'a surprise, ce n'est pas ce qui avait été dit, on l'a sur les PV, qu'à priori, nous ne toucherions pas au PLU avant la fin de la mandature.

Donc, à partir du moment, Monsieur le Maire, où on va répondre, en urgence, à la demande qui vient d'être faite, que vous venez d'expliquer, que l'on a parfaitement compris, je pense ; quelle est l'urgence effective, je suis pour que l'on fasse évoluer ce document, donc n'y voyez pas une quelconque agression, simplement, je vous dis clairement que nous étions d'accord, je le suis toujours, les documents doivent évoluer, effectivement, en fonction de nos besoins.

En l'état, compte tenu du fait qu'il y a une évolution par rapport à la position du Maire, qui vous a précédé, qu'est-ce qui fait, qu'aujourd'hui, vous estimez, et probablement à juste titre, que nous devons nous lancer dans la modification du PLU avant la fin de la mandature ? ».

Monsieur le Maire : « Je réponds simplement ; il a 14 ans, il doit évoluer, c'est une inflexion par rapport à ce qui avait été vu dans un premier temps, oui c'est d'accord, mais de toute façon, il n'est plus du tout adapté ».

Madame ANGELI : « Sur quels points, s'il vous plaît, Monsieur le Maire ? Est-ce que vous pourriez être précis ? sur quels points ? ».

Monsieur le Maire : « Je suis précis ; j'ai eu la Direction Départementale des Territoires, et très clairement, l'évolution de la législation, d'une manière générale, par rapport à l'urbanisme, fait qu'aujourd'hui, ce PLU, est obsolète ».

Madame ANGELI : « D'accord ».

Monsieur le Maire : « Donc, il faut le remettre en conformité ».

Madame ANGELI : « Question subsidiaire ; je vous remercie, Monsieur le Maire. Modification, modification simplifiée, révision ? Parce que en général, au bout de 10 ans, on part plutôt sur une révision ».

Monsieur le Maire : « C'est révision ».

Madame ANGELI : « C'est une révision ; d'accord. Parce que vous avez mis – modification – donc, il ne faut pas tenir compte, d'accord.

J'ai une question-là ; j'ai rapproché deux textes, quelque chose qui a été réalisé au niveau des remparts ; l'étude qui a été faite, et là, il y a une nouvelle étude qui va être lancée. Est-ce qu'il serait déjà possible, Monsieur le Maire, que vous nous donniez les résultats de la première étude, et que vous nous expliquiez le but de la seconde ? ».

Monsieur le Maire : « Je ne vais peut-être pas rentrer dans le détail, parce que je veux bien, le Débat d'Orientation Budgétaire, oui, il faut continuer à travailler sur les remparts, parce que la première étude à démontrer que les travaux qui allaient être engagés, pouvaient avoir, vous l'avez tout à l'heure, esquissé, peuvent avoir un impact sur les murs eux-mêmes ; donc, ils doivent, maintenant, travailler sur la problématique, je ne vais pas vous donner le détail, parce que je ne suis pas technicien, de la solidité des murs, leur consistance, comment ils ont été montés, il faut qu'ils en sachent davantage, parce que, je ne sais pas si c'est vous qui avez dit tout à l'heure, parce que là, la première étude dit qu'il faut faire un certain nombre de choses ».

Madame ANGELI : « Je vous prie de m'excuser, Monsieur le Maire ; est-ce qu'il serait possible que cette étude soit communiquée aux membres du Conseil Municipal ? ».

Monsieur le Maire : « Oui, sans problème ».

Madame ANGELI : « Je vous en remercie.

J'ai une autre question à poser ; Monsieur le Maire, sur les investissements, qui ont été faits en 2024, est-ce que l'on a une idée de la somme allouée aux investissements pour entretenir, je dirais, le patrimoine communal ? est-ce que l'on a une idée de la charge que ça va représenter, en montants ? ».

Monsieur le Maire : « En investissement ? ».

Madame ANGELI : « Oui, oui, en investissement.

Investissement sur, ce que moi j'ai bien trouvé, dans ce qui nous a été communiqué.

Maintenant, bâtiments communaux : 33 800 € ; surveillance remparts, je ne sais pas si ça rentre dans ce budget-là ; j'ai trouvé le préau Place Jean Payre ».

Monsieur DOUBTSOF : « C'est les $\frac{3}{4}$ ».

Madame ANGELI : « Les $\frac{3}{4}$ de quoi ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « Ben, sur le patrimoine communal.
Quand vous avez déjà 600 000 sur 1,2 millions, pour le cinéma, qu'est-ce qu'il vous faut de plus ? ».

Madame ANGELI : « Oui, je vous demande la somme qui a été investie ; pourquoi vous m'agressez ? si vous le savez, pourquoi vous ne me répondez pas ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « Parce que vous nous agressez depuis le début ».

Madame ANGELI : « Mais, Monsieur DOUBTSOF ».

Monsieur DOUBTSOF : « Vous ne vous en rendez même pas compte.
Attendez, je vais vous parler gentiment, alors que c'est toujours accusatoire, vos propos ».

Madame ANGELI : « Vous parlez gentiment ; mais vous écoutez les bandes ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « Vous travestissez la réalité ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, s'il vous plait, vous pouvez tenir votre Conseil ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « Quand on dit la vérité, vous n'êtes pas au rendez-vous ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, Monsieur le Maire...
Excusez-moi, la vérité, chez vous, je ne sais pas comment vous l'écrivez, mais pas avec un « v » majuscule ».

Monsieur DOUBTSOF : « Vous non plus ».

Madame ANGELI : « Ben, je pense que je suis plus proche et plus factuelle que vous.
Question : oui, ça a été abordé par Madame EPECHE ; boutique éphémère.
Alors, pourquoi la question ? d'abord, parce que vous en parlez en page 28, du DOB, et qu'en est-il de cette boutique éphémère ? des travaux ont été faits ?
Alors pourquoi je vous pose la question ? ; dans le cadre de Petites Villes de Demain, le 19 place de la Cité Administrative est prévu pour devenir une boutique éphémère, également ».

Monsieur le Maire : « Non ».

Madame ANGELI : « Ah si, j'ai lu ce document-là, Monsieur le Maire ; vous n'étiez peut-être pas aux réunions, mais j'ai apporté le document, c'est prévu ».

Monsieur le Maire : « Mais Madame, les dossiers, les projets, évoluent ; je vous ai donné... ».

Madame ANGELI : « Oui, vous nous avez donné ce que vous espériez faire, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Et bien, je n'ai pas du tout l'intention de faire une boutique éphémère là-dedans ».

Madame ANGELI : « D'accord ».

Monsieur le Maire : « Est-ce que les choses peuvent changer et évoluer ».

Madame ANGELI : « Oui, est-ce que vous pouvez me le dire gentiment ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « Monsieur le Maire, une précision ».

Madame SALGUEIRO : « Vous n'avez pas la parole ».

Monsieur DOUBTSOF : « Si, je viens de demander, excusez-moi ; et vous, vous n'avez même pas demandé la parole.
Depuis trois ans, le 19 place de la Cité Administrative est une boutique test ».

Madame ANGELI : « Mais on le sait ; vous croyez que l'on vient de le découvrir ? ».

Monsieur DOUBTSOF : « Et bien oui, ce n'est pas une boutique éphémère, et il est hors de question de voir pour l'avenir ; et cette boutique test, on va voir ce que ça va donner ».

Madame ANGELI : « C'est à Monsieur le Maire que je posais la question ».

Monsieur DOUBTSOF : « Et la boutique éphémère, alors, il y a la candidature de sextoys d'une commerçante locale ; excusez-moi, mais je n'ai pas reçu le dossier, et j'ai relancé cette personne, je vous enverrai le mail ».

Madame ANGELI : « Alors, Monsieur le Maire, si je peux finir sur le 19 ; j'ai bien entendu que vous aviez un projet, donc, dans l'intervalle, qu'est-ce que l'on va faire de cette boutique ? Est-ce qu'on la laisse en l'état ? on ne fait rien, on ne bouge pas, on a une boutique vide qui va rester comme ça ? ».

Monsieur le Maire : « Ce ne sera plus une boutique, Madame ».

Madame ANGELI : « Oui, mais attendez ; votre projet, il n'est pas fini, il n'est pas finalisé ».

Monsieur le Maire : « Non ; on va faire une façade, Madame ».

Madame ANGELI : « Dois-je vous rappeler le travail, que vous nous avez rappelé, que vous avez fait pour Sainte-Marie, et je crois tout à fait, que vous êtes complètement investi pour trouver un investisseur, et la réponse qui vous a été faite.

Excusez-moi, votre projet, nous aimerions tous qu'il se réalise, ce n'est pas le souci, et je ne dis pas que vous n'allez pas essayer de le faire ; je dis qu'effectivement, nous sommes à Courpière, que les investisseurs, on n'a pu le voir, ne courent pas, que l'on a vu la complexité pour nos commerçants de rester en vie à Courpière, enfin, de pouvoir continuer leur commerce, et on a vu, et Monsieur LAVEST l'a soulevé, la problématique des personnes qui partent et de la reprise de leur commerce. Tous les commerces ne sont pas toujours repris, on l'a vu.

Je ne mets pas en cause votre compétence, je ne mets pas en cause votre volonté, je ne mets pas en cause votre projet ; je demandais juste, dans l'intervalle, parce que le temps que ce projet se réalise, vous pensez qu'il pourrait, raisonnablement, se réaliser sous combien de temps ?

Ce n'est pas beau ce qu'il vient de vous souffler, là...mais je rigole, vous n'avez pas d'humour, c'est terrible ».

Monsieur le Maire : « Pas d'humour... ».

Madame ANGELI : « Je rigole ; j'essaie de détendre l'atmosphère ».

Monsieur le Maire : « Alors dites-moi, la question est laquelle ? ».

Madame ANGELI : « La question, c'est celle que je viens de vous poser, mais comme vous écoutiez Monsieur le Premier Adjoint ».

Monsieur le Maire : « Combien de temps ça va mettre à éclore ? ».

Madame SAMSON : « Un certain temps ».

Monsieur le Maire : « Combien de temps ça va mettre à se réaliser ? ».

Madame ANGELI : « Voilà ; on ne peut pas être sûr qu'on puisse le faire, mais vous l'avez projeté ; donc vous avez travaillé sur ce dossier, on l'a découvert, on va dire, à l'arrache, à la commission, puisque si on n'avait pas posé de questions, on ne l'aurait pas su.

Donc, vous l'avez, dans votre dossier, logiquement, on peut espérer, si tout se passe bien, une ouverture sous combien de temps ? de votre projet ? ».

Monsieur le Maire : « Déjà, je peux vous répondre, prochain mandat ; ça, je n'aurai pas de mal ».

Madame ANGELI : « Non, oui, oui ».

Monsieur le Maire : « Je ne peux pas vous répondre ; je pense que globalement ce projet a besoin de deux années, pour arriver ».

Madame ANGELI : « Donc, on pourrait espérer quelque chose ».

Monsieur le Maire : « Voilà, je ne vais pas vous dire autre chose. Si je devais à rentrer dans le détail de toutes les étapes, de toutes les conditions qu'il faut réunir, ça ne va pas être simple, mais globalement, si je devais dire, ici à l'assistance, quel est, les gens le savent aussi, ceux qui ont échangé avec moi sur ce projet, l'objectif est effectivement, c'est de valoriser cette place, la fontaine, cet endroit, qui est un endroit rare à Courpière, et qui a besoin d'un bon point de vente de qualité.

Je ne vais pas aller plus loin, parce que ça va être un sacré boulot, et effectivement, trouver un porteur de projet qui va mettre de l'argent pour un truc qui fait, 100 à 110 m², avec la complexité, que l'on connaît, architecturale et technique, ce n'est pas gagné.

Mais je pense que cet endroit est un endroit-clé, et qui demande qu'à revivre.

J'ai connu un tout petit peu le bar de la fontaine, c'était vachement sympa, c'est endroit, il faut qu'il vive cet endroit, donc il faut mettre le paquet, voilà ».

Madame ANGELI : « Alors, pareil : développer et élargir les festivités de la commune avec des actions innovantes autour de la Rosière.

Je reprends ce qui a été dit par Madame EPECHE ; nous, on a dû le proposer en 2021, on a même dit comment on le voyait, avec un retour à l'ancienne, avec le fait que cette fête ne soit plus simplement une fête communale ; là aussi, j'en ai entendu.

Attendez, ce n'est pas vous qui vous ramassez ce que je me ramasse, j'ai quand même le droit de me défendre.

Nous avons proposé un retour à ce qui se faisait avant, c'est-à-dire, que ce soit moins basé sur l'argent, et que des gens, car on sait que les gens ont de moins en moins de moyens, que l'on puisse l'ouvrir, avec des courses en sacs, du chamboule-tout.

Si vous voulez élargir et développer les festivités de la commune, nous sommes dans ce même désir, nous l'avons demandé, et nous reproposez que ce soit fait dans un but moins lucratif, même s'il est bien que les gens travaillent, c'est aussi bien que les gens, qui n'aient pas d'argent, puissent profiter de cette fête ».

Monsieur le Maire : « Mais je partage totalement ; il n'y a aucun problème là-dessus ».

Madame ANGELI : « Je précise aussi, par rapport aux agents de tout à l'heure, j'ai énormément de respect pour le travail qui est fait ; il ne faut pas mélanger les points que je soulève, qui posent problèmes, avec la mise en cause personnelle d'agents.

Quand il y a un problème d'organisation, ça ne met pas en cause ».

Monsieur le Maire : « D'accord ».

Madame ANGELI : « Je termine, car je veux que ce soit acté dans le PV, que je trouve qu'il y a un travail ».

Monsieur le Maire : « Est-ce que vous pouvez aller à la conclusion ? ».

Madame ANGELI : « Je continue ; écoutez, je crois que vous n'avez pas coupé Madame EPECHE ».

Monsieur le Maire : « Je ne l'ai pas coupé, mais si vous voulez, juste, il est 11h 10 ».

Madame ANGELI : « Mais ça, ce n'est pas mon problème, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Non, mais essayez d'être synthétique ».

Madame SAMSON : « On est fatigué ».

Monsieur DOUBTSOF : « Vous êtes dans l'impro, là ».

Madame ANGELI : « Attendez ; je ne suis pas dans l'impro ».

Monsieur DOUBTSOF : « Ben si ».

Monsieur le Maire : « Shut, Eric, je t'en prie.

Ecoutez-moi ; je vous demande d'être synthétique, et d'aller droit au but ».

Madame ANGELI : « Vous utilisez toujours la même méthode ; on dort pendant je ne sais combien de temps, à attendre, un DOB, non mais pas vous, c'est une méthode qu'il y a ici, et au moment de poser les questions, et de s'exprimer du débat, vous nous dites qu'il faut que l'on rentre se coucher. Ecoutez, le document... ».

Monsieur le Maire : « Vous pouvez essayer d'être synthétique, c'est ça que je vous demande, s'il vous plaît ».

Madame ANGELI : « Alors, vos fiches de poste de ce qui doit se passer au CCAS, parce que je lis, là, que l'on va faire de l'accompagnement de nos familles et de nos aînés. Est-ce que l'on peut en savoir plus ? ».

Monsieur le Maire : « Pas maintenant, pas au DOB ».

Madame ANGELI : « Ben, c'est marqué, page 23 dessus ; mais le DOB, mais ça sert à ça ! Ce sont les orientations budgétaires ; vous allez nous garder un poste au CCAS, alors que la personne s'est vu supprimer son travail ».

Monsieur le Maire : « On l'a déjà expliqué ».

Madame ANGELI : « Non ».

Monsieur le Maire : « On l'a déjà expliqué ».

Madame ANGELI : « Non, on ne l'a pas expliqué aux gens qui sont dans la salle.

Au CCAS, on supprime un poste ; le portage de repas étant supprimé, on se retrouve avec quelqu'un qui, se retrouve de fait, à devoir faire autre chose ».

Monsieur le Maire : « C'est une volonté, ce n'est pas devoir ».

Madame ANGELI : « Ben si, parce que cette personne fait quand même partie de nos agents, et vous le gardez, d'accord ? donc, ce n'est pas simplement une volonté ; que vous en ayez la volonté, je ne le mets pas en cause ».

Monsieur le Maire : « Attendez ».

Madame ANGELI : « Quelle est, attendez ».

Monsieur le Maire : « Non, mais vous voyez, je ne devrais même pas ».

Madame ANGELI : « Me répondre ? ».

Monsieur le Maire : « C'est quoi le sujet ? ».

Madame ANGELI : « Mais c'est le DOB, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Ce n'est pas le sujet ; le DOB, c'est le sujet ».

Madame ANGELI : « C'est le DOB, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Là, on est sur l'agent du CCAS ; qu'est-ce qu'il va faire en 2025 ?
Ce n'est pas le DOB ».

Madame ANGELI : « Si, parce que ça touche au personnel, et ça veut dire que ça fait une personne,
parmi les 44 qu'il y avait dans la liste ».

Monsieur le Maire : « Oui, tout à fait ».

Madame ANGELI : « Donc, je suis parfaitement en droit de poser la question de savoir ».

Monsieur le Maire : « Il fait autre chose, et on a expliqué ce que c'était à plusieurs reprises, et je ne
vais pas recommencer ».

Madame ANGELI : « Mais, on ne sait toujours pas ».

Monsieur le Maire : « Je ne devrais même pas vous répondre ; on doit avancer sur des trucs où il y
a des questions où il y a un besoin de réponse ».

Madame ANGELI : « Et bien la question, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Vous la connaissez, mais vous la connaissez, Madame ».

Madame ANGELI : « Quand est-ce que vous allez nous remettre le dossier, quand est-ce que vous
allez remettre le dossier, je termine, sur le patrimoine que vous êtes en train de faire ? vous avez dit
qu'il était prêt à 80% ».

Monsieur le Maire : « Oui ».

Madame ANGELI : « Pouvez-vous vous engager sur la date ».

Monsieur le Maire : « La date, vous l'aurez, oui ».

Madame ANGELI : « Quand ? »

Monsieur le Maire : « Je ne peux pas vous répondre ».

Madame ANGELI : « A chaque fois, on nous dit que l'on aura, et on n'a pas ».

Monsieur le Maire : « Mais vous l'aurez ; il n'est pas prêt.
J'en parle avec les agents, j'en parle avec Madame CASTAN, j'en parle avec Monsieur BERTHEOL ;
il n'est pas prêt. Il est presque prêt, mais il n'est pas prêt ».

Madame ANGELI : « Mais, Monsieur le Maire, on s'engage, normalement, sur des dossiers ; sur un
dossier aussi important que l'on demande depuis 2020.
D'accord, je note ; je vous remercie, Monsieur le Maire ».

Monsieur le Maire : « Vous notez.

Madame Franzkowiak veut vous répondre, et je lui donne la parole ».

Madame ANGELI : « Je vous remercie, Monsieur le Maire, et je remercie Madame Franzkowiak ».

Madame FRANZKOWIAK : « Concernant la fiche de poste, il faut déjà qu'on la présente en Conseil
d'Administration du CCAS ; c'est ce que l'on va faire, et par la suite, vous aurez la fiche de poste
qui vous sera exposée ».

Madame ANGELI : « D'accord, mais il est peut-être possible de savoir, vu que ça impacte le budget communal, vu que la subvention au CCAS c'est quand même sur le budget communal, avec les impôts des Courpiérois, comme c'est une ambition, une volonté de Monsieur le Maire, qui est Président du CCAS, nous aimerions savoir quel service va être rendu aux Courpiérois ».

Madame FRANZKOWIAK : « après, ça n'impacte pas le budget, puisque l'on a déjà pas mal diminué, je pense, en arrêtant le portage de repas.

Au niveau du CCAS, on ne va pas faire un surcoût sur le budget, et loin de là, et même au contraire, je pense que l'on aura contribué à diminuer le budget ».

Madame ANGELI : « On peut aussi tout supprimer, fermer le CCAS, et là, on fera des économies. Non, mais ne me dites pas qu'en supprimant le portage de repas, là, excusez-moi, je ne peux pas vous suivre ».

Madame FRANZKOWIAK : « Non, parce que l'on fait plus, avec moins ».

Monsieur le Maire : « Géraldine, répond à la question ; que va faire Pierre ? ».

Madame FRANZKOWIAK : « Ben Pierre, il a déjà commencé.

Il a délocalisé le CCAS pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour venir au CCAS, donc il a commencé à proposer à domicile, à des personnes, pour bénéficier de la téléassistance ; vraiment, délocaliser le CCAS au domicile des personnes, plus apporter des animations ; il apporte des livres de la bibliothèque, il va porter le bulletin municipal, qu'est-ce qu'il fait d'autre.

Il va pouvoir proposer quelques jeux pour pouvoir accompagner, l'histoire d'un quart d'heure, une demi-heure, d'aller au domicile des gens pour rompre la solitude, puisque, c'est ce que l'on vous avais expliqué, le problème du portage de repas, comme il était organisé, en l'état, Pierre n'avait plus le temps d'assurer de veille sociale, il déposait uniquement le repas, et repartait vite, alors qu'avant, il pouvait un petit peu discuter ; là, livrer des personnes entre 13h30 et 14h le repas, ce n'était plus possible, du fait d'aller les chercher à Thiers.

Après, il va également proposer d'amener des gens aux animations que l'on va faire.

Il fait de la lecture aussi à des personnes, à domicile.

Le but est aussi de pouvoir réunir des séniors qui se retrouvent isolés avec d'autres séniors, à domicile, qui ne se seraient pas vus depuis un petit moment, et également, Huguette (EPECHE), qui propose des ateliers d'activités, comme d'autres associations sur Courpière peuvent proposer ; donc il faut pouvoir faciliter le déplacement.

Pour le moment, il est bien occupé.

Il a d'autres missions aussi sur lesquelles on lui demande de travailler ; sur le registre des personnes vulnérables, sur la veille canicule, sur la veille de tous les évènements sanitaires.

Il y a d'autres choses aussi ; on est en train de réfléchir, et pas aussi, uniquement, à destination des séniors ; il y a plein de projets, et que l'on vous apportera en temps et en heure, mais là, actuellement, il y a un gros travail de récupérer, aussi, tout ce qui est administratif, au niveau RGPD, pour pouvoir s'assurer que les personnes ».

Madame ANGELI : « On est censé avoir un délégué ; on sous-traite.

Le problème RGPD, il est sous-traité ».

Madame FRANZKOWIAK : « Non, mais récupérer les documents avec les signatures des gens qui veulent participer aux ateliers, etc ».

Madame ANGELI : « Je dis, que pour nous aider au niveau du RGPD, nous avons une convention ; il y a une convention à la commune de Courpière ? ».

Madame FRANZKOWIAK : « Oui ».

Madame ANGELI : « Mais normalement, il y a quelqu'un qui est censé nous aider, que l'on paye pour nous aider ; il n'y a pas de problème au niveau RGPD ».

Madame FRANZKOWIAK : « Non, mais il faut aussi récupérer les documents administratifs, s'assurer que les personnes ont fourni les bons documents administratifs, car il y a des personnes qui ne peuvent pas se déplacer ; donc, il va à domicile récupérer les documents, s'assurer que tout est bien complété ; ceux qui peuvent bénéficier de mobiplus, etc...de s'assurer de tout cela. Et, pour le moment, c'est ce que l'on cherche, c'est également à étendre les personnes qui pourraient en bénéficier, parce qu'il y a beaucoup de personnes qui ne se manifestent pas, qui restent isolées chez elle ».

Madame ANGELI : « Alors, par contre, le retour des gens, qui ont dû passer sur un portage de repas, autre, est-ce que vous avez fait une enquête derrière, pour savoir comment les gens réagissaient ? ».

Monsieur le Maire : « Madame ANGELI, vous voyez, on a un DOB, on n'a pas fini, on a encore des choses ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, ce sont des orientations politiques que vous avez prises, on est en droit de savoir ce que ça donne ».

Monsieur DOUBTSOF : « Vous êtes en séance de rattrapage, là ».

Madame ANGELI : « Vous êtes pressé d'aller vous coucher ? »

Monsieur DOUBTSOF : « Ben, oui ».

Madame ANGELI : « La prochaine fois, faites comme TDM, le conseil à 18h ».

Monsieur le Maire : « Ça fait 3h, je pense que l'on peut avancer ; si on commence à discuter sur chacun des cas, et c'est ce que l'on a fait ».

Madame ANGELI : « C'est ça, le travail d'un élu ».

Monsieur le Maire : « Attendez ; la réaction des gens, par rapport au portage de repas, ce n'est pas dans le DOB, je suis désolé.

Alors, il faut que je vous le précise, mais vous l'avez peut-être remarqué ; Monsieur OULABBI est parti à 22h45, et Monsieur PFEIFFER est parti à 23h00.

A 22h45, nous avons 19 présents, 5 pouvoirs et Monsieur OULABBI a donné son pouvoir à Monsieur DOUBTSOF.

Ensuite, Monsieur PFEIFFER est parti à 23h, il n'y avait donc plus que 18 présents, 6 pouvoirs, et 1 pouvoir donné à Isabelle ROCHE-LACOMBE, par Monsieur PFEIFFER.

Il faut donc prendre acte du débat qui a eu lieu ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment en son article L. 2312-1,

Vu le rapport d'orientation budgétaire 2025 de la Commune de COURPIÈRE, tel rapporté en annexe,

Considérant que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette,

Considérant que ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8,

Considérant qu'il doit être pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Et considérant que la Commission « Finances – Emploi – Vie Economique » a été saisie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1°) Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2025 sur la base du rapport d'orientation budgétaire de la Commune de COURPIÈRE, tel rapporté en annexe.

2°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

12 - AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT – RÉHABILITATION DU CINÉMA « LE REX » - RÉVISION.

Monsieur DOUBTSOF : « Je ne sais pas si vous vous en rappelez, mais c'est sur l'opération pluriannuelle.

On avait rapatrié, sur l'exercice 2024, 385 046 €, et donc, il est proposé de diminuer le montant qui était affecté totalement sur l'exercice 2024, car il y a encore des paiements, et de l'affecter 334 867,77 € pour l'exercice 2025.

Y a-t-il des remarques ? ».

Madame EPECHE : « *Moi, pour poursuivre mes positions jusque-là, en accord, je voterai contre* ».

Vu la délibération en date du 27 mars 2023, créant l'autorisation de paiement et les crédits de paiements pour le cinéma, dont les montants sont issus de la décision n°2023-013 indiquant le plan de financement pour le projet de réhabilitation, d'agrandissement et de mise aux normes du Cinéma Le Rex,

Vu la délibération en date du 02 avril 2024, révisant l'AP/CP suite aux notifications des marchés de travaux,

Vu la délibération en date du 21 octobre 2024, révisant les crédits de paiements au titre des années 2024 et 2025,

Considérant que les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par des articles du Code Général des Collectivités Territoriales et du code des juridictions financières,

Considérant que les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements,

Considérant qu'elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées chaque année,

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme, et que le budget de N ne tient compte que des CP de l'année,

Considérant l'état d'avancement de l'opération, dont la fin de chantier est prévue courant avril,

Et considérant que la Commission « Finances – Emploi – Vie Economique – Marchés Hebdomadaires » a été saisie,

Monsieur le Maire propose la révision de l'autorisation de programme – crédits de paiement ainsi :

| BUDGET PRINCIPAL | Montant TTC | total opération | montant AP | Exécution | VENTILATION DES CREDITS DE PAIEMENTS | | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|--------------------|--------------|------------|--------------------------------------|------------|--------------|------------|
| | | | | | CP 2022 | CP 2023 | CP 2024 | CP 2025 |
| PROGRAMME | (Pour rappel) AP/CP 2023 | 1 022 386,00 | 1 022 386,00 | 24 580,00 | 79 322,00 | 250 000,00 | 693 064,00 | |
| 427 - CINEMA TTC | (Pour rappel) AP/CP AVRIL 2024 | 1 250 000,00 | 1 250 000,00 | 64 953,50 | 24 580,00 | 40 373,50 | 800 000,00 | 385 046,50 |
| etudes 10 583 | (Pour rappel) AP/CP OCTOBRE 2024 | 1 322 119,00 | 1 322 119,00 | 64 953,50 | 24 580,00 | 40 373,50 | 1 257 165,50 | 0,00 |
| Ingénierie 101 741 | | | | | | | | |
| travaux 1 039 184 | | | | | | | | |
| equipements 124 362 | Proposition d'ajustement | | 0,00 | | | | -334 867,77 | 334 867,77 |
| Divers et concessionnaires 46 249 | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | | | | | | | | |
| | AP/CP FEVRIER 2025 | 1 322 119,00 | 1 322 119,00 | 637 251,23 | 24 580,00 | 40 373,50 | 922 297,73 | 334 867,77 |

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour : 23 Contre : 1 (Mme Huguette EPECHE)

1°) Confirme l'autorisation de programme libellée « Cinéma LE REX » pour un montant total de 1 322 119 € TTC (soit 1 101 766 € HT).

2°) Valide la répartition des crédits de paiement de cette autorisation de programme de la façon présentée ci-dessus, incluant ainsi l'année 2025.

3°) Dit que les crédits de paiements modifiés pour 2025 seront inscrits sur le budget de l'exercice 2025.

4°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

13 – BUDGET PRINCIPAL - OUVERTURE DE CRÉDITS EN INVESTISSEMENT POUR 2025.

↳ **Annexe : AC/CP.**

Monsieur DOUBTSOF : « L'exercice est un peu difficile, là, comme en plus le vote du budget sera le 7 avril, il est préférable d'assurer.

Vous avez un montant d'autorisation qui peut aller jusqu'au quart, des investissements, qui ont été réalisés, sur des crédits qui ont été votés en 2024 ».

Madame ANGELI : « Moins les restes à réaliser ».

Monsieur DOUBTSOF : « Pardon ? ».

Madame ANGELI : « Oui, duquel on soustrait un certain nombre de choses ».

Monsieur DOUBTSOF : « Et donc, nous avons 25% d'autorisation, et donc, il est proposé, il y a un montant de 395 751 € qui est possible, d'autoriser, d'ouverture de crédits, et là, on vous propose 208 975 €, dans différentes lignes, que je ne rappelle pas, mais que vous avez pu consulter avec la note de synthèse.

Y a-t-il des remarques ? ».

Madame ANGELI : « La remarque, c'est que quand ce document nous a été donné en commission, déjà on a vu que Monsieur le Maire avait engagé une dépense sans y être autorisé, par une décision qu'il n'avait pas le droit de prendre ; on a eu la gentillesse de lui le signaler.

On a également eu la gentillesse de lui signaler que ce qui était mis dans la délibération pour couvrir l'erreur qu'il avait commise était d'un montant insuffisant pour faire face à la dépense.

Donc, on passe notre temps, enfin, moi, à me prendre des réflexions fort désobligeantes ; j'aurais aimé, Monsieur le Maire, que vous disiez – nous remercions les élus minoritaires qui nous ont fait remarquer, et évoluer cette délibération – vous ne l'avez, évidemment pas fait, parce que c'est bien plus intéressant pour vous, d'utiliser les gens, non, non, c'est bon, ne prenez pas votre air agacé, la moindre des choses, quand on est un homme honnête, c'est d'être juste ».

Monsieur le Maire : « Malhonnête ; incroyable ».

Madame ANGELI : « C'est d'être juste ; je n'ai pas dit malhonnête ».

Monsieur DOUBTSOF : « Franchement, vous habitez où, vous ? ».

Monsieur le Maire : « Vous êtes incroyable, un malhonnête, donc ce n'est pas un homme honnête ».

Madame ANGELI : « Non, c'est votre interprétation ».

Monsieur le Maire : « Qu'est-ce que je dois comprendre ? ».

Madame ANGELI : « Vous devez comprendre, Monsieur le Maire, que vous devez être plus juste dans vos rapports avec les autres, et qu'à partir du moment où les gens se comportent de façon respectueuse, car on n'aurait pu ne pas le faire, arriver, et bloquer cette délibération. Je rappelle aussi que le tableau était illisible ; que les chiffres étaient de quinconce, parce que ça avait été fait ».

Monsieur le Maire : « Super, merci pour Madame ».

Monsieur DOUBTSOF : « Bravo ».

Madame ANGELI : « C'est la réalité, c'est la réalité ; je n'accuse personne, c'est vous qui citez le nom d'un agent, chose que vous n'avez pas à faire en Conseil, Monsieur le Maire, je vous le rappelle. Je dis juste que nous avons une attitude, en tant qu'élus minoritaires, d'opposition, extrêmement constructive en commissions, mais, arrivés ici, l'attitude de certains, est tout à fait déplacée ».

Monsieur le Maire : « Je vous réponds à l'instant ».

Madame ANGELI : « Ne vous étonnez pas, derrière, que nous ayons des comportements qui vous déplaisent ; moi, ce qui me déplaît, c'est votre manque de sens de la justice ».

Monsieur le Maire : « Et bien écoutez, je vais vous dire ; tout à l'heure, vous avez l'écoute sélective, car tout à l'heure, j'ai passé un tout petit temps, mais vous réécoutez le Conseil, où je vous remerciais de vos interventions, quand elles étaient judicieuses ».

Madame ANGELI : « Quand elles étaient....mais Monsieur le Maire, vous vous rendez compte ? vous m'avez dit un jour, que je me comportais comme un petit professeur – je vous remercie quand c'est judicieux – mais c'est vous, qui vous posez en juge de ce qui est judicieux ? Quand ça va dans votre sens, c'est judicieux ».

Monsieur le Maire : « C'est incroyable ; on vous fait un compliment, et vous trouvez le moyen de le tourner ; qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ? ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, nous ne sommes pas à la recherche... ».

Monsieur le Maire : « ...Je l'ai dit tout à l'heure ».

Madame ANGELI : « J'aurais apprécié que vous disiez – et bien voilà, en commission, un travail intelligent a été fait - ».

Monsieur le Maire : « Et bien je ne suis pas, Laurent CLIVILLÉ n'est pas aux ordres de Sylvie ANGELI ; Laurent CLIVILLÉ, il décide de ce qu'il dit ».

Madame ANGELI : « Alors, vous savez, Monsieur le Maire, la prochaine fois, en commissions, quand il y aura une belleon la laissera, et après vous pourrez dire – ah, ben, vous nous avez pas prévenus – nous jouons le jeu systématiquement, nous jouons le jeu ; on essaye d'être constructifs ».

Monsieur le Maire : « On est vraiment mauvais ; olalala quand je vous écoute, je me dis – mais alors, mais qu'est-ce que l'on fou là – allez, c'est bon ».

Monsieur DOUBTSOF : « Ecoutez, mais même vos explications, ça ne tient pas la route, juridiquement, et puis, on ne va pas s'éterniser là-dessus ».

Madame ANGELI : « Alors, au niveau juridique, s'il vous plait ».

Monsieur DOUBTSOF : « Je vous l'ai déjà dit en commissions ».

Madame ANGELI : « Ça a été vu avec le service de la légalité ».

Monsieur le Maire : « On passe au vote ».

Monsieur DOUBTSOF : « Les 208 975 € d'autorisation de crédits pour 2025 ».

Madame ANGELI : « On le vote, parce que c'est bien que la commune puisse engager des investissements d'ores et déjà, et nous le votons, bien évidemment ».

Monsieur DOUBTSOF : « Il y a 147 00 € qui ont été engagés, en 2024, sur le BP, donc arrêtez de couper les cheveux en quatre ; essayez de trouver la faille juridique, sur tous les aspects ».

Madame ANGELI : « Je n'ai pas la faille juridique ».

Monsieur DOUBTSOF : « Je vous l'ai déjà dit ; ce n'est pas la peine, Madame ANGELI ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, vous comprenez pourquoi c'est compliqué de travailler ».

Monsieur DOUBTSOF : « Ben oui, parce que c'est toujours accusatoire ».

Madame ANGELI : « Il fait partie de votre équipe ».

Monsieur DOUBTSOF : « Vous mettez toujours en doute les compétences de nos agents, c'est nos élus, de la majorité municipale, ça commence à suffire, un peu ; surtout quand, venez avec votre crayon et votre papier ».

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire, vous n'arrivez pas à gérer... ».

Monsieur le Maire : « Oui, je suis mauvais, je suis d'accord ».

Madame ANGELI : « Non ! C'est lui qui vous manque de respect ».

Monsieur le Maire : « Tais-toi, Eric.
Votons : qui s'abstient ? qui est contre ?
On a voté ? ».

Monsieur LAVEST : « Oui ».

Monsieur le Maire : « Et bien on passe à la suivante, c'est bon ».

Monsieur DOUBTSOF : « Merci beaucoup ».

Monsieur le Maire : « Mais qu'est-ce que c'est pénible !
On peut avancer ? René, tu as la parole ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-1,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du Conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du **quart** des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Considérant que l'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits par chapitre / article ou par opération / article en fonction du choix initial du vote du budget par l'assemblée délibérante,

Considérant que pour les dépenses d'investissement à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme (AP), l'ordonnateur peut les liquider et les mandater dans la limite d'un montant de crédits de paiement égal **au tiers** des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent, jusqu'à l'adoption du nouveau budget,

Monsieur le Maire propose dans l'attente du vote du budget primitif 2025, et afin d'éviter toute discontinuité dans l'exécution des dépenses et des recettes :

- De voter, à cet effet, l'ouverture des crédits au 24 février 2025 sur les chapitres et opérations concernés, au titre du budget 2025, en rappelant que dans le cadre d'un budget voté par chapitre, le calcul du montant susceptible d'être ouvert par anticipation, doit être effectué au niveau du chapitre ; de même pour chaque opération d'équipement, le calcul doit être effectué au niveau de l'opération.
- D'engager, liquider et mandater à compter du 24 février 2025 les dépenses d'investissement à hauteur de 208 975 €, dans les limites fixées ci-après :

| Chapitres / opérations | Crédits votés en 2024 | Ouverture maximum autorisée | Ouverture de crédits votée |
|---|-----------------------|-----------------------------|----------------------------|
| Chap. 20 – Immobilisations incorporelles | 5 000 | 1 250 | |
| <i>2088 – numérisation actes</i> | | | 1 000 |
| Chap. 21 - Immobilisations corporelles | 189 100 | 47 275 | |
| <i>2121 – Plantations arbres</i> | | | 1 250 |
| <i>2128 – Agencement Parc Lasdonas</i> | | | 2 000 |
| <i>2188 – Dont Aspirateurs</i> | | | 5 000 |
| Total d'investissement non individualisées Au chapitre (1/4) – opérations 0002 | 194 100 | 48 525 | 7 250 |
| 00054 - Voiries et réseaux | 269 400 | 67 350 | |
| <i>2031 – Etudes</i> | | | 23 000 |
| 00057 – Equipements Espace Coubertin | 146 000 | 36 500 | |
| <i>2188 – Autres immobilisations</i> | | | 36 000 |
| 00069 – Acquisitions foncières | 50 000 | 12 500 | |
| <i>2111 – Terrains nus</i> | | | 12 500 |
| 00078 – Bâtiments | 283 195 | 70 798 | |
| <i>21351 – Bâtiments publics</i> | | | 44 000 |
| 00082 – Petites Villes de Demain | 147 000 | 36 750 | |
| <i>2031 - Etudes</i> | | | 17 000 |
| 00274 -Matériel ateliers Municipaux | 13 600 | 3 400 | |
| <i>215738 – autres matériel et outillage</i> | | | 3 400 |
| 00317 – Matériel informatique / Mobilier | 5 500 | 1 375 | |
| <i>21838 – Autre matériel informatique</i> | | | 1 375 |
| 00361 – signalisations diverses | 10 400 | 2 600 | |
| <i>2152 – Installations de voirie</i> | | | 2 600 |
| 00371 – Mobilier urbain | 5 000 | 1 250 | |
| <i>2152 – Installations de voirie</i> | | | 1 250 |
| 00426 – Quartier Coubertin | 50 000 | 12 500 | |
| <i>2031 - Etudes</i> | | | 12 500 |
| 00431 – Vidéoprotection | 120 000 | 30 000 | |
| <i>215738 – Autre matériel et outillage</i> | | | 30 000 |
| 00429 – Bellême | 288 814 | 72 203 | |
| <i>2031 - Etudes</i> | | | 8 200 |
| <i>2128 – autres agencements et aménagements</i> | | | 12 500 |
| Opérations individualisées (sans AP/CP) A l'opération (1/4) | 1 388 909 | 347 226 | 201 725 |
| TOTAL OUVERTURE DE CREDIT | 1 584 009 | 395 751 | 208 975 |

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour à l'unanimité.

1°) **Vote**, au titre de 2025, l'ouverture anticipée de crédits en dépenses d'investissement telle que mentionnée dans le tableau ci-dessus.

2°) **Autorise** Monsieur le Maire, en attendant le vote du budget primitif 2025, à mandater les dépenses d'investissement - dans la limite maximum du quart des crédits inscrits au budget 2024 - telles que mentionnées dans le tableau ci-dessus.

3°) **Dit** que les crédits ainsi ouverts de manière anticipée seront inscrits sur le budget 2025.

4°) **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

14 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU CINÉMA LE REX –

- LOT 02 - AVENANT N°02
- LOT 03 - AVENANT N°01
- LOT 08 - AVENANT N°01
- LOT 09 - AVENANT N°02
- LOT 11 - AVENANT N°01
- LOT 13 - AVENANT N°02
- LOT 14 - AVENANT N°02

↳ Annexes : *Tableau de suivi – Avenants.*

Monsieur GOSIO : « *La première partie de la délibération rappelle les montants des marchés, avant les avenants suivants* ».

Vu le Code de la Commande Publique, notamment en ses articles L. 2194-1, R. 2194-2 et R. 2194-3,

Vu les marchés « TRAVAUX DE RÉHABILITATION, D'AGRANDISSEMENT ET DE MISES AUX NORMES DU CINEMA REX, en date du 18 octobre 2023, conclus avec :

- **LOT N°2 – « DEMOLITION GROS ŒUVRE »** attribué à l'entreprise GENESTIER, sise LA CHAPELLE AGNON (Puy-de-Dôme), le Bourg :

- Montant initial du marché de 190 234.00 € HT.
- Avenant n°1 du 25 mars 2024, d'un montant de 19 030.00 € HT.
- Marché porté à 209 264.00 € HT.

- **LOT N°3 – « TRAITEMENT DE FAÇADE »** attribué à l'entreprise ARTA, sise à CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme), 70 rue Victorien Sardou, pour un montant initial du marché de 18 274.92 € HT.

- **LOT N°8 – « MENUISERIE INTÉRIEURE »** attribué à la Société MENUISERIES FERREYROLLES, sise à CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme), 18 rue des Frères Lumière, pour un montant initial du marché de 159 550.86 € HT.

- **LOT N°9 – « PLATRIERIE PEINTURE FAUX PLAFONDS »**, attribué à l'entreprise JS FINITION, sise à CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme), 35 rue du Pré la Reine :

- Montant initial du marché de 96 822.53 € HT.
- Avenant n°1 en date du 1^{er} juillet 2024, d'un montant de 6 711.30 € HT.
- Marché porté à 103 533.83 € HT.

- **LOT N°11 – « SOLS SOUPLES »** attribué à l'entreprise GROUPE BERNARD, sise à MOZAC (Puy-de-Dôme), 17 rue Blaise Pascal, pour un montant initial du marché de 44 689.58 € HT.

- **LOT N°13 – « ÉLECTRICITÉ »** attribué à la Société MTEI, sise à VISCOMTAT (Puy-de-Dôme), Le Moulin de la Courtade :

- Montant initial du marché de 68 115.00 € HT.
- Avenant n°1 en date du 21 octobre 2024 d'un montant de 4 481.00 € HT.
- Marché porté à 72 596.00 € HT.

- **LOT N°14 – « CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE »**, attribué à l'entreprise COUTAREL, sise à LEZOUX (Puy-de-Dôme), 33 rue Gabriel Marc :

- Montant initial du marché de 89 417.27 € HT.
- Avenant n°1 en date du 21 octobre 2024, d'un montant négatif de -1686.80 € HT.
- Marché porté à 87 730.47 € HT.

Vu les projets d'avenant tels rapportés en annexe, pour les lots N°02 – 03 – 08 – 09 – 11 – 13 et 14,

Considérant pour le lot n°2, l'avenant n°02 :

- Objet : supprimer la prestation de la dépose des sièges du cinéma.
- Soit un montant pour l'avenant n°02 de -2 440.00 € HT (soit -2 928.00 € TTC).
- Montant du marché ainsi porté à 206 824.00 € HT (soit 248 188.80 € TTC).

Considérant pour le lot n°3, l'avenant n°1 :

- Objet :
 - supprimer la peinture sur lisse devant châssis, pour un montant négatif de -265.44 € HT (soit -318.53 € TTC),
 - supprimer la couverture en aluminium laqué en tête du cheneau, pour un montant négatif de -292.76 € HT (soit 351.31 € TTC).
- Soit un montant total pour l'avenant n°01 de -558.20 € HT (soit -669.84 € TTC).
- Montant du marché ainsi porté à 17 716.72 € HT (soit 21 260.06 € TTC).

Considérant pour le lot n°8, l'avenant n°1 :

- Objet :
 - effectuer une ossature primaire pour redressement du mur côté escalier gradins + la remise aux normes (juillet 2024) du garde-corps du gradin, pour un montant de 11 000.00 € HT (soit 13 200.00 € TTC),
 - supprimer certaines prestations à savoir le bloc-porte R+2, les tablettes de fenêtres, les miroirs et les plaques nominatives des portes, pour un montant négatif de -695.00 € HT (soit -834.00 € TTC),
 - supprimer certaines prestations pour un montant négatif de - 2 250.00 € HT (soit 3 060.00 € TTC).
- Soit un montant total pour l'avenant n°01 de 8 055.00 € HT (soit 9 666.00 € TTC).
- Montant du marché ainsi porté à 167 605.86 € HT (soit 201 127.03 € TTC).

Considérant pour le lot n°9, l'avenant n°2 :

- Objet :
 - supprimer le complément acoustique mural pour un montant négatif de -935.10 € HT (soit -1 122.12 € TTC),
 - de supprimer le doublage sur ossature sur maçonnerie existante, pour un montant négatif de -2 938.32 € HT (soit 3 525.98 € TTC),
 - supprimer la pose d'une huisserie de porte pour un montant négatif de -35.00 € HT (soit -42.00 € TTC),
 - ajouter des travaux de pose de cloisons 98/48 avec laine minérale, pour un montant de 462.00 € HT (soit 554.40 € TTC),
 - supprimer la pose de membrane d'étanchéité à l'air pour un montant négatif de -1 605.11 € HT (soit -1 926.13 € TTC),
 - annuler la mise en œuvre d'isolation du plafond pour un montant négatif de -190.26 € HT (soit -228.31 € TTC),
 - effectuer les travaux du faux-plafond avec dalles acoustiques dans la salle de projection, pour un montant de 561.00 € HT (soit 673.20 € TTC),
 - supprimer le faux-plafond suspendu, pour un montant négatif de -6 181.25 € HT (soit -7 417.50 € TTC),
 - supprimer les travaux de peinture du garde-corps, pour un montant négatif de -401.71 € HT (soit -482.05 € TTC),
 - supprimer les travaux de peinture sur main courante, pour un montant négatif de -231.71 € HT (soit -278.05 € TTC),
 - effectuer les travaux de cloison grande hauteur (+ 10m²) pour un montant de 750.00 € HT (soit 900.00 € TTC).
- Soit un montant total pour l'avenant n°02 de -10 745.46 € HT (soit 12 894.55 € TTC).
- Montant du marché ainsi porté à 92 788.37 € HT (soit 111 346.04 € TTC).

Considérant pour le lot n°11, l'avenant n°1 :

- Objet :
 - supprimer la chappe rapportée, pour un montant négatif de - 678.00 € HT (soit -813.60 € TTC),
 - poser les nez de marche arrêts de Flotex, pour un montant de 4 125.00 € HT (soit 4 950.00 € TTC).
- Soit un montant total pour l'avenant n°01 de 3 447.00 € HT (soit 4 136.40 € TTC).
- Montant du marché ainsi porté à 48 136.58 € HT (soit 57 763.89 € TTC).

Considérant pour le lot n°13, l'avenant n°2 :

- **Objet :**
 - modifier les éclairages de la zone d'entrée du cinéma, pour un montant négatif de – 4 030.00 € HT (soit - 4 836.00 € TTC),
 - effectuer la pose et la fourniture de câblage de 4 dowlights led type A1, ainsi que la fourniture et pose de câblage de 3 spots led encastrés au-dessus de la banque d'accueil, pour un montant de 810.00 € HT (soit 972.00 € TTC).
- Soit un montant total pour l'avenant n°02 de -3 220.00 € HT (soit 3 864.00 € TTC).
- Montant du marché ainsi porté à 69 376.00 € HT (soit 83 251.20 € TTC).

Considérant pour le lot n°14, l'avenant n°2 :

- **Objet :**
 - installer un évier avec meuble pour un montant de 693.30 € HT (soit 831.96 € TTC),
 - supprimer un évier de cuisine à encastrer pour un montant négatif de -442.34 € HT (soit 530.81 € TTC),
- Soit un montant total pour l'avenant n°02 de 250.96 € HT (soit 301.15 € TTC).
- Montant du marché ainsi porté à 87 981.43 € HT (soit 105 577.72 € TTC).

Et considérant que les Commissions « Travaux – Entretien- Propreté » et « Urbanisme » ont été saisies,

Madame ANGELI : « On ne lui tape pas dessus, quand il y a des dérapages ? ».

Monsieur le Maire : « Il a besoin d'être encouragé ».

Monsieur LAVEST : « On peut que se réjouir de cette baisse ; c'est vrai qu'il y a eu quelques dérapages, énormes sur certaines choses, certaines choses qui auraient pu être évitées ».

Monsieur GOSIO : « Disons que l'on découvre quand le travail se fait ».

Monsieur LAVEST : « Oui, mais il y a deux choses où l'on aurait pu éviter de perdre des sous, c'est quand même sur le fait quand ils ont fait l'étude sur le balcon, ils n'ont pas percé au bon endroit, et surtout l'électricien, qui a oublié de mettre le prix des câbles, pour les câbles audio ».

Monsieur DOUBTSOF : « Ne sous-estimez pas la rigueur de gestion de Monsieur GOSIO ».

Monsieur GOSIO : « C'est un chantier très complexe ».

Monsieur LAVEST : « C'est un chantier très complexe, et malgré tout, on a arrive quand même à des moins ».

Monsieur GOSIO : « On peut passer au vote ».

Madame EPECHE : « Pour être en accord, la même chose que j'ai dite tout à l'heure, je voterai contre. Juste, j'ai fait une remontée lors de la commission, et je ne peux que saluer, comme je le disais tout à l'heure, ces petites baisses, et la petite touche d'humour, on se rend compte que mon copain, celui qui connaît bien Chaplin et le cinéma muet, finalement, arrive à nous faire faire une belle économie, quand il veut, donc, je l'aime bien ».

Monsieur GOSIO : « Il y a des choses qui n'étaient pas nécessaires... ».

Madame EPECHE : « C'est bien ce que je disais ; donc, dès le départ, est-ce que l'on a bien regardé ».

Monsieur GOSIO : « Il y a des choses, ce n'était pas possible ».

Madame EPECHE : « Mais il y a quand même des professionnels qui sont censés être les gardiens du fait que l'on est au plus juste, et au plus nécessaire, au plus fondamental, et on se rend compte, que bon voilà, il y en a certains, dès que l'on tape – collectivité – bang, open-bar ».

Monsieur BECOUZE : « Des cas comme les câbles, c'est vrai que c'est un peu gros, quand même ».

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour : 23 Contre : 1 (Mme Huguette EPECHE)

1°) Approuve les avenants tels rapportés ci-dessus et en annexe.

2°) Autorise Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

3°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Madame ANGELI : « Non, je ne suis pas contre ; je redis que l'option qu'il y avait sur le cinéma, ça aurait été que ce soit pris par la Communauté de Communes ; les autres communes se débrouillent mieux que nous.

Donc, ils nous ont fait l'aumône de 150 000 €, car comme le dit Madame EPECHE, on s'est battus comme des beaux diables, il a fallu aller rajouter, en commission finances, et je parle sous couvert de Monsieur CIERGE, parce qu'ils avaient juste oublié de le mettre dans le budget ; il a fallu qu'on se batte pour leur dire de le mettre, sinon ce n'était pas voté.

Donc, je pense que l'on tient à notre cinéma, oui, mais il n'aurait pas déplacé, et ça aurait dû être pris par l'intercommunalité.

La crèche, va être intercommunale, voilà ; donc, à un moment donné, les autres villes se débrouillent beaucoup mieux que nous, donc, cette somme d'argent qui a été mise, ces 500 000 € auraient pu être mis ailleurs.

Et comme vous l'avez dit, on a la pression du Gouvernement, mais toutes les collectivités ont ce problème-là, mais tout ce que l'on pourra repasser à l'intercommunalité ; les bâtiments publics, quand il s'avère que c'est un service rendu aux administrés du territoire de l'intercommunalité, nous devons le faire, et c'est là, où nous sommes en désaccord, par rapport à ce cinéma.

On avait eu cette discussion, ça a été votre choix, nous l'avons respecté, mais ce n'est pas le choix que nous aurions fait ».

Monsieur le Maire : « On a compris ».

Monsieur DOUBTSOF : « C'est financé quand même à 74%, 75% ».

Madame EPECHE : « Juste reconnaître, que certains, ici, pensent que des fois, Madame ANGELI est un peu excessive, il faut quand même se dire que si elle n'avait pas été aussi cramponnée à nous faire avoir cette ligne financière à TDM, je ne suis pas certaine qu'on l'aurait eue ».

Monsieur DOUBTSOF : « Mais c'est vrai que nous, on n'a rien fait ? ».

Madame EPECHE : « Ce n'est pas ce que je dis ».

Madame ANGELI : « Non ».

Madame EPECHE : « Vous extrapolez, alors que je n'ai pas fini ; parce que l'on a quand même à faire à des filous en face, et il faut quand même y aller avec toutes les armes que l'on peut avoir ».

Madame ANGELI : « Déjà, il faut préparer les conseils communautaires, et puis les regarder correctement ».

Madame SALGUEIRO : « Et y aller, aussi ».

Madame ANGELI : « Y aller, oui, aux commissions, comme l'a rappelé Madame EPECHE ».

**15 - TRAVAUX DE RÉNOVATION DE LA FAÇADE AVANT ET DES MENUISERIES DU 19 PLACE
CITÉ ADMINISTRATIVE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR.**

Monsieur GOSIO : « C'est la demande de subvention DETR pour le 19 place Cité Administrative. Le montant des travaux, plus l'étude, est égal à 99 827,30 €. La DETR, nous propose 29 948,19 €. L'autofinancement, reste, pour la commune, à 69 879,11 €. Là, on vous propose de demander la subvention à la DETR ».

Madame ANGELI : « Oui, il ne nous propose pas ; on leur demande ».

Monsieur GOSIO : « Oui, on leur demande ».

Madame EPECHE : « Moi, je vais m'abstenir, parce que, pour le moment, on est trop dans le flou, et comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a quand même beaucoup d'austérité, et beaucoup d'incertitudes en matière de dépenses, et de rentrées, vis-à-vis de l'Etat ».

Madame ANGELI : « Nous, on va le voter, parce que c'est une demande de subvention, mais ça ne veut pas dire que l'on suivra, par ailleurs.

Et j'espère bien que si la subvention n'est pas votée, que ces travaux ne seront pas engagés. Nous, là encore, je continue à considérer que ce n'était pas ce qu'il fallait faire, surtout que Monsieur le Maire a un projet, et qu'il aurait peut-être mieux fallu garder cet argent, attendre le projet, et faire du global ; parce que faire et refaire, c'est peut-être travailler, mais ça coûte cher ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la Commune de COURPIÈRE de réaliser des travaux de rénovation de la façade avant et de changement des menuiseries au 19 place de la Cité Administrative,

Considérant le dépôt du dossier de demande de subvention au titre de la DETR en date du 10 février 2025,

Considérant qu'afin de compléter le dossier, il convient de prendre une délibération relative à la demande de subvention au titre de la DETR pour ce projet de travaux,

Et considérant que les Commissions « Travaux – Entretien- Propreté » et « Urbanisme » ont été saisies,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote : Pour : 23 Abstention : 1 (Mme Huguette EPECHE)

1°) Sollicite une subvention au titre de la DETR 2025 pour la réalisation de travaux de façade avant et changement de menuiseries au 19 place de la Cité Administrative,

2°) Approuve le plan le financement suivant :

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--------------------------|------------------|------------------------------|------------------|
| Nature des dépenses | Coût (€ HT) | Nature des recettes | Coût (€ HT) |
| Etude | 13 500.00 | Aides publiques : DETR (30%) | 29 948.19 |
| Travaux | 77 827.30 | Autofinancement (70 %) | 69 879.11 |
| Divers et imprévus | 8 500.00 | | |
| TOTAL DEPENSES HT | 99 827.30 | TOTAL RECETTES HT | 99 827.30 |

3°) Dit que les crédits budgétaires requis seront prévus au budget 2025.

4°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

16 - PLU – DÉCLARATION DE PROJET – LE CREUX DU BEL / LE PRÉ DU LAC.

Monsieur GOSIO : « La déclaration de projet permet aux communes d'entamer une procédure simplifiée et rapide, pour être compatible avec le PLU, afin d'obtenir une évolution des règles d'urbanisme.

Dans le cas précis, il s'agit de en zone naturelle, afin de permettre l'amélioration touristique du gîte « Ma Tranquillité ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L. 153-11, L. 153-59, L. 300-6-1 et R. 153-15,

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé par délibération du 30 juin 2010,

Vu les modifications du Plan Local d'Urbanisme approuvées par délibération du conseil municipal des 20 septembre 2013, 21 mars 2016 et 26 mars 2018,

Considérant l'intérêt général de l'opération projetée pour le motif suivant : amélioration de l'offre touristique sur des parcelles sises le Creux du Bel / le Pré du Lac au cadastre de la commune,

Et considérant que les Commissions « Travaux – Entretien- Propreté » et « Urbanisme » ont été saisies,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour à l'unanimité.

1°) Engage la procédure de mise en compatibilité avec une opération d'intérêt général du PLU approuvé le 30 juin 2010.

2°) Dit que le dossier de mise en compatibilité fera l'objet d'un examen conjoint de l'Etat, de la mairie de Courpière et des personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.

3°) Dit que les modalités de la concertation prendront la forme suivante :

- Enquête publique
- Affichage des documents à la mairie de Courpière
- Insertion dans la rubrique « ANNONCES LEGALES » du journal LA MONTAGNE.

4°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

17 - RÈGLEMENT DU SERVICE ASSAINISSEMENT – MODIFICATION.

↳ **Annexe** : Règlement du service de l'assainissement 2025.

Monsieur GOSIO : « On vous propose la mise en place d'un acompte de 30% avant travaux sur la partie située dans le domaine public ».

Madame ANGELI : « Il y a une modification supplémentaire à faire ; j'en avais signalé trois dans le règlement, mais il en manquait une quatrième.

Le Tribunal d'Instance n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2020 ; il faut remplacer – Tribunal d'Instance – par – Tribunal Judiciaire – et c'est vrai dans le règlement assainissement, et dans le règlement de l'eau.

Donc, systématiquement, maintenant, quand on re-vote des règlements, quand on passe des contrats, dès que l'on cite Tribunal, entre guillemets « d'instance » ou « de grande instance », je rappelle, ça n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2020 ; ça s'appelle « un Tribunal Judiciaire ».

Un tribunal d'instance qui n'est pas dans le ressort du tribunal judiciaire, est un tribunal de proximité ».

Monsieur GOSIO : « On peut passer au vote ; qui s'abstient ? ».

Madame ANGELI : « Sous réserve que les règlements soient modifiés ».

Monsieur GOSIO : « Oui. Vous vous abstenez ? ».

Madame ANGELI : « Non, on vote ».

Madame SALGUEIRO : « Sous réserve que ce soit modifié ».

Madame ANGELI : « C'est le point 3.8 dans l'assainissement, et le point 3.9 dans le règlement de l'eau ».

Monsieur GOSIO : « C'est noté.

Vu le règlement du service Assainissement de la Commune de Courpière,

Considérant que la commune de COURPIÈRE est compétente en matière d'assainissement collectif des eaux usées et qu'elle assure le contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées,

Considérant que les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les règles de l'art. De même qu'ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires.

Considérant que la facturation des travaux pour la réalisation des branchements d'assainissement, en partie publique, nécessite la mise en place d'un acompte avant travaux,

Et considérant que les Commissions « Travaux – Entretien – Propreté » et « Urbanisme » ont été saisies,

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

-de rajouter dans le règlement d'assainissement, la mise en place par la commune de Courpière, d'un acompte avant travaux de 30 % pour la réalisation des branchements d'assainissement en partie publique (article 4.3 du règlement),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote : Pour à l'unanimité.

1°) Approuve les propositions de Monsieur le Maire comme ci-dessus énoncées.

2°) Modifie l'article 4.3 « installation permanente » du règlement du service assainissement relativement à la mise en place d'un acompte de 30 % du coût des travaux au préalable de la réalisation d'un branchement d'assainissement.

3°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

18 - RÈGLEMENT DU SERVICE EAU POTABLE – MODIFICATION.

↳ Annexe : Règlement du service de l'eau 2025.

Vu le règlement du service Eau Potable de la Commune de Courpière,

Considérant que la commune de COURPIÈRE est compétente en matière de réseau d'eau potable et qu'elle assure le contrôle et la réalisation des raccordements au réseau public,

Considérant que la facturation des travaux pour la réalisation des branchements d'eau potable, en partie publique, nécessite la mise en place d'un acompte avant travaux,

Et considérant que les Commissions « Travaux – Entretien – Propreté » et « Urbanisme » ont été saisies,

Aussi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

-de rajouter dans le règlement d'eau potable, la mise en place par la commune de Courpière, d'un acompte avant travaux de 30 % pour la réalisation des branchements d'eau potable en partie publique (article 4.2 du règlement),

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vote : Pour à l'unanimité.

1°) **Approuve** les propositions de Monsieur le Maire comme ci-dessus énoncées.

2°) **Modifie** l'article 4.2 « l'installation permanente » du règlement du service eau potable relativement à la mise en place d'un acompte de 30 % du coût des travaux au préalable de la réalisation d'un branchement d'eau potable.

3°) **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

19 - CLASSEMENT DES PARCELLES ZP N° 405 ET 394 DANS LE DOMAINE PUBLIC.

↳ Annexe : Plan.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière,

Vu le procès-verbal de délimitation en date du 13 Novembre 2024 établi par la S.E.L.A.R.L GÉOVAL à AMBERT (63600),

Considérant que les parcelles cadastrées section ZP n° 405 et 394 font parties intégrantes de la voirie publique du village de Roddias,

Et considérant que les Commissions « Travaux – Entretien- Propreté » et « Urbanisme » ont été saisies, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de classer les parcelles ZP n° 405 et 394 dans le domaine public communal.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour à l'unanimité.

1°) Approuve le classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section ZP n° 405 et 394, au sein du village de Roddias.

2°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour procéder aux démarches et formalités de classement desdites parcelles dans le domaine public communal.

3°) Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

20 - PRIME DE RAVALEMENT DE FAÇADE - 54 RUE DU MOULIN DU SUCRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2311-1 à L. 2311-3, L. 2312-1 à L. 2312-4 et L. 2313-1 et suivants,

Vu la délibération du 12 mai 1989 relative aux subventions communales pour le ravalement des façades vues du domaine public,

Vu l'arrêté du 15 mars 2024 portant non-opposition à la Déclaration Préalable référencée DP 06312524T0014, déposée par Mme MATHEIX Christelle, pour le ravalement de façade de l'immeuble situé 54 Rue du Moulin du Sucre à COURPIÈRE (63120),

Vu le dossier dûment rempli de Mme MATHEIX Christelle pour une demande d'aide au ravalement de façade,

Vu la facture acquittée présentée par Mme MATHEIX Christelle,

Considérant la conformité des travaux constatée le 10 février 2025 par une visite sur site d'un agent de la collectivité,

Considérant que Mme MATHEIX Christelle est éligible au titre de la prime de ravalement de façade pour l'immeuble situé 54 rue du Moulin du Sucre à COURPIÈRE (63120),

Et considérant que les Commissions « Travaux – Entretien – Propreté » et « Urbanisme » ont été saisies,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Vote : Pour à l'unanimité.

1°) Accepte le versement de la prime de façade fixée à 457,40 € à Mme MATHEIX Christelle.

2°) Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

D.I.A. – Pour information

2024

- o **DIA06312524T0078**
Vendeur(s) : SCI ZAL CHAPELLE DU PONT – M. LAROCHE André
Section BR n° 825 – 16 Place Chapelle du Pont - 63120 COURPIERE
Acheteur(s) : M. FAVRE-TISSOT Grégoire

- **DIA06312524T0079**
Vendeur(s) : Mme HABRANT Aimée
 Section BK n°439 – 6 rue Irène Ferrier - 63120 COURPIERE
Acheteur(s) : Mme GOSIO Karine
 - **DIA06312524T0080**
Vendeur(s) : M CASENAVE Michel
 Section BR n°96 – 2 rue de l'Arc - 63120 COURPIERE
Acheteur(s) : M MORDIER Lucas
- 2025**
- **DIA06312525T0001**
Vendeur(s) : M SARRY Franck
 Section BP n°60-178 – 5 rue du Moulin du Sucre - 63120 COURPIERE
Acheteur(s) : M SARRY Grégory
 - **DIA06312525T0002**
Vendeur(s) : M DE FARIA Fernando
 Section ZN n°169-170-288 – 29 rue des Chenilloux - 63120 COURPIERE
Acheteur(s) : -
 - **DIA06312525T0003**
Vendeur(s) : Mme COMBES Christine
 Section ZX n°166 – 25 Layat - 63120 COURPIERE
Acheteur(s) : Mme TUNGNAUD Françoise
 - **DIA06312525T0004**
Vendeur(s) : Mme COMBES Christine
 Section ZX n°77 – Les Pradoux - 63120 COURPIERE
Acheteur(s) : Mme TUNGNAUD Françoise
 - **DIA06312525T0005**
Vendeur(s) : Mme PIGNOL-GUIDICELLI Brigitte
 Section BL n°230 – 28 rue Champêtre - 63120 COURPIERE
Acheteur(s) : Mme ALIBERT Angélique
 - **DIA06312525T0006**
Vendeur(s) : Mme ABDO Lise - M OLLIVIER Kévin
 Section ZL n°320 – 21 Rue de la Cote Bonjour - 63120 COURPIERE
Acheteur(s) : Mme Georges Cindy – M HAUTIER David
 - **DIA06312525T0007**
Vendeur(s) : Mme FAURE Sophie
 Section BP n°272-70-71-73 – 84 Avenue Lafayette - 63120 COURPIERE
Acheteur(s) : Mme PIREYRE Sylvie
 - **DIA06312525T0008**
Vendeur(s) : Mme MESSIAEN Barbara
 Section BR n°131 – 19 Rue Carnot - 63120 COURPIERE
Acheteur(s) : M DIOUANE Sofiane
 - **DIA06312525T0009**
Vendeur(s) : M DE FARIA Fernando
 Section ZN n°169-170-288-297 – 29 rue des Chenilloux - 63120 COURPIERE
Acheteur(s) : -

Monsieur LAVEST : « J'ai une question sur les DIA ; la 002 de 2025, et la 009 de 2025. A chaque fois, il y a une DIA, il n'y a pas d'acheteur, il n'y a pas le nom ».

Monsieur le Maire : « Parce que ce n'est pas obligatoire ».

Monsieur LAVEST : « C'était juste une question d'information ».

Madame SALGUEIRO : « Ils ne sont pas obligés de donner leur nom ».

Monsieur le Maire : « Et, on l'a plutôt de manière exceptionnelle, alors que ça devrait être ».

QUESTIONS DIVERSES

Madame ANGELI : « Monsieur le Maire ; j'ai deux interventions à faire.

● Une intervention que je n'ai pas faite en début du Conseil, pour éviter de faire que ce Conseil démarre mal, à savoir, je vous en ai parlé en commissions, je vous prie, humblement, s'il vous plait, Monsieur le Maire, de rendre compte de vos délégations, au prochain Conseil.

Nous avons pu en parler en commissions.

Je vous ai expliqué ce qu'était une délégation, vous m'avez dit que vous saviez ; donc, à partir de là, on est tous au clair, c'est donc pas, parce que vous ne le savez pas, donc je vous le redemande très gentiment, qui nous soit rendu compte ; ce n'est pas seulement les actions en justice, comme je vous le disais, ça concerne tout ce qu'il y a dans la délibération que l'on a prise.

Ce n'est pas pour ennuyer le monde, ça fait partie des règles.

Je précise aussi, pour que les gens comprennent bien, c'est un peu comme les terrasses ; Monsieur le Maire, tant que vous ne nous présentez pas vos décisions, le délai de deux mois, pour le recours, de qui que ce soit d'ailleurs, d'un administré, ne commence pas à courir.

C'est-à-dire qu'une décision prise par Monsieur le Maire, qui ne nous a pas été présentée, pourrait être attaquée, un an, deux ans, trois ans, après.

Donc c'est une véritable insécurité juridique pour notre commune ; donc, si j'insiste, ce n'est pas pour vous piéger, pour vous ennuyer, Monsieur le Maire, c'est parce que derrière, il y a une réalité juridique.

Je sais, je suis casse-pieds, mais c'est comme, protéger les commerçants.

De la même manière, en parlant de protection, j'espère qu'au budget, cette année, nous ferons très attention de ne pas mettre le CAC dans une situation délicate, en lui faisant passer des appels d'offres, en risquant de mettre son Président dans une situation très ennuyeuse.

Ce n'est pas parce que, jusqu'à présent, l'affaire s'est bien terminée, que, il ne faut pas être protégé.

On ne peut pas, Monsieur le Maire, vous me regardez, donc j'explique ; c'est une fête Courpiéroise, c'est de l'argent des administrés que l'on donne sous forme de subvention ; c'est une subvention attitrée.

La loi, le législateur, n'est pas idiot ; ils savent très bien que certaines personnes pourraient avoir envie de contourner le Code des Marchés Publics.

Il y a des associations ; c'est pour cela que nous n'avons pas le droit de le faire.

Donc, à partir du moment où c'est une fête communale, à partir du moment où c'est de l'argent communal, dédié à cette fête, La Rosière, les appels d'offres doivent être faits par la commune.

J'en ai parlé, également, en 2020 ; visiblement, le message est mal passé.

De la même manière que nous avons signalé, que pour le véhicule, il y avait un problème d'assurance, ça a été réglé, mais là encore, le Président, enfin, les personnes qui utilisaient le fourgon, auraient pu se retrouver, considérées, comme non-assurées.

Il ne faut pas systématiquement penser que l'on est là pour ennuyer les gens, on est là pour faire qu'il n'y ait pas, non plus, de risques juridiques.

Vous aviez dit, Monsieur le Maire, au dernier budget, que vous en preniez l'engagement ; on vous a dit que si c'était comme ça, on votait, il n'y avait pas de problème. Là, nous sommes un an plus tard, je vous demande très gentiment, et très humblement, Monsieur le Maire, de protéger les adhérents du CAC, et de faire que nous nous conformions à la loi ».

Monsieur le Maire : « Ce sera fait ».

Madame ANGELI : « Parfait.

● **Madame ANGELI** : « Et autre chose dont je voulais parler ; on a un problème de chats errants sur Courpière, tout le monde le sait ; il y a une démultiplication des chats, là, c'est la saison où ils vont nous faire leurs chatons, mars/avril.

Je sais qu'une association s'est créée, qu'elle a tout de suite pris rendez-vous avec vous, Monsieur le Maire.

Je connais les règles qui consistent à subventionner les associations, quand elles ont un an d'existence, et c'est une règle que nous appliquons et qui est respectable.

En l'espèce, cette association, va rendre un service d'intérêt général, et va se substituer, je dirais, Monsieur le Maire, à ce qui doit être fait par la commune, plus précisément par son Maire, parce que la salubrité, la sécurité, c'est de votre ressort, Monsieur le Maire, à titre personnel, et ce problème de chats est un problème de santé publique ; je ne parle même pas des pauvres bêtes qui ont le coryza, c'est une horreur.

Les gens, sur Courpière, n'en peuvent plus ; quand vous allez sur facebook, ils en parlent ; on a eu la Résidence Soleil, on est d'accord ?

Donc, je demande, je ne le fais jamais, mais vous voyez, pour une fois, je ne suis pas juriste, que d'une manière ou d'une autre, on aide cette association à décoller ; elle a des statuts ; parce que c'est un problème, qui, en fait, relève de la responsabilité de la commune, et principalement de la vôtre.

En fait, quelque part, ils nous rendent service, il faut être clair.

Donc, si on pouvait prévoir au budget, d'une manière ou d'une autre, avec une convention, Monsieur le Maire, mais ne pas attendre qu'il ait une année d'ancienneté, car pendant ce temps-là, les chats, ils se reproduisent, ils pullulent, et c'est une catastrophe

Je l'aurai dit ; après, je sais bien que je demande une dérogation ; vous voyez, je demande un peu de souplesse, que l'on ne soit pas psychorigide par rapport à nos règles à nous ».

Madame LAFORET : « Comment elle s'appelle, cette association ? ».

Madame ANGELI : « Chat Rivari.

Monsieur le Maire pourra vous en parler ; ce sont des personnes qui oeuvrent, déjà, à titre personnel.

Elles ont vu qu'il y avait beaucoup de gens, qui de façon, on va dire, séparés, oeuvraient, essayaient de faire quelque chose, et elles ont monté cette association, en essayant de relier tous ces acteurs du territoire ; elles ont déjà pris contact avec un vétérinaire, pour avoir une convention, donc c'est sérieux.

Je ne veux pas aller plus loin, c'est à la Présidente ; Monsieur le Maire est au courant, elles avancent très vite, mais elles sont bloquées, parce que, pas d'argent.

Par exemple, l'idée serait d'éviter que les chats soient nourris n'importe comment, voire maltraités, et que ça puisse être une nourriture, et ce serait de demander, éventuellement, sur le domaine privé, si on connaît des gens, ou sur le domaine public, de pouvoir sécuriser le nourrissage des chats, bien évidemment le but étant de les castrer, de les stériliser, tout cela ça coûte très cher ; d'éviter le passage fourrière, parce que, à la fourrière, ne nous cachons pas, beaucoup de chats sont euthanasiés, parce que, à un moment donné les murs ne se poussent pas, donc appeler la fourrière, et clair, on n'a pas le droit d'appeler la fourrière, tant que l'on ne prouve pas que l'on a pris d'autres mesures au préalable, c'est la loi de 2019.

En même temps, si on ne fait pas le nécessaire, on ne peut même pas appeler la fourrière, sans parler que ce n'est pas sympathique.

Donc, je demande à ce que soit prévu au budget, si Monsieur le Maire le veut bien ; il a rencontré les personnes, donc il sait que ce sont des personnes sérieuses ».

Monsieur le Maire : « Je confirme. Bien ».

Madame ANGELI : « Je vous remercie, Monsieur le Maire ».

Monsieur DOUBTSOF : « J'ai une remarque à faire ; le règlement intérieur, sur des questions diverses, demande, à chaque élu, déposer leurs demandes, par écrit, 48h avant ».

Madame ANGELI : « Je ne posais pas une question ».

Monsieur DOUBTSOF : « Si, si ».

Madame ANGELI : « Je demandais de l'aide ».

Monsieur DOUBTSOF : « Non, mais attendez, je n'ai pas fini, ne me coupez pas la parole. La demande de subvention pour la nouvelle association de chats, le Maire doit être informé, préalablement ».

Madame ANGELI : « Mais ce n'est pas moi qui fait le budget ; je ne vais pas me mettre au budget derrière votre dos ».

Monsieur DOUBTSOF : « Respectez le règlement intérieur ».

Madame ANGELI : « C'est de la responsabilité de Monsieur le Maire ».

Monsieur DOUBTSOF : « Posez les questions par écrit ».

Madame ANGELI : « Dans ce cas-là, Monsieur le Maire, je vous mettrai en demeure de résoudre ce problème de chats, comme ça Monsieur DOUBTSOF sera content. Vous aurez une lettre de mise en demeure, avec recommandé, en disant que vous devez assurer la sécurité ».

Monsieur DOUBTSOF : « Allez ».

Madame ANGELI : « Ben, c'est ce que vous me demandez. Mais, Monsieur le Maire, c'est ce qu'il me demande de faire ».

Monsieur DOUBTSOF : « On vous demande de respecter le règlement intérieur ».

Brouhaha

Monsieur le Maire : « La séance est levée ».

Dominique Laforet

La Secrétaire de Séance,
Madame Dominique LAFORET



La séance est levée à minuit.

Le Maire,
Monsieur Laurent CLIVILLÉ

